

ISSN 2818-9779



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Journal des débats

de l'Assemblée

Le mercredi 26 février 2025 — Vol. 47 N° 187

Présidente de l'Assemblée nationale :
Mme Nathalie Roy

2025

Débats de l'Assemblée nationale

Le mercredi 26 février 2025 — Vol. 47 N° 187

Table des matières

Affaires courantes

Déclarations de députés	8459
Souligner le succès du spectacle Blagues et blues : héritages en fête M. Louis Lemieux	8459
Souligner le 25e anniversaire d'Éducaloi M. André Albert Morin	8459
Rendre hommage à Mme Marie-Eve Ducharme M. François St-Louis	8459
Souligner le travail des Jardins de la Terre Mme Audrey Bogemans	8460
Souligner la fête de la Saint-Patrick et la tenue de la 200e édition du défilé à Montréal M. Gregory Kelley	8460
Rendre hommage à M. Marc-André Paradis Mme Amélie Dionne	8460
Souligner le 75e anniversaire de l'Hôpital Saint-Sauveur et le 90e anniversaire du service hospitalier de Val-d'Or M. Pierre Dufour	8460
Souligner le 10e anniversaire de La Maison 100 Limites Mme Céline Haytayan	8461
Féliciter le collège d'Alma pour son classement au palmarès des cégeps M. Éric Girard	8461
Rendre hommage à Mme Hélène Viau Mme Geneviève Hébert	8461
Souligner le succès du programme de pédagogie en plein air de l'école du Saint-Nom-de-Jésus de Beaulac-Garthby M. François Jacques	8462
Souligner le travail de l'organisme Plein Milieu Mme Ruba Ghazal	8462
Dépôt de documents	8463
Dépôt de rapports de commissions	8463
Étude détaillée du projet de loi n° 79 — Loi édictant la Loi sur les contrats des organismes municipaux et modifiant diverses dispositions principalement aux fins d'allègement du fardeau administratif des organismes municipaux	8463
Dépôt de pétitions	8463
Augmenter l'allocation de participation au Programme d'aide et d'accompagnement social Action	8463
Questions et réponses orales	8463
Rapport de la Vérificatrice générale sur le projet SAAQclic M. Marc Tanguay	8464
M. François Legault	8464
M. Marc Tanguay	8464
M. François Legault	8464
M. Marc Tanguay	8465
M. François Legault	8465
M. Marc Tanguay	8465
M. François Legault	8465
Accès à l'information sur le projet SAAQclic M. Monsef Derraji	8465
Mme Geneviève Guilbault	8466
M. Monsef Derraji	8466
Mme Geneviève Guilbault	8466
M. Monsef Derraji	8466
Mme Geneviève Guilbault	8467

Table des matières (suite)

Accès à l'information sur le projet SAAQclic	8467
M. Monsef Derraji	8467
Mme Geneviève Guilbault	8467
M. Monsef Derraji	8468
Mme Geneviève Guilbault	8468
M. Marc Tanguay	8468
M. François Legault	8468
Rapport de la Vérificatrice générale sur le projet SAAQclic	
Mme Ruba Ghazal	8469
M. François Legault	8469
Mme Ruba Ghazal	8470
M. François Legault	8470
Mme Ruba Ghazal	8470
M. François Legault	8470
Projet d'agrandissement du site d'enfouissement de l'entreprise Stablex	
Mme Christine Labrie	8470
Mme Maïté Blanchette Vézina	8471
Mme Christine Labrie	8471
Mme Maïté Blanchette Vézina	8471
Mme Christine Labrie	8471
Mme Maïté Blanchette Vézina	8471
Rapport de la Vérificatrice générale sur le projet SAAQclic	
Mme Michelle Setlakwe	8472
M. Éric Caire	8472
M. Marc Tanguay	8472
M. Éric Caire	8472
M. Marc Tanguay	8473
M. François Legault	8473
Protection des droits des locataires aînés	
Mme Manon Massé	8473
Document déposé	8473
Mme Andrée Laforest	8473
Mme Manon Massé	8474
Mme Sonia Bélanger	8474
Mme Manon Massé	8474
Mme Sonia Bélanger	8474
Rapport de la Vérificatrice générale sur le projet SAAQclic	
M. Paul St-Pierre Plamondon	8474
M. François Legault	8475
M. Paul St-Pierre Plamondon	8476
M. François Legault	8476
Avis touchant les travaux des commissions	8477
Affaires du jour	8478
Projet de loi n° 87 — Loi concernant principalement le développement et la mise en valeur de terrains industriels et la gouvernance de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour	
Prise en considération du rapport de la commission qui en a fait l'étude détaillée et de l'amendement du député de Saint-Jérôme	8478
M. Christopher Skeete	8478
M. Frédéric Beauchemin	8479
M. Youri Chassin	8480
Mise aux voix de l'amendement	8481
Mise aux voix du rapport	8481

Table des matières (suite)

Projet de loi n° 90 — Loi reconnaissant le hockey sur glace comme sport national du Québec et concernant les référents culturels nationaux	
Prise en considération du rapport de la commission qui en a fait l'étude détaillée	8481
M. Mathieu Lacombe	8481
Mme Brigitte B. Garceau	8482
M. Enrico Ciccone	8483
Mise aux voix du rapport	8484
Affaires inscrites par les députés de l'opposition	
Motion proposant que l'Assemblée exige du gouvernement le dépôt d'un plan d'action d'ici juin 2025 afin de protéger le personnel des services correctionnels	8484
Mme Jennifer Maccarone	8484
M. François Bonnardel	8489
M. Pascal Paradis	8493
Mme Isabelle Poulet	8493
M. Andrés Fontecilla	8495
Mme Nancy Guillemette	8497
M. Jean-Bernard Émond	8499
M. André Fortin	8500
Mme Jennifer Maccarone (réplique)	8500
Vote reporté	8502
Ajournement	8502

Le mercredi 26 février 2025 — Vol. 47 N° 187

(Neuf heures quarante minutes)

La Vice-Présidente (Mme D'Amours) : Chers collègues, veuillez prendre place.

Affaires courantes

Déclarations de députés

Nous en sommes maintenant à la rubrique Déclarations de députés, et je cède maintenant la parole au député de Saint-Jean.

Souligner le succès du spectacle Blagues et blues : héritages en fête

M. Louis Lemieux

M. Lemieux : Mme la Présidente, samedi soir, en passant faire un tour au spectacle du Mois de l'histoire des Noirs organisé par L'ANCRE, notre service d'accueil des nouveaux arrivants à Saint-Jean-sur-Richelieu, je me suis rappelé que je siégeais cette semaine aux consultations particulières du p.l. n° 84, le projet de loi sur l'intégration nationale. Je n'aurais pas pu espérer une meilleure mise en contexte comme préparation pour travailler sur ce projet de loi, qui va nous donner un modèle d'intégration des nouveaux Québécois sur mesure pour la société distincte que nous sommes, plutôt que le multiculturalisme canadien dans lequel le Québec n'a jamais vraiment été à l'aise et, surtout, ne s'est jamais vraiment reconnu.

Et c'est ce que j'ai vécu samedi soir, des hommes et des femmes venus de partout, de toutes les cultures, qui se rassemblent avec la communauté pour socialiser, et partager, et vivre la culture en musique et en humour sans renier la leur, parce que c'est ça, l'intégration nationale, pour que tous les Québécois puissent parler une langue commune, pour faire nation et vivre ensemble une culture commune. Merci, Mme la Présidente.

La Vice-Présidente (Mme D'Amours) : Merci, M. le député. Je cède maintenant la parole au député d'Acadie.

Souligner le 25e anniversaire d'Éducaloi

M. André Albert Morin

M. Morin : Merci, Mme la Présidente. Je suis très heureux de souligner le 25e anniversaire d'Éducaloi.

Depuis sa fondation, Éducaloi s'est donné comme mission de rendre le droit simple et compréhensible à un plus grand nombre de citoyens et de citoyennes du Québec. En tant que porte-parole de l'opposition officielle en justice, je suis fier de souligner le travail réalisé par Éducaloi en matière de vulgarisation du droit.

Nul n'est censé ignorer la loi, et Éducaloi, avec ses capsules juridiques, contribue à donner tout son sens à cette maxime. Éducaloi a su développer une approche visant l'accessibilité en communiquant clairement et en produisant des outils, des moyens de communication afin de maintenir une justice accessible. Les chiffres parlent d'eux-mêmes, puisque le nombre de visites sur leur site se compte par milliers.

Félicitations au président du C.A., Me Francisco Couto, et à toute l'équipe! Longue vie à Éducaloi! Merci.

La Vice-Présidente (Mme D'Amours) : Merci, M. le député. Je cède maintenant la parole au député de Joliette.

Rendre hommage à Mme Marie-Eve Ducharme

M. François St-Louis

M. St-Louis : Merci, Mme la Présidente. Je tiens à rendre hommage, aujourd'hui, à Mme Marie-Eve Ducharme, directrice générale de l'Association pour les jeunes de la rue de Joliette.

Mme Ducharme a grandement marqué notre communauté par son leadership et son engagement indéfectible envers les jeunes les plus vulnérables de notre communauté. Ayant participé activement à consolider et à développer le travail de rue pendant plus d'une décennie, on lui doit notamment l'acquisition et l'aménagement de la nouvelle maison servant à accueillir la clientèle et à offrir les différents services de l'organisme. Elle est aussi à l'origine de la mise en place d'une communauté de pairs aidants, du projet PAVO et de la création d'une clinique de détection et d'analyse de substances, pour ne nommer que ceux-là.

Pour nous tous, l'annonce récente de son départ est teintée d'une certaine tristesse, mais surtout d'une grande reconnaissance et d'une très grande fierté pour tout le travail accompli. Donc, du fond du coeur, au nom de tous les citoyens de la circonscription de Joliette et en mon nom, merci pour tout, Marie-Eve. Merci, Mme la Présidente.

La Vice-Présidente (Mme D'Amours) : Merci, M. le député. Je cède maintenant la parole à la députée d'Iberville.

Souligner le travail des Jardins de la Terre**Mme Audrey Bogemans**

Mme Bogemans : Merci beaucoup, Mme la Présidente. Aujourd'hui, je rends hommage à une entreprise d'économie sociale de Saint-Paul-d'Abbotsford, Les Jardins de la Terre. J'ai l'honneur de recevoir aujourd'hui le président du conseil d'administration, M. Pascal Fafard.

Dotée d'un C.A. fort, d'une équipe passionnée et compétente, Les Jardins de la Terre ouvre les portes de son programme d'insertion depuis plus de 20 ans sur une belle ferme de trois hectares. L'accès à la terre et la transformation alimentaire permet aux participants d'apprendre à se connaître, de développer leurs forces et leurs talents afin d'intégrer le marché du travail, le tout dans un environnement bien encadré par des intervenants professionnels. Leur labeur permet de nourrir en circuit court plus de 200 familles par année, des paniers qui sont composés de produits frais et cuisinés. L'an dernier, ils ont ouvert un kiosque libre-service afin de se rapprocher des gens de leur communauté et que tous puissent profiter de leur production.

Merci à la grande famille des Jardins de la Terre de tisser des liens entre l'humain et la nature, le tout en s'impliquant pour créer un avenir plus responsable et durable. Merci, M. Fafard. Mme la Présidente.

La Vice-Présidente (Mme D'Amours) : Merci, Mme la députée. Je cède maintenant la parole au député de Jacques-Cartier.

Souligner la fête de la Saint-Patrick et la tenue de la 200e édition du défilé à Montréal**M. Gregory Kelley**

M. Kelley : Aujourd'hui, je veux souligner le 200e anniversaire du défilé de Saint-Patrick à Montréal. Savez-vous, Mme la Présidente, que le défilé est le meilleur en Amérique du Nord? Et je vous invite tous à participer à ce moment historique.

This year is the 200th edition of the St. Patrick's Day parade, and, boy, Madam Speaker, I know it's going to be one heck of a party! But the parade doesn't happen without the hard work of all the volunteers of the United Irish Societies, who work year round to make the parade the best St. Patrick's parade in North America. Thank you for your dedication.

To all the volunteers of the St. Patrick's Society who, year round, organize events to promote and foster the deep-rooted Irish traditions here, in Québec, thank you for your hard work.

Le 17 de mars, Mme la Présidente, nous sommes tous Irlandais pour un jour, tout le monde au Québec, et je veux souligner le défilé de Saint-Patrick ici, à Québec. Joyeuse Saint-Patrick! Happy St. Patrick's Day! «Sláinte!»

La Vice-Présidente (Mme D'Amours) : Merci, M. le député. Je cède maintenant la parole à la députée de Rivière-du-Loup—Témiscouata.

Rendre hommage à M. Marc-André Paradis**Mme Amélie Dionne**

Mme Dionne : Merci, Mme la Présidente. Aujourd'hui, je souhaite rendre hommage à un passionné d'éducation, de culture et de science. M. Marc-André Paradis, ici présent, dans les tribunes, avec nous, aujourd'hui, accompagné de sa collègue Moa-Kym Bérubé, consacre son temps, depuis plus de 25 ans, à faire rayonner ces domaines essentiels.

En tant qu'astronome au musée scientifique ASTER, au Témiscouata, il a brillamment relevé le défi de créer des ateliers pédagogiques destinés aux écoles. Il s'est également imposé comme astronome en chef de l'observatoire, guidant de nombreuses familles à travers des séances d'observation céleste inoubliables. Toujours enthousiaste à partager son savoir, M. Paradis répond présent lorsqu'il s'agit d'organiser des activités en dehors de l'observatoire.

Au nom de tous les citoyens de la circonscription, merci pour votre implication exceptionnelle et votre dévouement à rendre la science accessible à tous, et surtout à nos jeunes.

Et, sur ce, Mme la Présidente, j'aimerais souhaiter un joyeux anniversaire à ma fille, aujourd'hui, qui célèbre ses 23 ans. Merci, Mme la Présidente.

La Vice-Présidente (Mme D'Amours) : Merci, Mme la députée. Je cède maintenant la parole au député d'Abitibi-Est.

Souligner le 75e anniversaire de l'Hôpital Saint-Sauveur et le 90e anniversaire du service hospitalier de Val-d'Or**M. Pierre Dufour**

M. Dufour : Mme la Présidente, j'ai le plaisir de faire une minute historique, ce matin. 2025 souligne le 75e anniversaire de l'Hôpital Saint-Sauveur de Val-d'Or, mais la 90e année du service hospitalier.

Revenons donc en 1935, alors que le village de Bourlamaque se développe à l'ombre du chevalement de la mine Lamaque, avant même la création de la ville de Val-d'Or. N'ayant point de bâtiment pour répondre à la situation, c'est le domicile du Dr Fisher, médecin de la mine, qui fera office de dispensaire, avec un grand total de deux lits pour soigner les gens.

Malgré l'agrandissement de la maison du docteur, la croissance de travailleurs travaillant à la mine, l'arrivée de médecins et le développement de la ville feront en sorte de voir la compagnie minière construire un nouvel hôpital d'une vingtaine de lits qui sera inauguré en 1941. C'est d'ailleurs en 1947, après plusieurs années de démarches, que la ville de Val-d'Or verra le gouvernement investir pour créer un hôpital de 80 lits. L'inauguration aura lieu le 28 mai, mais c'est le 22 janvier 1950 que le premier patient y sera admis. Finalement, un pavillon sera ajouté en 1974 pour ajouter une centaine de lits. Merci.

La Vice-Présidente (Mme D'Amours) : Merci, M. le député. Je cède maintenant la parole à la députée de Laval-des-Rapides.

Souligner le 10e anniversaire de La Maison 100 Limites

Mme Céline Haytayan

Mme Haytayan : Merci, Mme la Présidente. J'aimerais vous parler, aujourd'hui, de La Maison 100 Limites. Unique en son genre au Québec, cet organisme de Laval-des-Rapides vient en aide aux personnes vivant avec un trouble de la personnalité limite, un TPL. Leurs services d'entraide, leurs ateliers thérapeutiques, leurs formations sont essentiels pour que les personnes vivant avec un TPL apprennent à mieux gérer ce trouble, puissent s'accomplir et s'épanouir.

Fondée en février 2015, La Maison 100 Limites oeuvre à Laval depuis maintenant 10 ans. J'aimerais donc profiter de ce moment pour leur souhaiter un excellent 10e anniversaire. Je tiens également à les remercier chaleureusement et à les féliciter pour leur superbe travail.

Alors, bon succès et joyeux anniversaire à La Maison 100 Limites! Merci, Mme la Présidente.

La Vice-Présidente (Mme D'Amours) : Merci, Mme la députée. Je cède maintenant la parole au député de Lac-Saint-Jean.

Féliciter le collège d'Alma pour son classement au palmarès des cégeps

M. Éric Girard

M. Girard (Lac-Saint-Jean) : Mme la Présidente, je souhaite profiter de la publication récente du palmarès des cégeps pour souligner les excellents résultats du collège d'Alma, qui s'est démarqué dans plusieurs domaines, notamment en sciences de la nature, sciences humaines, soins infirmiers et techniques policières.

Depuis plus de six ans, j'ai la chance de collaborer de nombreuses façons avec le collège d'Alma, mon alma mater, et à chaque fois je suis impressionné. Notre collège est innovant, qu'on pense au COLab ou à la technique de pharmacie, il est inclusif, autant pour nos étudiants étrangers que pour la communauté LGBTQ+, il est dynamique, autant au niveau sportif qu'académique, et il est performant, comme en témoignent les résultats du palmarès. Et tout ça, Mme la Présidente, c'est grâce à l'équipe. Cette équipe, sous la direction de Marie-Ève Gravel, permet à notre population d'avoir accès à un enseignement supérieur de qualité chez nous, dans notre comté, et ça, c'est extrêmement précieux pour la vitalité de notre milieu.

Encore une fois, bravo au collège d'Alma!

• (9 h 50) •

La Vice-Présidente (Mme D'Amours) : Merci, M. le député. Je cède maintenant la parole à la députée de Mégantic... non, pardon, excusez-moi, Saint-François. Je vous regarde, mais j'ai nommé le nom... l'autre député qui va suivre après vous. Donc, députée de Saint-François, s'il vous plaît.

Rendre hommage à Mme Hélène Viau

Mme Geneviève Hébert

Mme Hébert : Mme la Présidente, native de Montréal, Mme Hélène Viau a choisi Sherbrooke pour y exercer la profession d'orthophoniste.

Après huit ans au CHUS, elle a travaillé au Centre de réadaptation Estrie pendant 28 ans. Lors de ses quatre dernières années, elle était assistée d'un chien Mira entraîné pour la réadaptation.

À sa retraite, ayant obtenu de Mira un chien déclassé, Mme Viau s'est jointe à l'équipe de bénévoles du CHSLD Saint-Vincent, où elle participe à des activités organisées par des techniciennes en loisirs.

Depuis 11 ans, elle va deux fois par semaine au CHSLD. Certaines personnes résidentes aiment simplement voir circuler le chien, ce qui leur rappelle des souvenirs de leur ancien animal de compagnie. D'autres le flattent, ce qui leur procure beaucoup de joie. Mme la Présidente, d'autres encore profitent de la présence canine pour créer un lien avec Mme Viau.

Je vous cite en exemple Mme Viau pour montrer qu'une oeuvre pleine d'humanité peut prendre une forme inattendue, en l'occurrence avec un animal apaisant. Merci, Mme la Présidente.

La Vice-Présidente (Mme D'Amours) : Merci, Mme la députée. Je cède maintenant la parole au député de Mégantic.

Souligner le succès du programme de pédagogie en plein air de l'école du Saint-Nom-de-Jésus de Beaulac-Garthby

M. François Jacques

M. Jacques : Merci, Mme la Présidente. Aujourd'hui, je souhaite présenter une belle initiative de l'école primaire du Saint-Nom-de-Jésus de Beaulac-Garthby.

En 2019, l'école a mis en place un concept innovateur, la pédagogie par le plein air. Depuis, le vélo, la pêche, la survie en forêt se retrouvent parmi les activités hebdomadaires des jeunes.

En intégrant l'apprentissage en plein air dans leur curriculum, les enseignants permettent aux enfants de développer un lien profond avec la nature tout en favorisant leur bien-être général. Cette pratique encourage la curiosité, la créativité et l'engagement des élèves envers leur environnement.

Ce programme pédagogique, tout comme celui offert à la polyvalente de Disraeli, est encouragé par la Signature innovation/plein air adoptée par la MRC des Appalaches en 2021.

Je veux donc saluer tous ceux et celles qui sont à l'origine de cette belle initiative et l'équipe-école actuelle qui en assure le bon fonctionnement jour après jour. Merci de permettre aux élèves de notre région de se connecter avec la nature. Merci, Mme la Présidente.

La Vice-Présidente (Mme D'Amours) : Merci, M. le député. Avant de poursuivre, j'ai besoin d'un consentement pour que la députée de Mercier puisse donner sa déclaration. Est-ce que j'ai...

Des voix : Consentement.

La Vice-Présidente (Mme D'Amours) : Consentement? Donc, la parole est à vous, Mme la députée.

Souligner le travail de l'organisme Plein Milieu

Mme Ruba Ghazal

Mme Ghazal : Merci, Mme la Présidente. Il y a un peu plus d'un an, je faisais une déclaration pour rappeler au gouvernement l'importance de poursuivre le financement de Plein Milieu, un organisme dans mon comté qui fait de la réduction des méfaits en toxicomanie auprès de la population à risque d'itinérance.

Aujourd'hui, je suis heureuse d'annoncer que Plein Milieu est en mesure d'acheter... il a été en mesure d'acheter le bâtiment dans lequel il était locataire et aussi d'agrandir ses locaux, donc ça lui permet d'améliorer les services essentiels qu'il offre à la population.

Les membres de l'équipe de Plein Milieu sont d'une ténacité sans limites. Ils et elles travaillent dans un contexte très difficile, où les ressources manquent de façon récurrente et où les populations vulnérables sont de plus en plus nombreuses, et aussi dans un contexte où il y a une incompréhension par rapport à la réduction des méfaits qui est parfois instrumentalisée à des fins politiques. Pourtant, c'est une approche humaine qui a fait ses preuves et qui donne des résultats pour les personnes les plus vulnérables de notre société. On doit, comme élus, toujours appuyer et valoriser l'approche de la réduction des méfaits.

Merci à toute l'équipe de Plein Milieu.

La Vice-Présidente (Mme D'Amours) : Merci, Mme la députée. Cela met fin à la rubrique Déclarations de députés. Et je suspends les travaux quelques instants.

(Suspension de la séance à 9 h 55)

(Reprise à 10 h 06)

La Présidente : Bonjour. Bonjour, tout le monde. Bienvenue au parlement du Québec, c'est chez vous.

Mmes, MM. les députés, nous allons nous recueillir quelques instants.

Je vous remercie beaucoup. Veuillez vous asseoir.

Nous poursuivons les affaires courantes.

Aujourd'hui, il n'y a pas de déclarations ministérielles ni présentation de projets de loi.

Les portes sont fermées.

Dépôt de documents

À la rubrique Dépôt de documents, M. le leader du gouvernement.

M. Jolin-Barrette : Oui. Bonjour, Mme la Présidente. Je dépose la réponse du gouvernement à la pétition déposée en Chambre le 29 janvier 2025 par le député de Maskinongé. Merci.

La Présidente : Ce document est déposé.

Dépôt de rapports de commissions

À la rubrique Dépôt de rapports de commissions, M. le président de la Commission de l'aménagement du territoire et député de Drummond—Bois-Francs.

Étude détaillée du projet de loi n° 79

M. Schneeberger : Merci, Mme la Présidente. Alors, je dépose le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire qui, les 4, 5, 6, 11 et 25 février 2025, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 79, Loi édictant la Loi sur les contrats des organismes municipaux et modifiant diverses dispositions principalement aux fins d'allègement du fardeau administratif des organismes municipaux. La commission a adopté le texte de loi avec des amendements.

La Présidente : Ce rapport est déposé.

Dépôt de pétitions

À la rubrique Dépôt de pétitions, Mme la députée de Notre-Dame-de-Grâce, la parole est à vous.

Augmenter l'allocation de participation au Programme d'aide et d'accompagnement social Action

Mme McGraw : Merci, Mme la Présidente. Alors, je tiens d'abord à reconnaître des membres de la Maison Les Étapes, à Notre-Dame-de-Grâce, qui sont les auteurs de cette pétition, qui sont avec nous, aujourd'hui, dans les tribunes.

Alors, je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 363 pétitionnaires.
Désignation : citoyens et citoyennes du Québec.

«Les faits invoqués sont les suivants :

«Considérant que l'allocation mensuelle du Programme d'aide et d'accompagnement social (PAAS Action) est demeurée inchangée depuis plus de 20 ans, à 130 \$/mois, alors que les autres programmes d'Emploi-Québec ont vu leurs montants révisés à la hausse;

«Considérant que l'allocation pour contrainte temporaire à l'emploi s'élève à 161 \$/mois;

«Considérant que le coût de la vie augmente continuellement, affectant de manière disproportionnée les prestataires du programme, qui, comme tout autre citoyen, ont des besoins essentiels et des charges financières croissantes;

«Considérant que les participants du PAAS Action jouent un rôle clé dans la communauté par leurs contributions bénévoles et que ce programme agit comme un levier essentiel pour leur accompagnement vers l'emploi, en leur offrant un cadre d'apprentissage progressif adapté à leur rythme et à leurs besoins particuliers;

«Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

«Nous, signataires, demandons au gouvernement du Québec :

«D'augmenter l'allocation de participation au programme PAAS Action pour mieux soutenir les participants dans leur parcours vers l'emploi et leur progression socioprofessionnelle;

«De permettre aux participants ayant une contrainte temporaire de conserver leur allocation tout en recevant l'allocation de participation du PAAS Action, afin de mieux répondre à leurs besoins financiers tout au long de leur parcours d'intégration;

«D'offrir la possibilité de prolonger la période de participation au programme PAAS Action au-delà de la limite actuelle, lorsque cela est justifié, pour soutenir une transition réussie vers l'emploi, notamment pour les participants en voie d'atteindre leurs objectifs socioprofessionnels, mais nécessitant plus de temps en fonction de leur rythme de progression.»

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition. Merci, Mme la Présidente.

• (10 h 10) •

La Présidente : Cet extrait de pétition est déposé.

Il n'y a pas de réponses orales aux pétitions ni d'interventions portant sur une violation de droit ou de privilège.

Questions et réponses orales

Nous en sommes maintenant à la période de questions et de réponses orales, et je cède la parole, en question principale, au chef de l'opposition officielle.

Rapport de la Vérificatrice générale sur le projet SAAQclic

M. Marc Tanguay

M. Tanguay : Mme la Présidente, nous sommes devant un scandale caquiste, le scandale SAAQclic. Hier, le premier ministre a tenu en cette Chambre des propos inexacts. Je le cite en période des questions hier : «La VG a étudié tout le dossier, incluant tous les procès-verbaux, non caviardés, et est arrivée à la conclusion que la mauvaise information a été donnée au ministre.» Fin de la citation.

Or, jeudi dernier, la VG, en point de presse, a dit, et je la cite : «Je ne suis pas en mesure de répondre en relation avec les ministres.» Questionnée : «Donc, on ne peut pas conclure que les ministres n'étaient pas informés?», sa réponse : «Je ne suis pas en mesure de le savoir.» Encore une fois questionnée : «Est-ce qu'on peut déduire que les ministres ne sont pas au courant ou non?», la réponse, troisième, de la VG : «Je ne suis pas en mesure de conclure ça.»

Alors, quand le premier ministre dit, de façon inexacte, que la VG a exonéré ses ministres, qu'ils ont eu la mauvaise information, c'est inexact. Ça, c'est réglé. Il ne peut plus plaider cette défense-là.

Maintenant, en juin 2022, il était clair pour le C.A. que c'était un dépassement de coûts de 222 millions. En septembre 2022, en pleine campagne électorale, il aurait fallu rendre public ce dépassement de coûts là, ça aurait fait désordre pour la CAQ.

La théorie du premier ministre, croit-il vraiment ses ministres, que, le premier ministre, le C.A., pendant l'élection, tout seul, sans aucune implication et à l'insu des ministres, ils auraient décidé de protéger la CAQ?

La Présidente : La réponse du premier ministre.

M. François Legault

M. Legault : Oui. Mme la Présidente, on est tous d'accord ici, dans cette Chambre, que ce qui est arrivé à la SAAQ, à la Société de l'assurance automobile, c'est inacceptable. C'est inacceptable qu'on n'ait pas été tenus au courant, entre autres, de dépassements de coûts aussi importants.

Maintenant, Mme la Présidente, je veux citer la Vérificatrice générale. Dans son rapport, d'abord, article 24, elle dit : «À l'interne, la direction du programme a véhiculé comme information que les coûts prévus pour réaliser le projet CASA s'élevaient désormais à 682 millions de dollars, sans dépassement de coûts additionnel par rapport au contrat avec l'Alliance.» Article 25, toujours la Vérificatrice générale, qui dit : «Des informations incomplètes ont été véhiculées dans les communications transmises par la SAAQ à la Commission de l'administration publique et au dirigeant principal de l'information. En effet, ces communications ne faisaient pas état de dépassements de coûts par rapport aux contrats avec l'Alliance.» Et elle conclut : «Les informations transmises ne donnaient donc pas un portrait juste de la situation.»

Mme la Présidente, je continue. Paragraphe 100, la Vérificatrice générale dit : «La SAAQ rendait compte de l'avancement du programme, notamment à la Commission de l'administration publique, au dirigeant principal de l'information et à la population. Or, l'information...

La Présidente : En terminant.

M. Legault : ...contenue dans les documents transmis n'offrait pas un portrait clair...»

La Présidente : Première complémentaire.

M. Marc Tanguay

M. Tanguay : Paragraphe 30 : «D'ailleurs, la documentation fournie au conseil d'administration précisait que l'option 2 avait comme avantage de retarder la publication de l'avenant, alors que l'option 1 incluait un risque médiatique et politique élevé.»

Le C.A. de la SAAQ a décidé, à leur insu, de protéger les intérêts politiques caquistes en pleine campagne électorale, ils ont dit : On ne va pas, tout seuls, abrier le 222 millions?

La Présidente : La réponse du premier ministre.

M. François Legault

M. Legault : Oui. Mme la Présidente, je n'avais pas eu le temps de lire l'article 100 du rapport de la Vérificatrice générale. Donc, je le répète, la Vérificatrice générale dit : «La SAAQ rendait compte de l'avancement du programme, notamment à la Commission de l'administration publique, au dirigeant principal de l'information et à la population. Or, l'information contenue dans les documents transmis n'offrait pas un portrait clair et complet de la situation.»

Maintenant, ce que je voudrais savoir, c'est, la Vérificatrice générale a été nommée en 2015...

La Présidente : En terminant.

M. Legault : ...proposée par le gouvernement libéral, appuyée à...

La Présidente : Deuxième...

Des voix : ...

La Présidente : S'il vous plaît! Une seule personne a le droit de parole maintenant. Deuxième complémentaire. Le chef de l'opposition officielle.

M. Marc Tanguay

M. Tanguay : Mme la Présidente, la VG a clairement dit : «Je ne suis pas en mesure de répondre en relation avec les ministres.» Celui qui doit répondre en relation avec les ministres, c'est le premier ministre. Quand il sait que son ministre des Transports a arrêté de faire rapport à partir de 2020, 2021, 2022, quand il sait que son ministre, hier, de la Cybersécurité a dit : En 2020, on était pris avec une solution qui ne fonctionnait pas... Il a dit ça, hier, qu'en 2020 ils étaient pris avec une solution qui ne fonctionnait pas, en 2020, et il n'a rien fait. Qu'il réponde de ses ministres.

La Présidente : La réponse du premier ministre.

M. François Legault

M. Legault : Mme la Présidente, peut-être que le chef de l'opposition officielle ne m'écoutait pas. Donc, je répète ce qu'a dit la Vérificatrice générale, je la cite : «La direction du programme a véhiculé comme information que les coûts prévus pour réaliser le programme CASA s'élevaient désormais à 682 millions de dollars, sans dépassement de coûts additionnel par rapport au contrat avec l'Alliance.»

Mme la Présidente, la Vérificatrice générale, Mme Leclerc, a été proposée par le gouvernement libéral, appuyée à l'unanimité. Pourquoi, aujourd'hui, le Parti libéral préfère croire M. Malenfant plutôt que la Vérificatrice générale?

La Présidente : Troisième complémentaire.

M. Marc Tanguay

M. Tanguay : Mme la Présidente, la VG l'a clairement dit, et je le répète, le premier ministre ne veut pas entendre. Le premier ministre... Et la population le juge. Quand la VG dit : Pour les ministres, je ne peux pas me prononcer, c'est à lui de répondre de ses ministres, qui n'ont rien fait à partir de 2020, qui le savaient. Aveu, hier, du ministre de la Cybersécurité et du Numérique, il savait que ça ne marchait pas en 2020, il n'a rien fait. Son ministre des Transports, à l'époque, il a arrêté de faire rapport. Alors, le premier ministre, Mme la Présidente, quand il tolère les irresponsables, il est responsable.

La Présidente : Attention à vos propos, M. le chef. La réponse du premier ministre.

M. François Legault

M. Legault : Oui, Mme la Présidente, ça fait une semaine que le leader de l'opposition officielle se promène avec des documents caviardés puis il nous dit : Pourquoi vous avez peur de décaviarder? Mme la Présidente, la Vérificatrice générale a vu, lu tous les procès-verbaux non caviardés puis elle dit que l'information qui a été transmise était erronée. Pourquoi le Parti libéral, qui a nommé la VG, n'a plus confiance en elle? C'est important, Mme la Présidente, de voir, actuellement, un parti politique qui a eu une grande histoire ne pas appuyer la Vérificatrice générale...

La Présidente : En terminant.

M. Legault : ...qu'il a lui-même nommée.

La Présidente : En...

Des voix : ...

La Présidente : S'il vous plaît! En question principale, une seule personne a maintenant le droit de parole, je reconnais le député de Nelligan.

Accès à l'information sur le projet SAAQclie

M. Monsef Derraji

M. Derraji : Mme la Présidente, hier, nous avons eu la démonstration que l'actuel ministre de la Sécurité publique, ancien ministre des Transports, ne savait rien, n'était pas au courant de rien. Aujourd'hui, le ministre de la Cybersécurité et du Numérique, lui, a parlé avec Karl Malenfant, et Karl Malenfant lui a présenté tous les scénarios.

Après l'élection de 2022, l'actuelle ministre des Transports, est-ce qu'elle a rencontré les gens de la SAAQ? Est-ce qu'elle est capable, aujourd'hui, de nous dire combien de rencontres elle a eues avec le président-directeur général, avec le président de C.A.? Et est-ce qu'elle a rencontré M. Malenfant? Est-ce que... Oui, octobre 2022, vous étiez ministre, Mme la ministre. Est-ce que vous avez rencontré Karl Malenfant? Et, si vous avez rencontré Karl Malenfant, de quoi avez-vous parlé avec M. Karl Malenfant ou avec M. Marsolais?

La Présidente : Et, en tant que leader, vous savez que vous vous adressez à la présidente lorsque vous posez vos questions, M. le leader. La réponse de la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Mme Geneviève Guilbault

Mme Guilbault : Oui. Merci beaucoup, Mme la Présidente. Bien, évidemment que j'ai rencontré à plus d'une reprise le P.D.G. de la Société de l'assurance automobile, comme je le fais avec la P.D.G. de la Société des traversiers, comme je le fais avec la P.D.G. de la Commission des transports, les trois organisations qui relèvent de ma responsabilité.

En ce qui concerne le P.D.G... les P.D.G. successifs de la SAAQ, j'ai eu ma première rencontre avec M. Marsolais probablement quelque part en novembre, considérant que j'ai été nommée le 20 octobre. Et par la suite j'en ai eu d'autres. J'ai eu une quantité d'interactions assez importante avec lui puis avec plusieurs membres de son équipe. Je l'ai dit en point de presse la semaine passée, je faisais des Teams sept jours sur sept avec eux pendant le déploiement, pendant le fiasco, à la réouverture des bureaux, parce que ça n'avait pas de bon sens, le manque de planification du surcroît d'achalandage qui se présentait dans les centres de services sept jours sur sept. J'écrivais même les tweets à leur place, à un moment donné, parce que c'était mal géré. Donc, ça, je l'ai déjà dit très clairement.

Ceci étant dit, Mme la Présidente, l'information qui nous a été communiquée, que ce soit en novembre 2022 ou à tout autre moment, depuis les débuts, sous le Parti québécois et sous le Parti libéral, du virage numérique de la SAAQ, était incomplète ou erronée...

• (10 h 20) •

La Présidente : En terminant.

Mme Guilbault : ...des propos mêmes de la Vérificatrice générale. Comment pouvons-nous prendre une décision éclairée avec de l'information erronée...

La Présidente : Première complémentaire.

M. Monsef Derraji

M. Derraji : Mme la Présidente, j'ai avec moi une présentation de Karl Malenfant, le 2 novembre, rencontre de la vice-première ministre et ministre des Transports et de la Mobilité durable, quatre mois avant le fiasco. Donc, elle ne peut pas dire aujourd'hui qu'elle n'était pas au courant. Elle était au courant. La présentation, elle est là, en date du 2 novembre 2022. Le fiasco est arrivé quatre mois plus tard.

Mme la Présidente, vous avez deux choix : décavarder les p.-v. ou démissionner.

La Présidente : La réponse de la ministre.

Mme Geneviève Guilbault

Mme Guilbault : Oui, à noter, une fois de plus, Mme la Présidente, les procès-verbaux qui les intéressent, seulement à partir de janvier 2019. On ne s'intéresse pas à la partie 2014-2018 qui était sous le gouvernement libéral puis on ne s'intéresse pas non plus à la partie 2014 où le Parti québécois a exempté la SAQ d'une reddition de comptes.

Bref, Mme la Présidente, je vais citer la Vérificatrice générale, je vais citer la Vérificatrice générale en conférence de presse jeudi dernier : «On s'en va vers une transformation numérique au Québec qui est nécessaire. Le fait qu'on ne divulgue pas au public, aux dirigeants et aux parlementaires l'information qui est exacte, c'est hautement problématique.»

Autre extrait : «En septembre 2020, on rebrasse le budget...

La Présidente : En terminant.

Mme Guilbault : ...et on mentionne que tout va bien au niveau des délais, alors que c'est erroné.»

La Présidente : Deuxième complémentaire.

M. Monsef Derraji

M. Derraji : Mme la Présidente, la vice-première ministre vient de demander si on est d'accord pour décavarder le tout depuis 2014. Je lui dis dès maintenant : Oui. Êtes-vous capable de décavarder depuis 2014? Nous sommes prêts. Décavardez l'ensemble des p.-v.

Mme la Présidente, elle est responsable de ce fiasco. Il y a eu une rencontre avec Karl Malenfant, novembre 2022. Le fiasco est arrivé en 2023. Qu'ils décaviardent les p.-v. ou qu'elle démissionne.

La Présidente : La réponse de la ministre.

Mme Geneviève Guilbault

Mme Guilbault : Oui. Alors, je continue, Mme la Présidente. Justin Lawarée, un professeur à l'école nationale d'affaires publiques et expert en transformation numérique des organisations publiques : «Ce qui me frappe, c'est le manque de transparence. On n'a pas tout dit. On n'a pas communiqué clairement aux décideurs politiques qu'il y avait des hausses de coûts. On a laissé penser que les tests avaient été réalisés et que les indicateurs étaient au vert, alors que ce n'était pas le cas. Il y a eu de la manipulation de données.»

Mario Dumont : «Le scandale, c'est le fait de ne pas avoir dit la vérité. On a mal informé les dirigeants.»

Brian Myles, directeur du *Devoir* : «La genèse du scandale porte aussi la marque du gouvernement péquiste de Pauline Marois. C'est lui qui adopte un décret initial permettant à la SAAQ d'obtenir une dérogation et de se libérer des obligations de reddition de comptes...»

La Présidente : En terminant.

Mme Guilbault : ...envers le Secrétariat du Conseil du trésor.»

Donc, tous ces gens intelligents là auraient tort, Mme la Présidente?

La Présidente : En question principale, je reconnais à nouveau le député de Nelligan, qui s'adresse à la présidence.

Accès à l'information sur le projet SAAQclie

M. Monsef Derraji

M. Derraji : Mme la Présidente, vous assistez depuis une semaine à un vrai fiasco caquiste. Hier, nous avons interpellé l'ancien ministre des Transports. Lui, il était très clair : Je ne savais rien, je n'ai rien entendu et je n'ai pas parlé avec le C.A. C'est sa responsabilité, en tant que ministre responsable, de parler avec le conseil d'administration. Sachant, Mme la Présidente... Nous assistons à la plus importante transformation numérique au sein de l'appareil gouvernemental, et vous n'avez pas de statutaire avec votre PCA et votre P.D.G.? Qu'il dévoile combien de fois il l'a rencontré.

Je repose la question à Mme la vice-première ministre. Nous sommes prêts, on vous dit, le Parti libéral, il est prêt à refaire la demande de décaviarder l'ensemble des p.-v. depuis 2014. Ça a été sa demande. Mme la Présidente, la vice-première ministre a un seul choix : décaviarder les p.-v. ou démissionner aujourd'hui.

La Présidente : La réponse de la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

Mme Geneviève Guilbault

Mme Guilbault : Oui, bien, je continue, Mme la Présidente, parce qu'il y a beaucoup de gens, et d'observateurs, et de commentateurs, incluant, évidemment, la VGQ, au premier chef, qui est dépositaire et signataire du rapport qu'elle a elle-même déposé jeudi dernier, mais il y a beaucoup de gens intelligents qui commentent depuis ce temps-là et qui sont très conscients du fait que ce fiasco-là, à l'origine, part du Parti québécois et du Parti libéral.

Et je cite, Mme la Présidente, note de service pour les libéraux : «Marc — député de LaFontaine — et compagnie, à votre place je ferais attention avant de faire les jars et de talonner le gouvernement, parce que, pendant le règne des libéraux, au printemps 2018, on posait déjà des questions sur la grosseur de la bouchée de ce virage numérique à la SAAQ, sur les états de service de Karl Malenfant, qui avait mal fait sa job à Hydro-Québec.» Ça, c'est Patrick Lagacé qui dit ça au 98,5. Et je peux continuer longtemps, Mme la Présidente.

La Présidente : Première complémentaire.

M. Monsef Derraji

M. Derraji : Mme la Présidente, on lance des défis, on les accepte, ils les refusent. Elle nous a dit : Est-ce que vous voulez décaviarder depuis 2014? J'ai dit oui. Est-ce qu'elle va avoir le courage de dire oui?

Je reviens à sa rencontre avec Karl Malenfant. Quatre fois avant le fiasco. Qu'est-ce qu'il lui a dit pour la convaincre que tout allait bien, et elle a donné le go à la transformation de la SAAQ, Mme la Présidente? Je répète : Décaviardez ou démissionnez.

La Présidente : La réponse de la ministre.

Mme Geneviève Guilbault

Mme Guilbault : Bon, alors, Mme la Présidente, je continue, là : «La réalité a été maquillée par des gestionnaires du projet qui étaient un petit groupe à l'intérieur de la SAAQ en lien avec des firmes externes. Le comité de direction, le C.A. de la SAAQ, le gouvernement, tous ont été tenus dans l'ignorance, recevant même de fausses informations sur l'état des lieux.» Sébastien Bovet, Radio-Canada. Tous des gens qui ont lu le rapport, qui font des commentaires attentifs sur une situation qui est évidente, Mme la Présidente.

Et je ne comprends même pas qu'à titre de député ici puis de membre des commissions parlementaires il ne s'insurge pas plus que ça que lui-même et des gens de son parti ont été floués à même une commission parlementaire. C'est de ces sujets, Mme la Présidente, où on devrait tous être scandalisés de la même chose...

La Présidente : En terminant.

Mme Guilbault : ...c'est-à-dire une société d'État qui a été sous la gouverne de tous les partis ici, sauf Québec solidaire...

La Présidente : Deuxième complémentaire. Et, pour ce faire, je cède la parole au chef de l'opposition officielle.

M. Marc Tanguay

M. Tanguay : Là, le premier ministre, il voit sa ministre répondre. Il est-tu fier du spectacle qu'elle lui offre? Il est-tu fier? Croit-il vraiment qu'elle remplit ses devoirs de ministre responsable?

La Présidente : ...du gouvernement. Quel est votre rappel au règlement?

M. Jolin-Barrette : Clairement, Mme la Présidente, on s'adresse à vous. Et le chef de l'opposition officielle occupe une fonction importante dans notre régime, il devrait faire preuve...

La Présidente : Bon, M. le leader, je suis debout. Ce n'est pas une question de règlement. La...

Des voix : ...

La Présidente : Il... Il s'adressait à la troisième personne. M. le chef, poursuivez. 22 secondes.

M. Tanguay : Mme la Présidente, là, le premier ministre, c'est lui qui est responsable de ses ministres. Il y a un ministre du Transport, 2018-2022, qui n'a rien fait, qui a arrêté de rapporter à l'Assemblée nationale dans les rapports annuels. Il y a un ministre de la Cybersécurité et du Numérique qui a dit en... qui a dit qu'en 2020 il savait que ça ne marchait pas. Puis il y a une ministre des Transports qui n'a pas vu le fiasco.

Décaviez ou démissionnez.

Des voix : ...

La Présidente : C'est maintenant le moment de répondre. Je vous en prie, j'entends un petit peu trop de bruit. La réponse du premier ministre.

M. François Legault

M. Legault : Bien, Mme la Présidente, comme plusieurs analystes le répètent, ce qui est clair, dans le rapport de la Vérificatrice générale... Et elle le dit en toutes lettres : «Des informations incomplètes ont été véhiculées dans les communications. Ces communications ne faisaient pas état de dépassements de coûts.»

Maintenant, on interviewe celui qui est un peu responsable, M. Malenfant, puis là le Parti libéral dit : Moi, je crois M. Malenfant, mais je ne crois pas la Vérificatrice générale. Est-ce que ça veut dire que, tout ce que va faire la Vérificatrice générale, dans l'avenir...

La Présidente : En terminant.

M. Legault : ...le Parti libéral ne va plus la croire? C'est quand même grave, là. Est-ce qu'ils demandent...

La Présidente : En question principale...

Des voix : ...

La Présidente : Article 32. On retrouve le silence, je vous prie. Article 32. Critique du comportement. En question principale, je reconnais maintenant la députée de Mercier. On vous écoute, madame.

Rapport de la Vérificatrice générale sur le projet SAAQclic**Mme Ruba Ghazal**

Mme Ghazal : Merci, Mme la Présidente. À chaque jour, on en apprend un peu plus sur le fiasco caquiste SAAQclic, à chaque jour on a de nouvelles questions, et à chaque jour la CAQ répond la même affaire : C'est la faute de la planète entière, sauf de leur faute. Évidemment, aucune responsabilité de la part d'aucun ministre de la CAQ, au pouvoir depuis sept ans.

Hier, le premier ministre nous a parlé du très mauvais contrat signé par les libéraux. À entendre le premier ministre, c'était le pire contrat de l'histoire du Québec. Pourquoi, donc, à leur arrivée, en 2018, quand ils ont lu ce très mauvais rapport, le pire de l'histoire, pourquoi ils ne l'ont pas déchiré? Pourquoi est-ce que l'ex-ministre des Transports, il n'a rien fait? Pourquoi est-ce que le ministre du Numérique n'a rien fait? Pourquoi est-ce que la ministre actuelle des Transports n'a rien fait?

Je répète ma question d'hier au premier ministre : Ça prend combien d'argent public gaspillé, à un ministre caquiste, pour perdre sa job? Si 500 millions de dollars de l'argent des Québécois, gaspillé, ce n'est pas assez, où est-ce qu'il place la barre? À 1 milliard? 1,5 milliard? 2 milliards? Combien?

• (10 h 30) •

La Présidente : La réponse du premier ministre.

M. François Legault

M. Legault : Mme la Présidente, je l'ai dit, ce qui est arrivé à la SAAQ, c'est très grave. On a un contrat qui avait été signé à 600 millions, ça va nous coûter 1,1 milliard, 500 millions de plus, Mme la Présidente.

Or, que dit la Vérificatrice générale? Elle dit : Dans les communications, ça ne faisait pas état des dépassements de coûts. La Vérificatrice générale.

Je le répète, Mme la Présidente, en 2015, si je me souviens bien, il y avait des députés de Québec solidaire, puis, en 2015, Québec solidaire a appuyé la nomination de la Vérificatrice générale. Est-ce que Québec solidaire, aujourd'hui, demande la démission de la Vérificatrice générale? Est-ce qu'ils ont toujours confiance dans la Vérificatrice générale?

Des voix : ...

La Présidente : C'est bruyant. Une seule personne a le droit de parole, maintenant, c'est la députée de Mercier. Première complémentaire.

Mme Ruba Ghazal

Mme Ghazal : Mme la Présidente, je demande au premier ministre d'arrêter de nous prêter des mauvaises intentions. Nous faisons entièrement confiance à la Vérificatrice générale, qui a fait un excellent rapport. Si les fonctionnaires ont pris les ministres caquistes pour des valises, ce serait le fun qu'ils ne fassent pas la même chose avec la population du Québec.

Des voix : ...

La Présidente : M. le leader du gouvernement. Quel est votre rappel au règlement?

M. Jolin-Barrette : Premièrement, ce sont des propos blessants, hein? Le ton. On est des collègues, ici, hein? Et de présumer ce que nous dit la députée de Mercier, c'est irrespectueux envers ses collègues. On peut se respecter...

La Présidente : Alors, je suis debout. Merci, M. le leader. Ce n'est pas une question de règlement. Elle parlait des fonctionnaires et non des collègues. C'est ce que vous alliez me dire, M. le leader du deuxième groupe?

M. Cliche-Rivard : ...par ailleurs, Mme la Présidente, vous dites souvent que la critique est permise en cette Chambre. C'est tout ce que fait la collègue.

La Présidente : Je suis d'accord avec vous. Poursuivez. Et on demeure respectueux les uns avec les autres. Les gens vous écoutent, ils veulent comprendre. Mme la députée, il vous reste du temps, poursuivez.

Mme Ghazal : Le premier ministre nous cite des extraits du rapport de la Vérificatrice générale. S'il l'a bien lu, s'il l'a bien compris, bien, il devrait faire la seule chose qui s'impose, c'est-à-dire demander une commission d'enquête publique comme celle qu'il avait demandée en 2015.

Est-ce qu'il est d'accord?

La Présidente : La réponse du premier ministre.

M. François Legault

M. Legault : Oui, Mme la Présidente, la Vérificatrice générale, c'est une personne qui est indépendante du gouvernement. Indépendante. Puis c'est très important, Mme la Présidente, que tout le monde ici ait confiance en la Vérificatrice générale.

Qu'est-ce que dit la Vérificatrice générale? Elle dit : «La direction du programme a véhiculé comme information que les coûts prévus pour réaliser le programme s'élevaient à 682 millions de dollars, sans dépassement de coûts additionnel par rapport au contrat.» Sans dépassement de coûts.

La Présidente : En terminant.

M. Legault : Pourquoi refuse-t-on de croire la Vérificatrice...

La Présidente : Deuxième complémentaire.

Mme Ruba Ghazal

Mme Ghazal : Le rapport de la Vérificatrice générale, c'est une première étape. Maintenant, il faut que le premier ministre arrive aux conclusions qui s'imposent. Avec un demi-milliard, ça, c'est un minimum, là, ça risque de coûter plus en dépassements, les Québécois méritent mieux. Ils méritent la seule chose qui s'impose : une commission d'enquête publique sur le bordel informatique.

Pourquoi le premier ministre refuse de donner ça aux Québécois et Québécoises, qui méritent de faire la lumière sur toute cette histoire-là? Pourquoi est-ce qu'il fait comme le Parti libéral du Québec, qui refuse une commission d'enquête publique?

La Présidente : Mme la députée, je vous rappelle que ce que vous nous montrez, que je viens de voir, n'est pas un tableau, c'est un article de journal, et ce n'est pas permis. La réponse.

M. François Legault

M. Legault : Mme la Présidente, on est en train d'inventer, à Québec solidaire, une nouvelle façon de faire. À partir de maintenant, la Vérificatrice générale, qui est indépendante, ce n'est qu'une première étape. Donc, quand la Vérificatrice générale dit : Les dépassements de coûts n'ont pas été mentionnés, c'est juste une première étape, on n'est pas obligés de la croire, selon Québec solidaire. Mme la Présidente, est-ce qu'on va commencer à dédoubler toutes les fonctions indépendantes comme la fonction de Vérificatrice générale? Je sais que ça ne dérange pas Québec solidaire de dépenser...

La Présidente : En terminant.

M. Legault : ...puis d'ajouter de la bureaucratie puis de la bureaucratie. Moi, j'ai confiance en la Vérificatrice générale.

La Présidente : En question principale, je reconnais maintenant la députée de Sherbrooke. On vous écoute, madame.

**Projet d'agrandissement du site d'enfouissement
de l'entreprise Stablex****Mme Christine Labrie**

Mme Labrie : Imaginez un instant que le gouvernement du Québec s'apprête à protéger un terrain qui a une grande valeur écologique et que le gouvernement fédéral décide de l'exproprier pour vendre le terrain à une entreprise qui veut y enfouir des déchets dangereux. Le premier ministre déchirerait toutes ses chemises pour dénoncer l'ingérence, ce serait un scandale national, et il aurait raison.

Et c'est pourtant exactement ce que la CAQ fait avec le dossier Stablex à Blainville. La CAQ s'est mise au service des lobbyistes d'une entreprise américaine qui est le plus grand importateur de déchets dangereux au Québec. Ils veulent forcer Blainville à vendre un terrain avec une valeur écologique exceptionnelle, confirmée par le BAPE, un terrain boisé, avec une tourbière, que la ville voulait protéger.

Il y a quelques jours, les ministres de la CAQ nous disaient qu'il fallait se tenir debout contre les États-Unis, et là ils veulent faire d'urgence une loi pour respecter les délais de construction d'une entreprise américaine qui importe des déchets toxiques des États-Unis. Moi, je ne veux pas que le Québec détruise notre territoire pour être la poubelle des États-Unis.

Pourquoi la CAQ défend Stablex au lieu de défendre les Québécois?

La Présidente : La réponse de la ministre des Ressources naturelles.

Mme Maïté Blanchette Vézina

Mme Blanchette Vézina : Mme la Présidente, je pense, c'est un dossier important dont on parle aujourd'hui puis en ce moment, en fait, qu'on prend très au sérieux. Contrairement à Québec solidaire, nous, on est conscients que les activités économiques au Québec génèrent des déchets, mais on veut les enfouir de manière sécuritaire.

La situation, elle est critique, Mme la Présidente, dans ce dossier-là. Ça a été porté à notre attention, et il est important, comme gouvernement, qu'on agisse. C'est pour ça que je travaille sur un projet de loi qui va permettre d'avoir la meilleure solution, la solution avec le moins d'impact. Mais, dans la gestion de nos matières résiduelles, Mme la Présidente, on en a besoin. C'est plus de 600 partenaires, entreprises du Québec qui font affaire avec cette entreprise-là et qui, si, demain matin, n'ont pas cette solution, vont se retrouver sans alternative, Mme la Présidente.

Alors, comme gouvernement, nous, on est pragmatiques. On prend au sérieux la situation. Et on veut trouver la meilleure solution, et c'est ce qu'on va faire, pour s'assurer qu'il n'y ait pas de bris de service pour la ville de Québec, pour la ville de Lévis, pour de nombreuses grandes industries qui ont ce besoin et qui n'ont pas d'autre alternative, Mme la Présidente. Alors, on va agir de manière responsable.

La Présidente : Première complémentaire.

Mme Christine Labrie

Mme Labrie : Écoutez, Blainville a fait ses devoirs. Ils ont une étude qui dit très clairement que leur terrain a une plus grande valeur écologique que celui du gouvernement. Ça ne fait aucun sens de raser un boisé et une tourbière alors que, juste à côté, le terrain du gouvernement, il est déjà déboisé. Si on arrête d'importer ici les vidanges des États-Unis, il va y en avoir, de la place pour gérer nos propres déchets sur le terrain du gouvernement. Le premier ministre parle du jus d'orange, là, mais, s'il y a une chose qu'on devrait arrêter d'importer des États-Unis, c'est bien leurs déchets toxiques. Ça, est-ce qu'il va être capable de le dire aux États-Unis?

La Présidente : La réponse de la ministre des Ressources naturelles et des Forêts.

Mme Maïté Blanchette Vézina

Mme Blanchette Vézina : Mme la Présidente, j'aimerais bien entendre les solutions qui sont proposées réellement, parce que, concrètement, on a analysé toutes les solutions possibles, et la solution qu'on envisage, elle a le... c'est celle qui a le moins d'impact.

Comprenons bien, Mme la Présidente, là, le Québec exporte quatre fois plus de déchets industriels dangereux qu'il n'en importe. Alors, par exemple, si je prenais l'idée de la collègue en face, qui me dit qu'il faudrait cesser d'importer certains des déchets qui sont importés dans le site, ça voudrait dire qu'on aurait quatre fois plus de déchets que ce qui est actuellement la situation pour le Québec. Et je n'ai toujours pas d'autre solution que cette solution qui est envisagée.

Alors, Mme la Présidente, encore une fois...

La Présidente : En terminant.

Mme Blanchette Vézina : ...on est pragmatiques. On est conscients, nous, qu'il y a des déchets. Et on prend ça au sérieux, puis on le fait de manière sécuritaire.

La Présidente : Deuxième complémentaire.

Mme Christine Labrie

Mme Labrie : Savez-vous ce que ferait un gouvernement qui priorise les intérêts des Québécois? Il dirait aux États-Unis de garder leurs déchets toxiques chez eux. Il utiliserait son propre terrain déjà déboisé pour traiter les déchets de nos 600 entreprises québécoises et il laisserait Blainville protéger sa tourbière. Ça, ce serait se tenir debout face aux États-Unis. Ça, ce serait protéger les intérêts du Québec. En ce moment, on a un gouvernement qui veut empêcher une municipalité de protéger notre territoire pour permettre à une compagnie américaine d'enfouir ici leurs déchets toxiques. Je leur pose la question : Pourquoi ils préfèrent défendre les intérêts de Stablex au lieu des intérêts des Québécois?

La Présidente : La réponse de la ministre.

Mme Maïté Blanchette Vézina

Mme Blanchette Vézina : Mme la Présidente, je vais être très claire, on protège les intérêts des Québécois, ici, et c'est ça, la meilleure décision qu'on va prendre, en ayant en tête le fait que c'est plus de 600 clients québécois qui se retrouveraient sans solution si on n'agissait pas. Alors, on prend au sérieux la situation.

Et je répète à la collègue que c'est quatre fois plus de déchets que le Québec exporte qu'il n'en importe. Alors, j'aimerais comprendre la solution qui va être offerte par QS magiquement, parce que, s'il y a un bris de service, les impacts vont être majeurs, majeurs sur l'environnement.

Alors, on va prendre la meilleure décision, Mme la Présidente, en fonction de la situation, pour mitiger les impacts à la fois sur les citoyens de Blainville, à la fois pour les entreprises, mais, bien sûr, en étant conscients, de notre part...

• (10 h 40) •

La Présidente : En terminant.

Mme Blanchette Vézina : ...qu'il y a des déchets à toute activité économique, Mme la Présidente.

La Présidente : En question principale, je reconnais maintenant la députée de Mont-Royal—Outremont. La parole est à vous.

Rapport de la Vérificatrice générale sur le projet SAAQclic

Mme Michelle Setlakwe

Mme Setlakwe : Mme la Présidente, revenons à SAAQclic, où on parle de dépassements de coûts de 600 millions de dollars au minimum que les contribuables québécois devront éponger. Portons notre regard sur la réaction et surtout sur l'attitude du ministre de la Cybersécurité et du Numérique. Je ne sais pas ce qui est le plus insultant pour les Québécois : a, son attitude désinvolte et sa nonchalance; b, son légendaire détachement, comme s'il n'était pas le leader de la transformation numérique, comme s'il n'avait pas un rôle à jouer, rôle qui a été mis en lumière ce matin dans le texte de Marie-Michèle Sioui; ou c, sa défense trop facile, qu'on a caché des informations.

Mais, pour moi, ce qui est le plus insultant dans mon rôle de parlementaire, c'est de me faire répondre, en commission parlementaire sur l'identité numérique, que mes questions ne sont pas pertinentes, que... de me faire dire que de discuter du rapport de la VG, c'est hors sujet.

Mme la Présidente, ça dépasse les bornes. Le ministre a des comptes à rendre aux Québécois sur son rôle dans le fiasco et ses rencontres multiples avec M. Malenfant.

La Présidente : La réponse du ministre responsable de la Cybersécurité et du Numérique.

M. Éric Caire

M. Caire : Oui. Mme la Présidente, je vais faire abstraction de la série de jugements de valeur dont je fais l'objet dans la question de ma collègue et je vais lui répondre, effectivement, sur l'article de ce matin, parce que ce que j'ai lu s'inscrit en droite ligne de ce qu'on retrouve dans le rapport de la Vérificatrice générale.

M. Malenfant a été rencontré pendant trois jours par la Vérificatrice générale. La Vérificatrice générale a rencontré les représentants de mon ministère, a rencontré des représentants de différents ministères. Et c'est quoi, la conclusion de la Vérificatrice générale? Bien, c'est que M. Malenfant n'a pas donné la bonne information ni au conseil d'administration, ni au dirigeant principal de l'information, ni au ministère des Transports, ni au Conseil du trésor.

Alors là, Mme la Présidente, je pense que le premier ministre a bien campé la question. À qui la députée de Mont-Royal—Outremont va faire confiance? À la Vérificatrice générale, sur laquelle le leader de l'opposition officielle se base pour déposer une motion de violation de droit et privilège, hein, parce que ce qui est bon pour la CAQ doit être bon pour les ministres, j'imagine, ou sur le témoignage de Karl Malenfant? C'est ça, la question.

La Présidente : En terminant.

M. Caire : Peut-elle répondre?

La Présidente : Première complémentaire. Et, pour ce faire, je cède la parole au chef de l'opposition officielle.

M. Marc Tanguay

M. Tanguay : Là, j'ai une question toute simple, toute précise, au ministre. Hier, quand il a dit, précisément sur SAAQclic, ce qui suit, qu'est-ce qu'il voulait dire? Je cite : «En 2020, on était pris avec une solution qui ne fonctionnait pas, qui ne répondait pas aux besoins.»

Qu'est-ce qui ne fonctionnait pas sur SAAQclic, sur SAAQclic?

La Présidente : La réponse du ministre.

M. Éric Caire

M. Caire : Je veux préciser, ce n'est pas une question plantée. Ce que je voulais dire, c'est qu'en 2015 la planification a été mal faite. C'est ce que la Vérificatrice générale dit. Ce que je voulais dire, c'est que l'appel d'offres a été orienté, en

2015, pour favoriser SAP, LGS, IBM. Ce que je veux dire, c'est que beaucoup de personnalisations ont été... ont été requises, ce qui veut dire que ce n'était pas la bonne solution, elle ne répondait pas aux besoins. Ce que je voulais dire, c'est qu'en 2020, quand le comité de gestion s'est rendu compte qu'il ne livrait pas la marchandise, il a été obligé de procéder à un réaligement du projet et il a caché ça. Il n'a pas donné la bonne information, ni au conseil d'administration...

La Présidente : En terminant.

M. Caire : ...ni au DPI, ni au ministre des Transports, ni au Secrétariat du Conseil du trésor. C'est ça que...

La Présidente : Deuxième complémentaire.

M. Marc Tanguay

M. Tanguay : ...Mme la Présidente, la VG, qui a eu accès aux procès-verbaux non caviardés, a clairement dit qu'elle ne peut pas répondre en ce qui a trait à la responsabilité des ministres. Le ministre vient de témoigner qu'en 2020 il savait que ça ne fonctionnait pas, et après ça il n'a plus rien dit, il n'a plus rien fait, ne s'est pas questionné.

Mme la Présidente, ce qui est demandé, là, la VG, là, elle a eu accès aux p.-v. décaviardés, le premier ministre va-t-il demander que la lumière soit faite, va-t-il décaviarder ou demander à ce qu'il démissionne?

La Présidente : La réponse du premier ministre.

M. François Legault

M. Legault : D'abord, c'est important de dire que la Vérificatrice générale a eu accès aux procès-verbaux décaviardés. Et qu'est-ce qu'elle dit? Elle dit : «Des informations incomplètes ont été véhiculées. Ces communications ne faisaient pas état de dépassements de coûts.» Il me semble que ça ne peut pas être plus clair que ça. Pourquoi le Parti libéral n'a plus confiance en la Vérificatrice générale?

La Présidente : En question principale, je reconnais maintenant la députée de Sainte-Marie—Saint-Jacques. La parole est à vous. On vous écoute.

Protection des droits des locataires aînés

Mme Manon Massé

Mme Massé : Merci, Mme la Présidente. Ça fait trois ans, trois ans que les aînés de Mont-Carmel attendent de la part de la ministre des Aînés et de la ministre de l'Habitation des gestes forts pour leur permettre de vivre en sécurité dans leur milieu de vie. Zavriyev, c'est un propriétaire qui fait trembler tout le monde parce qu'il met les gens en dehors de chez eux. Il n'est pas le seul, d'ailleurs.

J'étais là, il y a trois ans, quand la ministre des Aînés est allée visiter les aînés de Mont-Carmel. Elle leur a dit : Donnez-moi le temps, je viens d'arriver en poste. Ma priorité, c'est l'hébergement des aînés.

J'ai en main leur bilan, trois ans de lutte. Ces gens-là attendent. Et je cite... Je le dépose, d'ailleurs, Mme la Présidente. Je cite : «Le gouvernement du Québec doit soutenir concrètement les démarches visant à soustraire Mont-Carmel du marché privé.»

Qu'est-ce que la ministre leur répond?

Document déposé

La Présidente : Consentement pour le dépôt? Consentement.
La réponse de la ministre des Affaires municipales.

Mme Andrée Laforest

Mme Laforest : Oui. Merci, Mme la Présidente. Alors, évidemment, je suis très, très sensible à la situation de Mont-Carmel, parce que, oui, je me rappelle, il y a trois ans, j'avais offert l'aide à ma collègue, d'aller visiter les résidents de Mont-Carmel, et ma collègue ne voulait pas que je me déplace pour rencontrer les gens de Mont-Carmel.

Alors, ceci étant dit, l'important, c'est de protéger nos aînés. L'important, c'est d'être près des locataires qui vivent dans des résidences comme Mont-Carmel.

Dans l'article de ce matin, on lisait d'ailleurs qu'il y avait des mesures qui avaient été adoptées par le gouvernement pour assurer la protection et limiter aux locataires aînés de vivre des évictions. Donc, on a agi au niveau des évictions, comme gouvernement, avec ma collègue à l'Habitation, dans son projet de loi n° 31. On a amélioré la loi pour les coopératives, pour protéger, avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation... pour protéger les aînés. Il y a eu également toute l'amélioration pour les centres d'assistance et d'accompagnement aux plaintes, pour protéger les aînés

dans leurs résidences. Il y a eu plusieurs mesures également pour les évictions, au Tribunal administratif du logement. Il y a beaucoup de travail qui est fait également avec les CISSS, les CIUSSS.

Mme la Présidente, même les municipalités ont un droit de préemption...

La Présidente : En terminant.

Mme Laforest : ...mais on va continuer d'aider, parce que, je suis d'accord, c'est un dossier très sensible.

La Présidente : Première complémentaire.

Mme Manon Massé

Mme Massé : Quand la ministre des Aînés et la ministre de l'Habitation sont venues sur place rencontrer les aînés de Mont-Carmel, elles ont dit : On va s'occuper de vous. C'est les RPA qui s'effondrent à travers le Québec. Et trois ans de lutte, de gens qui ont 80 ans, 90 ans, c'est énorme. Ce qu'ils demandent, c'est un programme qui va leur permettre de sortir leur RPA du milieu privé.

Qu'est-ce que la CAQ attend?

La Présidente : La réponse de la ministre responsable des Aînés.

Mme Sonia Bélanger

Mme Bélanger : Oui, Mme la Présidente. Effectivement, dès le début de mon mandat, j'ai eu l'occasion d'aller rencontrer les aînés du Mont-Carmel, et vous étiez présente aussi, Mme la députée. Donc... Et je veux saluer la mobilisation de ces aînés, effectivement, qui ont eu le courage de faire face puis de dénoncer ce qu'ils considéraient comme une injustice. Je les ai écoutés attentivement. Il y a eu, donc, ce qu'on sait, tout le déroulement, là, au niveau juridique. Je pense que ça s'est conclu de façon positive. Et on continue, donc, d'accompagner les personnes, les aînés qui vivent dans toutes les RPA...

La Présidente : Deuxième complémentaire.

Mme Manon Massé

Mme Massé : Mme la Présidente, les aînés de Mont-Carmel, ça fait, je le réitère, trois ans qu'ils se battent. Ça n'a pas de bon sens d'être obligé de se battre à 90 ans pour s'assurer d'avoir des services de sécurité et un toit sur la tête qui répond à leurs besoins. Ça s'appelle un milieu de vie.

Ces gens-là demandent au gouvernement de la CAQ de pouvoir avoir un programme qui va leur permettre de récupérer du pouvoir sur leur résidence. Est-ce qu'elles vont enfin le mettre à jour, ce programme?

La Présidente : La réponse de la ministre, qui s'adresse à la présidente.

Mme Sonia Bélanger

Mme Bélanger : Oui, Mme la Présidente, écoutez, je suis un peu surprise de l'intervention, là, de la députée. Honnêtement, là, Mont-Carmel, c'est vrai qu'il y a eu une mobilisation, mais la situation s'est réglée. Ils ont pu, donc, continuer à vivre dans leur RPA. Ce que vous... Ce que vous me demandez actuellement, ils ont les leviers pour le faire, pour mettre en place des comités clientèles, pour pouvoir s'assurer que le milieu de vie réponde aux normes et aux standards. Dans les RPA, au Québec, c'est ça qui se passe, Mme la Présidente.

On parle de deux choses, là. On parle de toute la mobilisation citoyenne, qui s'est conclue positivement. On peut-tu être contents de ça? Bien, je pense que ça, c'est une très bonne chose. Puis, pour les RPA, on est là...

• (10 h 50) •

La Présidente : En terminant.

Mme Bélanger : ...on est au rendez-vous pour soutenir les aînés qui vivent dans les différentes RPA du Québec, que ce soit géré par...

La Présidente : En question principale, je reconnais maintenant le chef du troisième groupe d'opposition.

Rapport de la Vérificatrice générale sur le projet SAAQclie

M. Paul St-Pierre Plamondon

M. St-Pierre Plamondon : Mme la Présidente, la CAQ est prête à tout pour se déresponsabiliser de la crise à la SAAQ, et une partie de la responsabilité ministérielle, c'est de répondre aux questions des oppositions avec sérieux et honnêteté. Or, hier, le premier ministre a affirmé pas moins de 15 inexactitudes en une seule période de questions. Il a

dit à six reprises que la VG a conclu que le gouvernement avait été mal informé. C'est absolument inexact, la VG n'a jamais affirmé cela. Il a dit par trois fois que les choses...

Des voix : ...

La Présidente : Monsieur... S'il vous plaît! M. le leader du gouvernement. Quel est votre rappel au règlement?

M. Jolin-Barrette : Mme la Présidente, dans notre règlement, on doit prendre la parole d'un député, hein, et...

Des voix : ...

La Présidente : Alors, je suis debout. Merci. Je suis debout. Asseyez-vous tous et toutes. J'entends vos commentaires. Je ne veux plus entendre de commentaire. Une seule personne a le droit de parole.

Il est exact que nous devons prendre la parole des collègues. Il est exact que nous devons prendre la parole des collègues, c'est à notre article... article 35.6°. On ne peut refuser d'accepter la parole. Mais je vous laisse faire votre travail et critiquer les collègues.

M. le député de Matane-Matapédia. Quel est votre rappel au règlement? Parce que j'imagine que c'est ce que vous allez faire.

M. Bérubé : Mme la Présidente, il est permis depuis toujours de souligner les inexactitudes, c'est à la base de la reddition de comptes. Alors, je vous demanderais de...

Une voix : ...

La Présidente : M. le leader du gouvernement, je vous en prie, j'ai tranché. Je vous dis que nous devons prendre la parole des collègues, mais que je vous permets de critiquer le travail. Poursuivons dans le respect. Je veux vous entendre, chef.

M. St-Pierre Plamondon : Le premier ministre a affirmé par trois fois que les choses se sont améliorées avec le nouveau président de la SAAQ. C'est absolument inexact. La VG est claire : plus de 18 mois après la mise en service, il y a toujours 100 problèmes informatiques jugés persistants, puis ils sont en retard sur la planification. Il a sous-entendu que la VG demandait une enquête de l'Autorité des marchés publics. C'est totalement inexact. De manière désespérée, il a dit quatre fois qu'un décret de 2014 du PQ avait donné une exemption à la SAAQ pour ne pas être obligée de donner des informations au gouvernement. C'est totalement inexact. D'ailleurs, la SAAQ est allée chercher une autorisation auprès du Conseil du trésor en 2015, donc aucun rapport possible. Il a également affirmé que les oppositions ne respectent pas la Vérificatrice générale. C'est totalement inexact. J'ai plusieurs autres exemples.

Et, Mme la Présidente, ma question au premier ministre : Devant tant d'inexactitudes, que vaut sa parole?

La Présidente : M. le leader du gouvernement. Quel est votre rappel au règlement?

M. Jolin-Barrette : Mme la Présidente, ça ne s'améliore pas. Vous l'avez dit, 35.6°, on doit prendre la parole des collègues ici, en cette Chambre. On comprend que le donneur de leçons en chef du Parti québécois...

Des voix : ...

La Présidente : Bon, M. le leader, s'il vous plaît! Je vous remercie. Je vais trancher. La critique est toujours possible. Demeurez respectueux. Et maintenant j'aimerais entendre la réponse du premier ministre.

M. François Legault

M. Legault : Oui. Mme la Présidente, je comprends que le chef du troisième groupe d'opposition n'aime pas que je lui rappelle ses inexactitudes et ses changements de position, hein? Il nous a dit qu'il avait un malaise avec le nationalisme, mais après il n'avait plus de malaise. Il nous a dit qu'il n'y avait plus de déclin du français au Québec; après, il a dit le contraire. Il nous a dit que la loi 101 au cégep, ce n'était pas une bonne idée; après, il nous a dit le contraire. Il nous a dit que les souverainistes harcèlent les Québécois, qui ne veulent pas de référendum; après, il nous a dit le contraire. Il nous a dit que ce serait une bonne idée de privatiser Hydro-Québec; après, il nous a dit le contraire.

Mme la Présidente, la Vérificatrice générale a été très claire, il y a des informations erronées qui ont été données, on n'a pas dit qu'il y avait des dépassements de coûts. Donc, Mme la Présidente, je comprends que le chef du Parti québécois est de plus en plus interpellé sur ses inexactitudes, mais, la vérité, là, qu'il lise le rapport de la Vérificatrice générale, c'est très clair.

La Présidente : Première complémentaire.

M. Paul St-Pierre Plamondon

M. St-Pierre Plamondon : À entendre le premier ministre, non seulement la CAQ n'est responsable de rien, ils sont des victimes de ce dépassement de 500 millions de dollars. Parmi les inexactitudes dites par le premier ministre hier, c'est l'idée que, lorsqu'un ministre n'a pas obtenu la bonne information, il ne devrait pas être imputable, ce qui est contraire à la définition de responsabilité ministérielle.

À nouveau, que vaut la parole du premier ministre?

Des voix : ...

La Présidente : La réponse du premier ministre.

M. François Legault

M. Legault : Oui. Mme la Présidente, je vais être obligé de citer au chef du troisième groupe d'opposition la Vérificatrice générale, qui dit : «La direction du programme a véhiculé comme information que les coûts prévus pour réaliser le programme s'élevaient à 682 millions de dollars, sans dépassement de coûts par rapport au contrat initial.» Donc, le chef du PQ peut bien arriver puis dire : On est passé de 600 millions à 1,1 milliard, puis c'est la responsabilité de tel ou tel ministre, à un moment donné on ne peut pas dire à un ministre : Tu es responsable, alors qu'on lui a menti...

La Présidente : En terminant.

M. Legault : ...alors qu'on ne lui a pas donné la bonne information.

La Présidente : Alors, cela met fin à la période de questions et de réponses orales.

Comme il n'y a pas de votes reportés, nous allons passer à la rubrique Motions sans préavis. Et, pour ce faire, je cède la place à la deuxième vice-présidente.

Des voix : ...

La Vice-Présidente (Mme D'Amours) : Vous avez terminé? Vous avez terminé?

Des voix : ...

La Vice-Présidente (Mme D'Amours) : Comme mentionné, nous sommes à la rubrique Motions sans préavis. En fonction de nos règles et de l'ordre de présentation des motions sans préavis, je reconnais maintenant un membre du groupe formant l'opposition officielle. M. le leader de l'opposition officielle, la parole est à vous.

M. Derraji : Mme la Présidente, je sollicite le consentement de cette Assemblée afin de présenter la motion suivante conjointement avec le député de Maurice-Richard, le député des Îles-de-la-Madeleine et la députée de Vaudreuil : «Que l'Assemblée nationale prenne acte des propos du ministre de la Cybersécurité et du Numérique, prononcés le 25 novembre 2021, au sujet de la responsabilité ministérielle, mentionnant que "celui qui a la responsabilité de l'application de la loi, c'est [lui] qui en est imputable";

«Qu'elle prenne acte que l'article 25 de la Loi sur la Société de l'assurance automobile du Québec stipule que "Le ministre des Transports est chargé de l'application de la présente loi";

«Qu'enfin, elle déclare que l'ex-ministre des Transports et actuel ministre de la Sécurité publique, ainsi que l'actuelle ministre des Transports sont, en vertu de la responsabilité ministérielle telle qu'exprimée par le ministre de la Cybersécurité et du Numérique, imputables du fiasco SAAQcllic.»

Merci, Mme la Présidente.

La Vice-Présidente (Mme D'Amours) : Merci. Est-ce qu'il y a consentement pour débattre de cette motion?

Des voix : ...

La Vice-Présidente (Mme D'Amours) : Pas de consentement.

Je reconnais maintenant un membre du deuxième groupe d'opposition, M. le député de Maurice-Richard, pour votre motion.

M. Bouazzi : Merci, Mme la Présidente. Donc, je sollicite le consentement de cette Assemblée pour présenter la motion suivante conjointement avec le député des Îles-de-la-Madeleine :

«Que l'Assemblée nationale prenne acte qu'un des responsables du projet de transformation numérique CASA a récemment livré sa version des faits concernant le fiasco SAAQcllic;

«Qu'elle souligne qu'il affirme notamment avoir rencontré le ministre de la Cybersécurité et du Numérique à de nombreuses reprises;

«Qu'elle constate que l'arrivée de nouvelles informations soulève de sérieuses questions quant aux responsabilités des différents acteurs impliqués, à la transparence du gouvernement et à la gestion de l'ensemble des projets [...] numérique totalisant 8 milliards de dollars;

«Qu'en conséquence l'Assemblée nationale demande au gouvernement du Québec de déclencher une commission d'enquête publique sur la transformation numérique de l'État.» Merci.

• (11 heures) •

La Vice-Présidente (Mme D'Amours) : Est-ce qu'il y a consentement pour débattre de cette motion?

Des voix : ...

La Vice-Présidente (Mme D'Amours) : Pas de consentement.

Donc, je reconnais maintenant un membre du troisième groupe d'opposition. M. le député de Matane-Matapédia.

M. Bérubé : Merci, Mme la Présidente. Je sollicite le consentement des membres de cette Assemblée afin de présenter, conjointement avec la députée de Robert-Baldwin et le député de Jean-Lesage, la motion suivante :

«Que l'Assemblée nationale salue l'initiative de la Société professionnelle des auteurs et compositeurs du Québec et des artistes entrepreneurs en faveur de la découvrabilité des contenus culturels;

«Qu'elle reconnaisse que la plateforme Musiqc.ca participe de l'effort collectif auquel nous sommes conviés afin de promouvoir le travail des travailleurs et travailleuses de la culture et de proposer leurs chansons au public québécois;

«Qu'elle rappelle que le ministre de la Culture et des communications a déclaré, le 12 février 2025, que : "Le défi est que [la musique québécoise] soit proposée aux Québécois pour qu'ils aient ensuite le choix de l'écouter ou pas" et que "bien souvent, cette musique québécoise ne leur est tout simplement pas proposée";

«Qu'elle rappelle également que des initiatives, comme le programme Découvrabilité des contenus culturels francophones, du ministère de la Culture et des Communications ont précisément pour but de soutenir des projets visant à favoriser la découvrabilité des contenus culturels francophones en ligne.»

La Vice-Présidente (Mme D'Amours) : Est-ce qu'il y a consentement pour débattre de cette motion?

Des voix : ...

La Vice-Présidente (Mme D'Amours) : Pas de consentement.

Donc, je suis prête à reconnaître un membre du groupe formant le gouvernement, Mme la députée de Huntingdon.

Mme Mallette : Je sollicite le consentement de cette Assemblée afin de présenter la motion suivante :

«Que l'Assemblée nationale déclare que les cotisations des membres des accréditations syndicales québécoises ne devraient pas être dépensées par l'organisation ou ses dirigeants à des fins personnelles, politiques ou partisans.»

La Vice-Présidente (Mme D'Amours) : Est-ce qu'il y a consentement pour débattre de cette motion?

Des voix : ...

La Vice-Présidente (Mme D'Amours) : Pas de consentement.

Avis touchant les travaux des commissions

Nous en serions maintenant à la rubrique Avis touchant les travaux des commissions. Et je vous demanderais, chers collègues, ceux qui doivent quitter l'enceinte, de le faire en silence. M. le leader adjoint du gouvernement, s'il vous plaît.

M. Lévesque (Chapleau) : Oui. Merci, Mme la Présidente.

Donc, j'avise cette Assemblée que la commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'alimentation et des ressources naturelles va poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 69, la Loi assurant la gouvernance responsable des ressources énergétiques et modifiant diverses dispositions législatives, aujourd'hui, après les affaires courantes jusqu'à 13 heures, à la salle Marie-Claire-Kirkland;

La Commission des transports et de l'environnement va poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 81, la Loi modifiant diverses dispositions en matière d'environnement, aujourd'hui, après les affaires courantes jusqu'à 13 heures et de 15 heures à 18 h 30, à la salle Pauline-Marois;

La Commission des finances publiques va poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 82, la Loi concernant l'identité numérique nationale et modifiant d'autres dispositions, aujourd'hui, après les affaires courantes jusqu'à 13 heures et de 15 heures à 18 h 30, à la salle Louis-Joseph-Papineau;

La Commission des relations avec les citoyens va poursuivre les consultations particulières et les auditions publiques sur le projet de loi n° 84, la Loi sur l'intégration nationale, aujourd'hui, après les avis touchant les travaux des commissions jusqu'à 12 h 50 et de 15 heures à 18 h 15, à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine;

La Commission de l'économie et du travail poursuivra l'étude détaillée du projet de loi n° 85, la Loi modifiant diverses dispositions principalement aux fins d'allègement du fardeau réglementaire et administratif, aujourd'hui, de 15 heures à 18 h 30, à la salle Marie-Claire-Kirkland.

La Vice-Présidente (Mme D'Amours) : Merci. Nous serions rendus à la rubrique Renseignements sur les travaux de l'Assemblée.

Affaires du jour

La période des affaires courantes étant terminée, nous allons maintenant passer aux affaires du jour. M. le leader adjoint du gouvernement, s'il vous plaît.

M. Lévesque (Chapleau) : Merci beaucoup, Mme la Présidente. Je vous demanderais d'appeler l'article 11 du feuilleton, s'il vous plaît.

Projet de loi n° 87

Prise en considération du rapport de la commission qui en a fait l'étude détaillée et de l'amendement du député de Saint-Jérôme

La Vice-Présidente (Mme D'Amours) : À l'article 11 du feuilleton, l'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'économie et du travail pour le projet de loi n° 87, Loi concernant principalement le développement et la mise en valeur de terrains industriels et la gouvernance de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour, ainsi que l'amendement transmis en vertu de l'article 252 du règlement par M. le député de Saint-Jérôme. Cet amendement est déclaré recevable.

Y a-t-il des interventions sur ce rapport ainsi que sur l'amendement? M. le ministre, la parole est à vous.

M. Christopher Skeete

M. Skeete : Merci beaucoup, Mme la Présidente. Je suis fier d'intervenir dans la prise en considération du projet de loi n° 87, la Loi concernant principalement le développement et la mise en valeur de terrains industriels et la gouvernance de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour, qui vise, entre autres, à développer et améliorer la gestion des terrains industriels qu'à réformer la gouvernance aussi de la société, en lien avec le développement de notre chère et très appréciée filière batterie.

L'objectif est de permettre à la SPIPB de répondre aux besoins grandissants des entreprises en agrandissant le parc industriel de Bécancour, notamment en lien avec la zone d'innovation dans la Vallée de la transition énergétique et la filière batterie, qui a connu... qui continue, pardon, de connaître une grande, grande... bien, en fait, qui continue à avoir une grande croissance et qui nous fait toujours de plus en plus fiers.

Le projet de loi n° 87 vise à donner à la SPIPB les moyens d'acquérir des terrains et de financer des infrastructures pour des projets stratégiques à Bécancour, avec des retombées qui vont avoir un impact considérable partout au Québec. Il propose des ajustements à la gouvernance de la SPIPB pour se conformer à la Loi de la gouvernance des sociétés d'État, élargir son territoire, notamment en incluant le Parc industriel Laprade, qui permettra à la SPIPB d'accueillir des PME et qui profiteront aussi à des retombées importantes pour la filière batterie.

Le projet de loi aussi prévoit plusieurs nouveaux pouvoirs pour la SPIPB, incluant l'acquisition des terrains industriels, la participation au financement d'infrastructures publiques et l'exercice d'un droit de préemption sur certains terrains, ce qui va nous aider à éviter la spéculation. Ça précise aussi... bien, ça va permettre aussi, pardon, à la gestion des filiales de la société. Comme ça, elle va pouvoir avoir différents montages financiers qui vont permettre aussi l'accroissement du terrain... du potentiel du terrain.

Depuis 2018, depuis que notre formation politique a pris le pouvoir, le parc industriel de Bécancour connaît un développement fulgurant, en particulier grâce à l'expansion de la filiale batterie. Des grandes entreprises, telles Nemaska Lithium et Air liquide Canada, se sont installées avec des investissements qui totalisent 2,5 milliards de dollars. La région, un pôle important dans la Vallée de la transition énergétique, crée un dynamisme économique essentiel pour le gouvernement mais pour les Québécois partout. Le parc offre des infrastructures de classe mondiale. Les investissements prévus et dans les années à venir sont estimés à 700 millions de dollars.

Mme la Présidente, je voudrais souligner le travail de toute l'équipe du ministère de l'Économie et de mes collègues qui ont siégé sur la commission, même le collègue de l'opposition avec qui on a eu le plaisir... a eu des échanges fructueux et constructifs. Je me permets aussi de remercier mon collègue, le très apprécié député de Nicolet-Bécancour, qui a su beaucoup nous aider, Mme la Présidente. Le collègue de Nicolet-Bécancour, qui a, bien sûr, à coeur sa belle région, son beau comté, mais aussi tout ce qu'on essaie de faire avec la filière batterie, a été d'une aide précieuse, d'une contribution exceptionnelle, mais aussi d'un leadership, ma foi, enviable. Le collègue a su nous aider à guider que ce soit la relation avec les voisins qui sont les Abénaquis, la ville. Il a su savoir nous guider et nous informer sur l'importance de cette belle collaboration. En fait, Mme la Présidente, je pense que ce projet de loi là n'aurait pas été possible sans mon collègue de Nicolet-Bécancour. Donc, je profite de l'occasion pour le saluer, pour le remercier.

Donc, c'est un projet de loi qui était vraiment important, tant attendu et qui a reçu une bonne collaboration, comme je l'ai dit tantôt, des oppositions. Je les remercie pour leur contribution également. Puis, comme j'ai dit aussi antérieurement, les collègues, aussi, qui ont participé ont su aussi apporter un éclaircissement et des bonnes questions sur les enjeux qui nous... avaient devant nous. Donc, je suis confiant que la SPIPB va avoir tout ce qu'elle a de besoin pour continuer son bon travail et surtout de faire en sorte qu'on a maintenant un modèle, un modèle à suivre, sur le développement économique.

Beaucoup de projets d'infrastructures qui doivent avoir lieu. Souvent, quand on veut recevoir des projets, on est confronté avec tout à faire : on arrive, on doit acheter le terrain, on doit développer le terrain, on doit avoir des infrastructures sur le terrain. Ce qui est intéressant avec la SPIPB, Mme la Présidente, c'est qu'on travaille de l'autre sens : les infrastructures sont prévues d'avance, les investissements sont faits d'avance. Et, maintenant que la SPIPB a le pouvoir de faire l'acquisition de terrains et de construire des infrastructures, on est capables d'arriver avec des projets presque clés en main pour des entreprises qui veulent s'y établir. Ça sauve des délais importants pour ce que nous voulons faire et ça nous permet de faire des choses plus rapidement pour faire atterrir les projets porteurs pour le Québec. Donc, très fiers d'avoir pu contribuer à ce beau projet-là.

Je me permettrais aussi, avant de terminer, Mme la Présidente, de dire un gros merci aux équipes du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, sans qui... Bien, écoutez, être bien appuyé et bien épaulé, ça compte pour beaucoup, et je les apprécie beaucoup, je les remercie et je les salue de passage. Donc, merci beaucoup, Mme la Présidente. Au plaisir de vous, peut-être, recevoir à la SPIPB un jour, de voir les beaux projets de la Vallée... dans la Vallée de la transition énergétique. C'est vraiment de quoi à voir. Je vous invite, si vous avez la chance, à y aller. Puis d'ailleurs j'invite tous les Québécois à aller voir les grands projets qui se font là, qui sont vraiment porteurs d'avenir. Alors, merci, Mme la Présidente.

• (11 h 10) •

La Vice-Présidente (Mme D'Amours) : Merci, M. le ministre. Est-ce qu'il y a d'autres interventions? Oui. Je suis prête à entendre M. le député de Marguerite-Bourgeoys.

M. Frédéric Beauchemin

M. Beauchemin : Merci beaucoup, Mme la Présidente. Donc, le projet de loi n° 87, Loi concernant principalement le développement et la mise en valeur de terrains industriels et la gouvernance de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour, c'est important, stratégiquement parlant, là, pour la filière batterie, c'est important, c'est un chantier majeur, là, pour le développement économique du Québec, et on est d'accord avec le principe, on est d'accord avec l'idée. On a étudié le projet de loi avec le ministre et l'équipe et on a quand même été capables d'avoir plusieurs points de discussions intéressants pour faire avancer le projet dans le bon sens.

La région de Bécancour est déjà, évidemment, un pôle clé, là, pour cette filière, avec l'ajout du parc Laprade. On vient donc augmenter, là, la possibilité de développement du projet. Mais notre rôle, cependant, à l'opposition officielle, c'est quand même d'être... un devoir de vigilance, on doit s'assurer que ce que le gouvernement fait, il le fait dans le bon ordre, que les choses sont faites comme il se doit. On a donc questionné le gouvernement sur l'octroi des pouvoirs d'acquisition du ministère de l'Économie, Innovation et Énergie sur tout le territoire du Québec, sans recours à l'expropriation.

En réalisant ce projet de loi, Mme la Présidente, on a été quand même assez surpris, en le lisant, que c'était à la grandeur du Québec que le ministère allait, donc, déployer ce nouveau pouvoir. On a été préoccupés, évidemment, concernant le droit de préemption accordé à la SPIPB. C'est important de protéger aussi l'autonomie municipale et garantir des collaborations, respectueuses avec les communautés autochtones.

Malheureusement, on a pu constater qu'autant la ville que la MRC, que la communauté abénaquise ont exprimé leur déception quant au manque de consultation en amont de la part du gouvernement. Nous avons donc proposé et fait des amendements, et malheureusement on n'a pas été capables d'avoir les accords du gouvernement. On a parlé de représentation et inclusion au conseil d'administration, on a fait des propositions pour ajouter des sièges pour la ville de Bécancour, pour la nation abénaquise qui est sur le conseil d'administration de la SPIPB. L'objectif était ici d'assurer, évidemment, une gouvernance inclusive et représentative de tous les acteurs locaux.

Pour ce qui est de la protection de l'environnement et du respect des droits des autochtones, nous avons appuyé la proposition du deuxième groupe d'opposition, l'amendement, là, de la députée de Sainte-Marie—Saint-Jacques pour favoriser la création d'aires protégées d'initiative autochtone. Le Parti libéral du Québec est même arrivé avec un amendement qui était une voie de passage claire pour permettre à tout le monde de voter et répondre à la demande de la communauté W8banaki. On voulait faire... enchâsser le devoir de collaboration de la SPIPB avec la nation. Pour nous, c'était important.

Au niveau de la... du respect de l'autonomie municipale, on a fait notre devoir et on a veillé au respect de l'autonomie en proposant des amendements pour préciser que l'autonomie municipale doit être respectée dans l'application des pouvoirs d'acquisition du ministère de l'Économie, Innovation et Énergie. Les résultats de nos démarches, Mme la Présidente, bien, les amendements ont tous été rejetés par le gouvernement, les trois propositions, une après l'autre. Le gouvernement a jugé, donc, que c'était redondant, nos demandes d'amendement sur l'autonomie municipale et sur les aires protégées d'initiative autochtone. On a été déçus face au manque d'ouverture du ministre sur ces enjeux qui étaient, selon nous, très importants.

Malgré tout, nous, ce qu'on considère ici qui est important, le projet de loi est crucial pour le développement économique de la région de Bécancour. Donc, nous, on veut quand même que le projet de loi avance parce que, pour le Parti libéral du Québec, on veut être en faveur, évidemment, du développement économique de la région. Cependant, on doit rester vigilant, et c'est ça, l'engagement de l'opposition officielle, c'est que, pour le futur, nous allons être vigilants face à l'application des nouveaux pouvoirs du ministère de l'Économie, Innovation et Énergie et de la SPIPB. Le Parti libéral du Québec surveillera de près l'utilisation des pouvoirs d'acquisition du ministère de l'Économie, Innovation et Énergie et du droit de préemption de la SPIPB. Notre objectif, ça va être de veiller au respect de l'autonomie municipale et de la continuité de la collaboration avec les communautés autochtones.

Mais, dans le contexte, lorsqu'on se retire un peu puis qu'on regarde ça de loin, c'est évident que la situation économique de la filière batterie, elle est menacée par l'arrivée du président Trump d'imposer des tarifs douaniers de

25 % sur tous les produits canadiens, pouvant nuire, donc, ainsi, à notre filière batterie, parce que les clients ultimes des batteries qui vont être éventuellement produites là-bas sont au sud de la frontière.

Donc, Mme la Présidente, on comprend l'importance d'avoir une meilleure gouvernance, on comprend l'importance de se préparer puis d'avoir une bonne gouvernance, d'avoir un peu plus d'espace, on parle d'ajouter à peu près 30 % du parc industriel pour la SPIPB, etc., on n'a aucun enjeu avec le concept en tant que tel, mais force est de constater qu'il y a du sable dans l'engrenage dans la filière batterie actuellement. Parce que le fait que le gouvernement américain veut retirer les subventions qui sont incluses dans le Inflation Reduction Act a un effet cascade ici même, au Québec, où les subventions ne seront pas données, donc, aux celluliers qui se sont installés à Bécancour et ailleurs au Québec. Et donc, ce que ça va avoir comme conséquence, Mme la Présidente, c'est que, oui, ils vont construire des bâtiments, mais on a même vu, en fait, qu'il y a des bâtiments qui... la construction a été mise sur pause juste la semaine dernière, Mme la Présidente, ce qui est triste, mais, malheureusement, c'est la réalité. Donc, étant donné que plusieurs de ces entreprises-là vivent malheureusement aux crochets du gouvernement pour pouvoir être capables de réaliser leurs projets, le fait que le gouvernement devra donc reculer sur ces avancées monétaires, bien, c'est... force est de constater que plusieurs de ces projets-là n'auront pas lieu.

Donc, le projet de loi n° 87, le champ d'observation du projet de loi n° 87, il est vraiment concentré sur la SPIPB, sur la gouvernance de la SPIPB, nonobstant ce qui se passe à l'extérieur de la planète. Et, malheureusement, force est de constater que ce qui va se passer sur le reste de la planète aura une influence extrêmement négative sur notre filière batterie, Mme la Présidente. Et c'est ce qui va faire en sorte qu'avec les meilleures intentions du monde on a fait avancer ce projet de loi là, avec les meilleures intentions du monde on voudrait que ce soit, donc, quelque chose qui va s'appliquer, mais on va réaliser, dans très peu de temps, que, malheureusement, avec le gouvernement américain de l'autre côté de la frontière, ils vont tirer la couverture de leur côté, et notre filière batterie risque de vraiment en prendre pour son rhume.

En guise de conclusion, le débat nous a quand même, tout de même, permis d'obtenir certaines assurances sur l'application des nouveaux pouvoirs. Donc, on a eu le ministre qui a donc élaboré certaines des balises au microphone, et donc on l'a... on va le garder en tête. Le manque de représentation autochtone et l'absence de garantie pour les aires protégées demeurent extrêmement regrettables. Le Parti libéral du Québec, donc, cependant, appuiera le projet de loi, tout en restant vigilant sur son application. On va s'engager avec des valeurs d'inclusion, de respect de l'autonomie municipale, de réconciliation avec les Premiers Peuples et de protection de l'environnement, à faire en sorte que ce projet de loi là soit efficace, optimal pour tous les Québécois.

Et avec ceci, Mme la Présidente, je vous remercie et je remercie tous les parlementaires pour ces échanges qui ont été très constructifs. Merci.

La Vice-Présidente (Mme D'Amours) : Merci, M. le député. Est-ce qu'il y a d'autres interventions? Je reconnais maintenant le député de Saint-Jérôme.

M. Youri Chassin

M. Chassin : Merci, Mme la Présidente. Alors, effectivement, comme vous l'avez vous-même mentionné, j'ai déposé un amendement à cette étape-ci de la prise en considération du projet de loi et je trouve important d'expliquer cet amendement, parce que, dans le fond, un peu comme le collègue de Marguerite-Bourgeoys le soulignait, ce projet de loi comporte des nouveaux pouvoirs. Alors, évidemment, un pouvoir de préemption, par exemple, à la société, on donne finalement à la Société du parc industriel et portuaire des pouvoirs, puis je pense que ça peut être utile. On donne aussi au ministre des nouveaux pouvoirs qui peuvent aussi être utiles, Mme la Présidente.

Et ce n'est pas que je ne fais pas confiance au collègue de Marguerite-Bourgeoys ou de l'opposition officielle; bien au contraire, je suis certain qu'ils vont veiller au grain. Néanmoins, j'aimerais proposer qu'on donne, dans ce projet de loi là, un mécanisme formel qui, inscrit dans la loi, va prévoir que, cinq ans après l'adoption de la loi, les nouveaux pouvoirs vont faire l'objet d'une étude de mise en application. On en fera une analyse qui va permettre aux parlementaires de voir, finalement, en rétrospective, hein, donc cinq ans plus tard, qu'est-ce que cela aura donné. Est-ce que c'était utile? Est-ce que ça a donc été utilisé? Pas du tout, un peu, beaucoup, passionnément? Je veux... Je voudrais, dans le fond, qu'on ait la possibilité de le voir, de le recevoir. Je voudrais qu'on ait aussi la possibilité, à ce moment-là, quelques années plus tard, de se prononcer là-dessus. Et donc, évidemment, il faut que ce soit bien mené, il faut que ce soit aussi partagé avec les parlementaires et rendu public, à mon avis, d'où l'idée d'ajouter un article dans les dispositions finales pour permettre cet exercice.

• (11 h 20) •

Et permettez, Mme la Présidente, que je prenne le temps de lire l'article que je propose d'ajouter. Donc, ce serait un article, en quelque sorte, 25.1 qui se lirait ainsi :

«Les pouvoirs confiés au ministre par les articles 1 et 2, à la Société par les articles 9 et 10, ainsi que le droit de préemption à l'article 12 feront obligatoirement l'objet d'une évaluation, cinq ans après leur entrée en vigueur, par le ministre responsable de l'application de la présente loi.

«Cette évaluation devra comprendre une analyse d'impact économique tenant compte des données observables pour chaque utilisation d'un de ces pouvoirs. L'évaluation devra être présentée à la commission parlementaire correspondante de l'Assemblée nationale qui se prononcera alors sur le maintien, la modification ou la suppression du pouvoir dévolu par chaque article concerné.

«L'évaluation devra de plus être rendue publique au moment de son dépôt en commission parlementaire.»

C'est en quelque sorte, Mme la Présidente, ce qu'on appelle une clause crépusculaire. C'est probablement une traduction un peu littérale de la tradition américaine, les «sunset clauses», mais, en fait, c'est vraiment une idée d'avoir

la possibilité, à un moment donné spécifique, que, sans intervention postérieure à l'adoption du projet de loi, il y ait un moment de reddition de comptes prévu. Il n'y a pas de besoin d'avoir un grand débat pour dire : Il faut absolument réévaluer où on a vu quelque chose. C'est prévu, on l'a, notre rendez-vous. Et je pense que c'est une bonne pratique, Mme la Présidente, quand on donne des nouveaux pouvoirs, ce qu'on fait régulièrement en cette Chambre, de les évaluer, de le partager avec tous les parlementaires, de le rendre public avec la population aussi, donc, et de pouvoir se prononcer sur cette opportunité, la pertinence et la signification de ces pouvoirs qu'on s'apprête à octroyer tant au ministre qu'à une société. Je pense que c'est une bonne pratique. Et donc j'invite non seulement le gouvernement, mais tous les parlementaires à adopter cet amendement. Merci.

La Vice-Présidente (Mme D'Amours) : Merci, M. le député. Est-ce qu'il y a d'autres interventions?

Mise aux voix de l'amendement

S'il n'y a pas d'autre intervention, nous... l'amendement, pardon, proposé par M. le député de Saint-Jérôme est-il adopté?

Des voix : ...

La Vice-Présidente (Mme D'Amours) : Rejeté.

Mise aux voix du rapport

Le rapport de la Commission de l'économie et du travail portant sur le projet de loi n° 87, Loi concernant principalement le développement et la mise en valeur de terrains industriels et la gouvernance de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour, est-il adopté?

Des voix : Adopté.

La Vice-Présidente (Mme D'Amours) : Adopté. M. le leader du gouvernement, s'il vous plaît.

M. Lévesque (Chapleau) : Merci, Mme la Présidente. Je vous demanderais d'appeler l'article 12 du feuilleton, s'il vous plaît.

Projet de loi n° 90

Prise en considération du rapport de la commission qui en a fait l'étude détaillée

La Vice-Présidente (Mme D'Amours) : À l'article 12 du feuilleton, l'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de la culture et de l'éducation sur le projet de loi n° 90, Loi reconnaissant le hockey sur glace comme sport national du Québec et concernant les référents culturels nationaux.

Y a-t-il des interventions? M. le ministre, la parole est à vous.

M. Mathieu Lacombe

M. Lacombe : Merci beaucoup, Mme la Présidente. Donc, on franchit une nouvelle étape, celle de la prise en considération du rapport de la Commission de la culture et de l'éducation sur le projet de loi n° 90, Loi reconnaissant le hockey sur glace comme sport national du Québec...

Des voix : ...

M. Lacombe : ... — on voit que ça suscite de l'enthousiasme — et concernant les référents culturels nationaux.

Donc, d'abord, je commence en saluant le travail des membres de la commission dans le cadre de l'étude détaillée des six articles — il y en avait vraiment très peu — du projet de loi, qui s'est déroulée jeudi dernier. Ça a avancé rondement. Donc, évidemment, merci aux membres de la commission, notamment la présidente, les collègues députés qui étaient présents, notamment ceux, bien sûr, du gouvernement, mais aussi de l'opposition, avec qui ça nous a fait plaisir de collaborer, la collègue de Robert-Baldwin, évidemment, qui était là, le collègue de Marquette, qui est un passionné de hockey, un sport qui l'habite, qu'il a pratiqué pendant plusieurs années à titre professionnel.

Donc, je ne referai pas l'exercice de vous expliquer de long en large pourquoi est-ce que le hockey devrait être notre sport national et quels sont les avantages parce qu'on l'a fait longuement, mais je répète seulement que, pour nous, évidemment, ça tombe sous le sens, que le hockey, il est ancré non seulement dans notre histoire, parce que c'est au Québec, à Montréal, qu'a eu lieu le premier match de hockey sur glace dans le monde, et, à ce titre-là, la fédération internationale reconnaît que le hockey a été inventé ici, à Montréal, et c'est généralement reconnu comme la plus grande contribution du Québec à l'histoire mondiale des sports... Donc, dans l'histoire, c'est ancré, d'une part, mais ça s'est aussi ancré dans notre culture.

Et, lorsqu'on parle de référents culturels nationaux, un autre élément qui est intégré au projet de loi, qui est apporté par le projet de loi, la création de ces référents culturels nationaux, bien, le hockey sur glace, comme sport national, devient le premier référent culturel national du Québec, parce que, oui, c'est ancré dans notre culture, qu'on pense à des oeuvres musicales, je pense à des chansons célèbres de Loco Locass qui mettent en valeur le hockey, que je pense à des séries qui ont marqué le Québec, comme *Lance et compte*, notamment, que je pense au vocabulaire, aux expressions, donc, qui ont fait leur entrée... et je les ai souvent citées, «donner son 110 %», «travailler fort dans les coins», «être vite sur ses patins». Donc, pour toutes ces raisons, ça s'inscrit donc aussi dans notre culture.

Mme la Présidente, je ne serai pas plus long que ça, seulement vous dire qu'au-delà, donc, du fait que nous désignerons, quand le projet de loi... si le projet de loi est adopté, on a bon espoir que ce sera le cas, le hockey sur glace comme sport national du Québec, on introduira aussi une journée nationale du hockey sur glace, qui sera l'occasion, on a eu cette discussion-là entre collègues, de mettre en valeur le hockey pas nécessairement toujours en tant que sport, oui, c'est important, en fait, oui, c'est important de toujours le faire, mais aussi de le mettre en valeur, de mettre son histoire en valeur puis de mettre en valeur, donc, les éléments culturels qui s'y rattachent.

Donc, je termine là-dessus, encore une fois, en remerciant tous les collègues, en remerciant aussi notre collègue la ministre responsable des Sports, du Loisir et du Plein air, pour qui c'était bien important, parce que rappelons-nous que ça découlait aussi... que ça découle aussi, ce projet de loi, de la recommandation n° 1 du groupe de travail sur l'avenir du hockey, qui recommandait d'en faire notre sport national. Donc, merci beaucoup, Mme la Présidente.

La Vice-Présidente (Mme D'Amours) : Merci, M. le ministre. Je reconnais maintenant la députée de Robert-Baldwin. La parole est à vous.

Mme Brigitte B. Garceau

Mme Garceau : Merci beaucoup, Mme la Présidente. Donc, merci, M. le ministre, pour la présentation, vos interventions concernant ce projet de loi, le projet de loi, Mme la Présidente, qui reconnaît le hockey sur glace comme sport national du Québec et concernant les référents culturels nationaux, parce qu'il ne faut pas oublier que ce projet de loi n° 90 non seulement reconnaît le hockey comme étant notre sport national, mais introduit également, dans notre loi, cette nouvelle notion de référents culturels.

Et donc, tel que nous avons mentionné au début, suite au dépôt du projet de loi, nous avons confirmé que nous étions favorables à l'adoption et, évidemment, à la prise de considération, aujourd'hui, du projet de loi, suite à notre... nos échanges lors de l'étude détaillée du projet de loi. Comme nous le savons, il n'y a pas eu de consultations particulières, puisqu'il y a quand même une évidence ici, au Québec, le hockey sur glace, comme on dit, fait partie... joue... joue une place importante, si je peux m'exprimer ainsi, dans l'histoire et la culture du Québec. Le hockey sur glace est pratiqué dans toutes les régions du Québec, dans les centres urbains comme dans les communautés rurales.

Et, évidemment, nous avons le premier match de hockey, nous en sommes très fiers, officiellement, qui a eu lieu le 3 mars 1875, et donc, la semaine prochaine, nous allons célébrer le 150e anniversaire du premier match de hockey ici, au Québec. Et donc la pertinence, si je peux m'exprimer ainsi, du dépôt du projet de loi... parce qu'évidemment il y a un lien entre cette reconnaissance symbolique dans le projet de loi et le... la célébration qui va venir, la semaine prochaine, concernant le premier match.

• (11 h 30) •

Nous savons, Mme la Présidente, que le hockey est rapidement devenu un lieu d'expression aussi de l'identité québécoise nationale. Nous sommes fiers de nos équipes, que ce soit... j'ai mon collègue ici, de Marquette, un ancien joueur de la Ligue nationale, donc de nos... évidemment, de nos équipes, que ce soient les Canadiens, à un moment donné, c'étaient les Nordiques, mais on est fiers de nos équipes, et aussi que ce soient les équipes de nos jeunes. Les parents, les enfants sont très dévoués en ce qui a trait à la pratique de ce sport. Il y a beaucoup de compétitions à différents niveaux. On a des jeunes qui atteignent aussi des rangs assez élevés, qui jouent junior, il y en a certains qui vont aux Jeux olympiques, et donc... et d'autres vont jouer au hockey à l'extérieur, que ce soit en Europe, que ce soit aux États-Unis, avec des bourses d'études... qui peut être très intéressant également, Mme la Présidente.

Et donc, en ce qui a trait au projet de loi, suite à nos échanges... parce que nous savions, Mme la Présidente, qu'il n'y avait pas d'augmentation de crédits qui venait avec ce projet de loi, avec les nouvelles dispositions telles qu'introduites, que ce soit la notion de référents culturels. Et aussi, en termes de... à l'article 2... parce qu'évidemment, en hissant le hockey au rang de sport national du Québec, il va y avoir, le premier samedi du mois de février, à compter de l'année prochaine... nous allons avoir une journée nationale du hockey sur glace. Et donc, c'est sûr qu'avec... et ça a été mentionné par le ministre, que ce projet de loi découle d'une des recommandations phares du rapport qui avait été publié en avril 2022, *Le hockey, notre passion*, et c'était un rapport... il y avait environ 16 experts qui étaient... qui ont pris part dans l'étude du développement du hockey, comment améliorer le hockey ici, au Québec, comment le développer, comment, également, augmenter l'accès du hockey aux jeunes, parce que nous savons très bien que ça coûte cher, ce n'est pas toutes les familles qui ont les moyens pour acheter les bâtons de hockey, les patins et les jambières. Moi, j'ai eu un gardien de but, donc je sais, je comprends très bien les coûts liés à ça, surtout les garçons, parce que ça grandit vite, et donc les coûts montent vite. Et ça fait en sorte que ça prend aussi un grand engagement, de la part des parents, et dévouement aussi pour soutenir leurs filles ou leurs garçons.

Et donc ça fait en sorte que, oui, on veut hisser le hockey au rang de sport national, c'est ça que le rapport avait comme recommandation, mais il y avait huit autres recommandations qui étaient en lien avec cette reconnaissance. Et donc je vois maintenant, suite à l'échange que nous avons eu la semaine dernière, que ce projet de loi met en valeur, si je peux

dire, l'histoire du hockey. Oui, on en fait un sport national, mais, s'il va y avoir du financement de programmes plus tard, dans l'avenir, qui va émaner de l'enveloppe budgétaire du patrimoine culturel et non du CALQ, on a eu l'engagement du ministre à ce sujet, ça va être lié, vraiment, Mme la Présidente, avec l'histoire du hockey et l'élément culturel du hockey, et non lié au développement de l'accès, aux jeunes, du hockey.

On sait très bien qu'il y a des arénas qui sont en état vétuste à travers la province, et donc ce n'est pas lié non plus à mettre de l'argent, si je peux dire, ou à financer des rénovations d'arénas. Et donc ça, ça va être plutôt dans la cour de la ministre des Sports et Loisirs plutôt que le ministre de la Culture. Donc, je croyais que c'était bien d'avoir cet échange-là pour que ce soit clair pour tout le monde, vraiment, l'impact concernant la modification qui a eu lieu dans la Loi sur le patrimoine culturel et non seulement la reconnaissance du hockey sur glace comme sport national, mais aussi cette nouvelle notion, qui a été intégrée dans le projet de loi, qu'il est référent culturel national, une notion qui vient avec une longue définition.

Et donc on verra, par la suite, je crois que ça va être le Conseil du patrimoine qui va avoir un mot à dire en termes de... probablement, M. le ministre. On avait parlé peut-être de... s'il va y avoir des mets culturels, est-ce qu'on va reconnaître, peut-être, un hymne, plus tard. Là, on a commencé avec le hockey et donc on verra, pour la suite, s'il va y avoir des reconnaissances de d'autres éléments dans notre culture qui seront... qui vont refléter un référent culturel.

Et je voulais juste mentionner, Mme la Présidente, que c'était au paragraphe 5°, où on retrouve le pouvoir du ministre d'octroyer «des subventions dans le but de favoriser la connaissance ou la mise en valeur des référents culturels nationaux» et aussi son pouvoir de «conclure des ententes avec toute personne ou tout groupement dans le but de favoriser la connaissance ou la mise en valeur des référents culturels nationaux». Donc, oui, il pourrait y avoir un soutien financier de l'enveloppe budgétaire du patrimoine, mais ça va être plutôt pour... en lien avec l'histoire du hockey.

Et donc, sur ce, Mme la Présidente, je vous remercie pour votre attention. Je remercie également le ministre pour le dépôt de ce projet de loi. Merci.

La Vice-Présidente (Mme D'Amours) : Merci, Mme la députée. Je reconnais maintenant le député de Marquette.

M. Enrico Ciccone

M. Ciccone : Merci beaucoup, Mme la Présidente. D'entrée de jeu, je veux juste vous mentionner que le dernier mercredi de février marque la Journée du chandail rose au Canada. J'ai mis ma cravate rose, Mme la Présidente, parce que je ne pense pas que vous auriez aimé que j'arrive ici avec un chandail rose. Il aurait fallu demander le consentement, soit dit en passant. Mais voici pourquoi je porte la cravate. Puis c'est quand même de mise parce que, quand on parle de hockey, Mme la Présidente, on sait que ça fait beaucoup référence à l'intimidation, et j'aimerais rappeler... Dieu sait qu'on en a parlé la semaine passée, mais rappeler que ce n'est jamais une bonne idée de se venger d'un coup vicieux avec des coups de poing sur la gueule, tous âges confondus, Mme la Présidente.

Sur ce, c'est un bon coup, c'est un bon coup, puis je me sens privilégié, aujourd'hui, de prendre la parole, mais non seulement ça, mais d'avoir été présent durant toutes les étapes de ce projet de loi là, qui va reconnaître, selon moi, le plus beau sport au Québec, là. Je sais qu'il y en a qui ne seront pas d'accord avec moi. La ministre responsable des Sports ne sera peut-être pas d'accord avec moi non plus parce qu'elle est spécialiste dans un autre sport, mais, pour moi, le hockey, ça a été ma vie, puis c'est peut-être pour cette raison-là, Mme la Présidente, que je suis ici aujourd'hui puis je vous parle, parce que, si ça n'avait pas été de ça, j'aurais peut-être fait d'autres choses. Mais le hockey m'a amené beaucoup, et le hockey, la population du Québec, dans l'histoire, a amené beaucoup aussi, à toutes les familles du Québec.

• (11 h 40) •

Pour moi, le hockey a toujours été synonyme de rassembleur, ça a été synonyme de joie. Il fut un temps, Mme la Présidente, où on disait : On vient au monde, au Québec, avec des patins dans les pieds. Aujourd'hui, ce serait agréable d'être capable de répéter ça encore une fois. Alors que le sport, à l'époque, je l'ai dit et je réitère, c'était rassembler, aujourd'hui ça semble être divisif. Puis, moi, ça me fait de la peine de dire ça, mais ça démontre qu'on a un gros, gros problème au niveau du développement du hockey au Québec, qu'il faut... Puis je ne dis pas que les gens en place, ce n'est pas des gens compétents, il faut juste revoir un peu la façon de faire, parce qu'il reste... puis je vais vous citer, là, Stéphane Laporte, qui... en deux paragraphes : «Si on ne se regroupe pas, si on ne rallume pas l'esprit d'équipe, le dernier des Québécois — puis ça, il fait référence au hockey — naîtra, dans quelques années, même pas pour un petit pain, juste pour qu'on en fasse une bouchée.»

C'est gros, là. Je comprends qu'il y a des éléments plus importants en société que le hockey, Mme la Présidente, là, mais ici, le sujet, aujourd'hui, c'est qu'on vient donner une importance capitale, là, on vient d'élever le sport du hockey — c'est un privilège, là, pour ce sport-là — comme sport national d'une nation, là. Puis, comme ma collègue l'a dit, de Robert-Baldwin, on est d'accord avec ça. Cependant, la seule chose que j'aimerais mentionner, c'est qu'on utilise cette appellation-là, qu'on élève ce sport-là au rang de sport national ici, au Québec, mais qu'on le traite de cette façon-là aussi.

Encore une fois, je sais qu'il y a d'autres enjeux pas mal plus importants au Québec, mais, quand on va prendre des décisions en matière sportive au niveau du hockey, par exemple... Là, on parle de culture. Oui, la culture a son... va avoir son mot à dire sur... dans différents secteurs, là, pas au niveau du développement, mais, référent culturel, parfait, on veut faire connaître le sport, on veut... on va offrir... puis là le ministre nous l'a dit, ça, ça vient de lui, là, qu'on va offrir, éventuellement, des programmes, parce que, là, il n'y a pas de nouveaux crédits, là, mais éventuellement il va y avoir des programmes qui vont être offerts, où, par exemple, une ville va être capable de faire un événement particulier durant... sur une patinoire de quartier où on va célébrer le hockey, les traditions du hockey, puis ça, ça va être possible d'aller chercher des fonds nécessaires. Et j'invite tous les collègues ici, à l'Assemblée nationale, de rester... puis dans

le salon rouge, de rester à l'affût, s'il y a des programmes, là, de le dire à nos municipalités, à nos associations, qu'il va y avoir des programmes où on va être capables, là, de faire reconnaître... malgré qu'on connaît bien le hockey ici, là, mais qu'on va être capables d'utiliser, faire bouger nos jeunes avec ce genre de programme là, toujours dans le but de signaler, de renforcer l'aspect culturel de notre tradition qui est le hockey.

Alors, Mme la Présidente, je ne prendrai pas plus de temps que ça, seulement pour vous dire que ça a été pour moi un privilège puis un naturel aussi de faire partie de l'exercice, des différentes étapes, là, du projet de loi n° 90, la Loi reconnaissant le hockey sur glace comme sport national du Québec et concernant les référents culturels nationaux.

Sur ce, Mme la Présidente, je vais vous souhaiter une belle journée. Portez du rose pour signifier que nous sommes tous contre l'intimidation. Et on se reparle à la prochaine étape. Merci beaucoup, Mme la Présidente.

La Vice-Présidente (Mme D'Amours) : Merci, M. le député. Y a-t-il d'autres interventions?

Mise aux voix du rapport

Le rapport de la Commission de la culture et de l'éducation portant sur le projet de loi n° 90, Loi reconnaissant le hockey sur glace comme sport national du Québec et concernant les référents culturels nationaux, est-il adopté?

Des voix : Adopté.

La Vice-Présidente (Mme D'Amours) : Adopté. M. le leader adjoint du gouvernement, s'il vous plaît.

M. Lévesque (Chapleau) : Oui. À ce stade-ci, Mme la Présidente, je vous demanderais de bien vouloir suspendre nos travaux jusqu'à 15 heures.

La Vice-Présidente (Mme D'Amours) : Merci. Donc, afin de permettre le débat sur une affaire inscrite par les députés de l'opposition, cet après-midi, les travaux sont suspendus jusqu'à 15 heures. Merci, tout le monde.

(Suspension de la séance à 11 h 45)

(Reprise à 15 heures)

La Vice-Présidente (Mme D'Amours) : Bonjour, chers collègues. Vous pouvez prendre place.

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

Motion proposant que l'Assemblée exige du gouvernement le dépôt d'un plan d'action d'ici juin 2025 afin de protéger le personnel des services correctionnels

Nous en sommes maintenant à l'affaire inscrite par les députés de l'opposition. À l'article 66 du feuillet, aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, Mme la députée de Westmount—Saint-Louis présente la motion suivante :

«Que l'Assemblée nationale prenne acte d'une dégradation évidente de la sécurité au sein de nos établissements correctionnels et qu'elle exige du gouvernement caquiste de déposer un plan d'action d'ici juin 2025 afin de protéger le personnel des services correctionnels.»

Je vous informe que la répartition du temps de parole pour le débat restreint sur la motion inscrite par Mme la députée de Westmount—Saint-Louis s'effectuera comme suit : 10 minutes sont réservées à l'auteur de la motion pour sa réplique, 52 min 45 s sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement, 28 min 38 s sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle, 18 min 5 s sont allouées au deuxième groupe d'opposition, 6 min 2 s sont allouées au troisième groupe d'opposition et 1 min 30 s sont allouées à chacun des députés indépendants. Dans le cadre de ce débat, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires, selon les proportions établies précédemment. Mis à part ces consignes, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps. Enfin, je rappelle que... pardon, aux députés indépendants que, s'ils souhaitent intervenir au cours du débat, ils ont 10 minutes à partir de maintenant pour en aviser la présidence.

Je cède maintenant la parole à Mme la députée de Westmount—Saint-Louis.

Mme Jennifer Maccarone

Mme Maccarone : Merci beaucoup, Mme la Présidente. Aujourd'hui, on jase quand même d'un sujet qui, je dirais... je pense que c'est peut-être un peu tabou. On parle rarement du milieu carcéral, puis encore moins des agents qui travaillent dans le milieu carcéral. Ce qui se fait, ce qui se dit à l'intérieur de nos prisons reste à l'intérieur de ces murs-là. Ce n'est pas populaire, ce n'est pas sexy, mais honnêtement c'est assez, c'est assez. Puis on a vu, vraiment, dans la revue de presse dernièrement, depuis les cinq derniers mois, comment ça a explosé. Pourquoi? Parce que les agents correctionnels ont décidé de dénoncer, ils ont décidé de parler de leur quotidien. Parce que c'est un au secours, Mme la Présidente, on est vraiment rendus là.

Mais avant c'est vrai que personne ne parlait du milieu carcéral, mais, depuis plusieurs mois, il faut constater que ça brasse en tabarouette dans nos établissements à Québec, vraiment, là, partout dans la province, la violence, l'agression, les drones, les armes, l'infrastructure, des appels 9-1-1 des détenus à l'intérieur de nos prisons, à la SQ, pas normal, et les conditions de travail qui sont déplorables, déplorables, Mme la Présidente.

Mais il faut que je débute en disant puis en parlant de l'omerta dans ce réseau, Mme la Présidente. Nous, on était censés d'avoir plein de gens dans les tribunes aujourd'hui, des agents correctionnels, leurs familles, les autres employés du milieu carcéral. Puis vous savez quoi? Il y a tellement une omerta, il y a tellement de l'intimidation puis de peur, peur de représailles, eux, ils ont dit : Désolé, Mme la députée, je ne sais pas si on va pouvoir venir aujourd'hui parce qu'on a peur des sanctions, on a peur, on a peur même si on va sur les réseaux sociaux puis on parle de notre propre opinion. Parce que, si on n'est pas agent correctionnel, ça reste qu'on est quand même citoyen ou citoyenne, puis on a le droit de s'exprimer. C'est quand même des employés du public.

Et, à un moment donné, il me semble, on a adopté une loi où on a parlé de mettre fin à l'omerta, de parler aux... de la protection de nos lanceurs d'alerte, de leur donner une voix. Pourquoi? Parce qu'eux aussi, ils souhaitent les conditions qui s'améliorent, ils souhaitent que le milieu carcéral s'améliore. Il veut que les choses bougent puis s'avancent pour le bien-être non seulement des gens qui travaillent dans le milieu carcéral, pour les détenus, pas juste pour eux. C'est des gens avec des coeurs, c'est des gens qui ont choisi cette profession. Je trouve ça dégueulasse, dégueulasse, dérangeant. C'est de l'intimidation.

Puis vous savez quoi, Mme la Présidente? Aujourd'hui, c'est la journée de la lutte contre l'intimidation. Je porte le rose pour ceci...

La Vice-Présidente (Mme D'Amours) : Madame...

Une voix : ...

La Vice-Présidente (Mme D'Amours) : M. le... M. le...

Des voix : ...

La Vice-Présidente (Mme D'Amours) : Un instant, s'il vous plaît! Je suis debout. Article 32. S'il vous plaît! Merci, Mme la députée, d'attendre. Là, je reconnais le ministre. Quel est votre rappel au règlement, s'il vous plaît?

M. Bonnardel : ...Mme la Présidente, on parle d'omerta et d'empêcher les ASC de venir ici...

La Vice-Présidente (Mme D'Amours) : M. le ministre, la députée ne vise pas un collègue, elle parle de la situation que vivent les employés. Alors, je vous invite à la prudence pour interpeler la députée. Vous m'interpelez. Et je vous demande aussi, là, la prudence à nommer le règlement auquel vous faites allusion.

Maintenant, Mme la députée, s'il vous plaît, veuillez poursuivre.

Mme Maccarone : Merci. Comme je disais, Mme la Présidente, il y a tellement d'intimidation puis de peur. Comme je dis, c'est la journée où on porte le rose, c'est une journée où on porte le rose pour dénoncer ceci puis de lutter contre ça. Mais ils ont peur des risques, risques de sanctions, risques de pénalités, risques qu'ils vont faire face à leur employeur qui va leur dire : Aïe! tu n'es pas supposé de parler contre nous. Mais ils veulent que ça change. C'est pour ça qu'ils souhaitaient être ici. Puis je sais qu'il y en a plein qui nous écoutent aujourd'hui. Je sais que vous êtes là puis que vous êtes en ondes, que vous êtes là puis vous nous écoutez. Sachez qu'il y a du monde ici, à l'Assemblée nationale, qui se préoccupe de vous, même s'il y a autre personne qui vous fait peur, même si vous êtes intimidés, même s'il y a une omerta. C'est ça qui arrive. Il faut dire la vérité, Mme la Présidente.

Pas plus tard que ce matin, entre autres, j'ai reçu des photos de ceux qui ont reçu de leur employeur qu'ils sont convoqués pour des rencontres d'équité procédurale concernant l'utilisation des réseaux sociaux. Ça, c'est les faits. C'est les faits. Puis ce n'est pas moi qui est en train de les inventer, c'est leur réalité. Comment est-ce qu'on pense qu'on va améliorer les choses si on ne peut pas au moins entendre la voix des gens concernés? C'est la place du peuple, c'est la maison du peuple. S'il n'y a pas une autre place sur la planète ou dans la province du Québec qu'ils peuvent se faire entendre, ça doit être ici. C'est un débat public. On est des élus. On porte la voix de ces personnes. On est supposés d'être là aussi pour les écouter, pour être en mesure de porter cette voix-là.

Moi, là, en... Puis je pourrais aussi ajouter, Mme la Présidente, j'ai dû... j'ai rencontré plein d'agents, plein, plein, plein d'agents, mais vous savez quoi? Je ne pouvais pas les rencontrer ici. Ils avaient peur même d'avoir leurs noms dans un registre. J'ai dû les rencontrer dans une place neutre tellement qu'ils ont peur de représailles dans ce réseau. Ce n'est pas normal.

Et je sais, je sais que ça préoccupe le ministre, je sais que ça préoccupe le ministère. Ce n'est pas une attaque nécessairement contre eux. Même la notion de la motion, on demande un plan d'action, c'est quelque chose très positif. Parce que je sais qu'il y a eu des investissements dernièrement. Je sais que le gouvernement a investi 35,8 millions sur cinq ans pour mieux protéger les établissements. Mais la réalité, c'est que ce n'est pas assez, ça ne fonctionne pas.

Et je dois le dire, Mme la Présidente, je suis inquiète. L'année passée, on a fait face à un déficit de 7 milliards. Cette année, on s'attend à un déficit entre 11 et 14 milliards. C'est qui que vous pensez va être coupé, qui va faire face à des déficits, qui va faire face à des coupures, des compressions? Écoute, c'est dans le milieu carcéral, c'est ce qui n'est pas

populaire, c'est des personnes pour qui on n'en parle jamais. Je m'attends que ça va être eux qui vont aussi faire face à des difficultés, mais c'est impensable parce qu'en ce moment, là, les conditions de travail, les infrastructures, il y a tellement de choses qui ne fonctionnent pas. On ne peut pas ignorer, on ne peut pas ignorer qu'est-ce qui se passe.

Les drones, là, Mme la Présidente, on peut même dire les aérodrone, tellement, là, les établissements de détention sont devenus des aéroports des drones. C'est des aérodrone. On est rendu là. Juste ce matin, cinq drones, là, juste ce matin, il y a eu cinq drones qui, on a entendu, ont été attrapés. Puis c'est bien, c'est bien... c'est ceux qu'on peut retracer, parce que ça occupe tellement le milieu carcéral puis les agents. C'est rendu, là... C'est incroyable. Tous les jours, les drones survolent les établissements. Il y a des livraisons de cellulaires, il y a du matériel, comme des pics, il y a des armes qui rentrent dans nos prisons, il y a de la drogue, il y a de la McDo. Écoute, c'est un meilleur service qu'Amazon. Franchement, tu sais, j'aimerais avoir le même service.

Puis ce n'est pas la faute des agents correctionnels, ce n'est pas la faute des agents correctionnels. Parce que, vous savez quoi, les infrastructures sont tellement délaissées, ils sont capables de péter les fenêtres sans arrêt pour accueillir les réceptions. Il n'y a pas assez d'agents sur le terrain, à l'extérieur, pour faire de la surveillance, pour attraper ces drones. C'est mission impossible. Ils ne pourront pas réussir sans que le gouvernement agisse puis qu'ils font quelque chose pour mettre fin à ceci.

• (15 h 10) •

Écoute, les drones, là, Mme la Présidente, ça va... ça suit même les agents de leur milieu de travail jusqu'à leurs voitures, de leur milieu de travail jusqu'à leur domicile. Pourquoi? Parce que c'est des... c'est de la peur qu'ils sont en train de créer pour ces personnes qui sont là pour nous protéger. On ne pense pas peut-être que c'est ça, mais c'est vraiment ça. C'est des mesures de protection pour la population, les gens qui travaillent comme des agents correctionnels sont là pour notre bien-être, ils sont là pour nous aider. Qu'est-ce qu'on ferait avec tout ce monde-là si on n'avait pas des agents qui travaillent dans le milieu carcéral? On va leur laisser vraiment promener partout dans les rues? Il y a des anciens... il y a des constables spéciaux qui sont ici, qui travaillent à l'Assemblée nationale, qui sont des anciens agents dans le milieu carcéral. Ils peuvent en témoigner, des conditions qui ont vraiment détérioré, surtout depuis que la CAQ est au pouvoir.

Dans les crédits juste de l'année passée, Mme la Présidente, on a vu... en 2022-2023, 542 drones ont été signalés dans les établissements de détention. En 2023-2024, là, on a 822, signalés seulement, là, c'est une augmentation de 53 %. Ce n'est pas n'importe quoi, c'est incroyable. Puis 419 colis saisis, mais là je parle... encore une fois, c'est uniquement ceux qui ont été saisis. C'est la pointe de l'iceberg. Et je répète, encore juste ce matin, cinq drones, cinq drones!

Puis, quand on parle des drones, là on parle des interventions qu'on doit avoir à l'intérieur de nos prisons. Ça fait que ça, ça veut dire, il va falloir qu'on fait un... les agents doivent aller à la chasse, ils doivent faire des interventions, tout le monde est incarcéré, tout le monde doit rester dans leur cellule. Ça, ça veut dire, il doit y avoir des boucliers balistiques pour rentrer, où on pousse les incarcérés au fond, pour être en mesure de chercher des choses dans leurs cellules. Mais là on vient de savoir que ceux qu'ils ont actuellement dans nos prisons, ici, à Québec, ne sont même pas des boucliers balistiques qui peuvent leur protéger des... des armes, des armes, des «penguns», qu'ils en font maison, à l'intérieur de nos prisons. Tellement que ce qu'ils font, ils ont prêté du stock de Donnacona, qui est une prison fédérale, parce qu'on savait que, oh! leur vie n'était peut-être pas assez protégée. Mais on ne les a pas gardés, ce matériel-là, on l'a retourné à Donnacona. Franchement, Mme la Présidente, ça, c'est la moindre des choses d'avoir de l'équipement de protection pour nos agents, c'est la moindre des choses. Encore une fois, leur vie, là, est à risque. Les conditions de travail, pour eux, ce n'est pas normal.

L'autre chose qu'on peut faire, c'est de, finalement, aller vers l'avant avec les brouilleurs d'ondes. Le ministre en a parlé à quelques reprises. Ça fait que la question, je souhaite, qu'il va adresser dans ses remarques : Ça arrive quand? Ça presse. Quand est-ce que ce sera mis à l'oeuvre? Puis est-ce que ça va être partout, dans toutes les prisons, ou est-ce qu'on va cibler quelques prisons, ou est-ce que ça va être un projet pilote? C'est quoi, les coûts? Puis, parce qu'on sait qu'on va faire face à des mesures de compression, comment allez-vous faire ces choix? Ou est-ce qu'on va encore les priver de ce besoin nécessaire? C'est essentiel pour qu'ils fassent leur travail, leur travail pour protéger, encore une fois, la population. Parce que, les drones, là, ce n'est pas juste un impact dans le milieu carcéral, c'est un impact sur la SQ. C'est un impact aussi, on peut le dire, sur les policiers municipaux. Mais là, si je parle juste de la SQ, la SQ, là, Mme la Présidente, ils se sont déplacés plus que 2 000 fois, plus que 2 000 fois dans les établissements de détention juste dans l'année passée. Ça, là, c'est presque six fois par jour, six fois par jour. Ça, c'est notre argent, ça, c'est notre argent, c'est mes taxes qui paient pour ça. Ils doivent se déplacer. Puis ça, je ne compte même pas, encore une fois, comme j'ai dit, les appels de 9-1-1 à l'intérieur des prisons pour le au secours, parce qu'on sait qu'on a peut-être des détenus qui sont armés. Puis même les incarcérés ne se sentent pas en sécurité. Parce que ce n'est pas tous les incarcérés qui sont dangereux. Il y en a qui sont là puis il veut se... il veut terminer leur peine, puis être réhabilité, puis rentrer dans la société.

À Bordeaux, là, il y a presque à chaque jour 300 interventions de la SQ, juste l'an dernier. C'est dangereux pour la population, pour... C'est parce que, Bordeaux, si vous savez où c'est, Mme la Présidente, c'est dans le comté de mon collègue le député de l'Acadie. C'est résidentiel. Ça fait que, chaque fois qu'il y a quelqu'un qui va gérer un drone, qui est en train de conduire, s'il l'échappe, bien, ça tombe dans la cour d'une famille avec des enfants. Il y a de la drogue, il y a des aiguilles, il y a des armes qui tombent dans la cour ou devant la face des enfants, des familles, des citoyens et des citoyennes qui n'ont rien à voir avec tout ce qui se passe dans notre milieu carcéral. Ça fait qu'eux aussi sont à risque. La SQ est allée dans l'établissement plus que 484 fois à Québec, là, juste ici, dans l'enceinte d'où nous sommes, dans cette région, 484 fois juste l'an dernier. Et, encore une fois, je parle uniquement de la SQ. Je ne parle même pas des corps de policiers municipaux.

Le ministre a déjà dit que lui aussi, il est préoccupé par les cellulaires dans les prisons. C'est une bonne chose. Et je comprends la préoccupation. On a des détenus qui sont en train de filmer des vidéos de musique et après les

télécharger sur YouTube, des détenus qui font ça, Mme la Présidente. Puis ça, on peut dire que, ah! ah! c'est drôle, hein? Ce n'est pas drôle. Ce n'est pas drôle parce qu'encore une fois on voit des lacunes dans les mesures sécuritaires de nos prisons. Il y a même une personne incarcérée qui a été torturée et filmée. Et, ça aussi, on l'a retrouvé sur les réseaux sociaux. C'est horrible, Mme la Présidente. Ça prend des mesures de contrôle.

C'est pour ça qu'il faut contrôler les drones. Ce n'est pas normal. Mais c'est... Dans le fond, c'est rendu normal, puis ça ne devrait pas l'être. Ça devrait être l'inverse. Juste l'année passée, ils ont saisi plus que 1 500 cellulaires dans les établissements de détention. Ça, c'est plus que quatre par jour. Quatre par jour. Puis c'est impensable. Puis ça, c'est juste ce qu'on a saisi, parce qu'on sait qu'il y en a plein d'autres, là, qui sont bien cachés. Puis ça rentre à chaque jour. Ça fait que c'est impossible pour les agents de tout retracer ça, de faire leur travail comme du monde. Ça fait qu'on peut estimer qu'il y a beaucoup plus que ça. Et, encore, ça, ça rentre par les drones.

Puis, quand on parle des conditions, on ne peut pas oublier, négliger, passer par-dessus la montée de violence, la montée de violence dont on fait face partout dans la province du Québec. Mais, dans le milieu carcéral, l'augmentation importante de drones, on peut déduire que les détenus aussi sont mieux équipés, sont mieux équipés, beaucoup plus que les agents correctionnels, dans plusieurs cas, parce qu'ils ont des cellulaires, ils ont des drogues, ils ont des armes artisanales. Et c'est là où le cercle vicieux commence, Mme la Présidente, parce que, quand on a plus de drones, ça veut dire on a plus de détenus dans leurs cellules, parce qu'il faut fouiller pour trouver ce matériel. Quand on a plus de détenus dans leurs cellules, qui peut durer jusqu'à 23 heures par jour, c'est des conditions qui sont aussi... il faut le dire, même si ce n'est pas populaire, leurs conditions aussi de vie, pour les détenus, se détériorent. C'est quand même des êtres humains. Il faut aussi penser à eux, à quelque part. La colère monte. Quand la colère monte, bien, les risques de violence aussi. Et ça arrive de plus en plus souvent.

Mme la Présidente, je pense que c'est important de faire la mention, tu sais, on reçoit tellement, tellement de messages du milieu carcéral puis des agents, c'est des gens avec des coeurs. Puis, quand on dit que leurs conditions détériorent, puis il y a un impact aussi sur les personnes incarcérées, même eux, ils sont en train de dénoncer. Ils sont en train de dénoncer tellement que les conditions sont graves. Ils disent : Regarde, avec ce qui est arrivé, parce qu'il y a eu un appel 9-1-1, parce qu'il y a eu une arme, on essaie de retracer l'arme dans la prison, en quelque part, ça fait que tout est fermé, «shutdown» total. Puis qu'est-ce qui arrive? Aucun repas n'a été servi par les agents, aucun médicament n'a passé, aucun agent n'est rentré dans un secteur pour vérifier les quelque 60 alarmes reçues dans la soirée. Ça, c'est les agents qui ont dénoncé ceci parce qu'ils souhaitent faire leur job. Ils souhaitent être là. Puis ça, je peux ajouter des histoires. J'en ai, des histoires, là. Ça peut se... virer folle. Je ne sais même pas comment vous faites ce travail-là, là, tous les gens qui travaillent dans le milieu carcéral, chapeau, chapeau. Je m'inquiète pour vous, je dors puis je pense à vous autres. C'est... On a une liste d'attente, pour les cellules d'isolation, qui peut aller jusqu'à six mois. Ça fait que, ah! là, le député de Pontiac, tu as fait quelque chose de pas correct, là, tu as agressé un autre... un autre détenu, c'est sûr, tu as une pénalité, mais, regarde, il faut attendre six mois, là, avant que tu vas la recevoir. C'est une blague? Je ne sais pas. Il y a des choses à changer.

Ça fait que... Puis évidemment la terrible, terrible, terrible agression qui a été faite, à Sorel-Tracy, envers l'agent correctionnel que... C'est impensable, ça a été une attaque sauvage. Lui, sa vie, là, ça ne va jamais être comme avant. La vie de sa famille ne va jamais être comme avant, la vie de ses collègues ne va jamais être comme avant. Les histoires qu'on entend... Parce qu'on a rencontré quelques-uns de ses collègues, qui ont dit... Les difficultés de santé mentale... Il y a beaucoup de gens qui sont en arrêt de travail, ils ne sont pas capables de retourner parce qu'ils sentent encore l'odeur du sang. Ça reste imprégné pour eux, ça reste imprégné. Puis c'était un agent qui était seul. Ça prend du renforcement. Il y a des solutions à ces problèmes. Il faut être là pour aider ces personnes.

• (15 h 20) •

J'ai d'ailleurs reçu hier, suite à une demande à l'accès à l'information, le rapport de la CNESST suite à ces événements, puis je souhaite citer quand même des passages intéressants du rapport, parce qu'il y a quand même des dérogations puis il y a quand même des demandes, des modifications auprès de l'employeur, comme... l'employeur, on a su... ces choses arrivent parce que l'employeur n'informe pas adéquatement les travailleurs sur les risques reliés à leur travail et expose les travailleurs à un risque d'agression pouvant leur occasionner des blessures. La CNESST a aussi dit : «L'employeur n'assure pas la supervision appropriée afin de faire en sorte que le travailleur ait l'habileté et les connaissances requises pour accomplir de façon sécuritaire le travail qui lui est confié et ce qui n'est pas supervisé. Cette situation expose les travailleurs à un risque d'agression pouvant leur occasionner des blessures.»

Je comprends qu'il y a eu des avis de correction, bravo, bravo. Il y a des mesures qui ont été mises en place pour essayer de changer ceci, pas toutes, mais il y en a qui sont toujours en cours, mais ça reste que ça a pris quand même un événement horrible avant que le gouvernement ait agi. C'est quand même eux qui sont le gouvernement... qui sont l'employeur, c'est eux qui sont responsables de ceci. Puis c'est dommage que ça ait pris un agent, à Sorel-Tracy, à être sauvagement attaqué avant qu'on agit, avant qu'on fait quelque chose. Mais... Puis, si je résume les mesures prises par l'employeur, qui est le gouvernement, pour changer des choses, on a déplacé le détenu, on a fait des rencontres, beaucoup, beaucoup, beaucoup de rencontres. Qu'est-ce qu'on a... On a agi, mais je pose la question, Mme la Présidente, parce que... puis ce n'est pas juste moi qui pose cette question, c'est les agents à Sorel aussi. Eux aussi, ils se posent la question : Qu'est-ce qui va vraiment changer pour moi dans mon milieu de travail? Qu'est-ce qui va vraiment changer pour moi en termes de protection de ma vie? Puis ce qu'on a... Parce qu'au bout de la ligne on n'a pas plus d'agents qui travaillent à Sorel, on n'a pas plus d'agents, puis c'est ça que tout le monde dit, qu'ils en ont besoin. On a besoin de plus de personnes. Pire encore, ce qu'ils ont fait, ils ont fermé des secteurs, parce qu'on veut revenir avec moins d'effectifs qu'avant l'événement qui est survenu, moins d'effectifs. On a besoin de plus d'effectifs, mais, apparemment, on va avoir moins d'effectifs.

Il y a aussi des mesures qui ont été prises, comme fermer, comme je dis, des secteurs, pour récupérer des agents, mais ça, c'est... on patche des problèmes, on patche des problèmes. Il faut faire du recrutement, il faut faire de... rétention. Et il ne faut jamais oublier, puis, les agents, à Sorel, nous l'avons dit, c'est un métier risqué, il faut que les gens soient au courant de ça. Il faut rehausser la formation, l'accompagnement. Il faut changer la façon de faire les choses pour s'assurer qu'on évite un autre drame comme nous avons eu. Parce que ce n'est pas normal. Je ne peux même pas imaginer de quitter la maison chaque matin ou que mon être cher quitte la maison chaque matin, ou le soir, ou l'après-midi, pour aller à son travail sans savoir s'il va revenir le soir sans être agressé, sans être la victime d'un acte de violence, sans avoir peur pour leur vie. C'est ça, les conditions de travail, pour nos agents en milieu correctionnel. Ce n'est pas normal, ce n'est pas normal, surtout qu'on sait maintenant qu'il y a des agents... c'est...

L'histoire de qu'est-ce qui est arrivé à Sorel-Tracy, oui, c'est grave, oui, c'est horrible, puis, oui, tout le monde était bouleversé par cette histoire, mais ce n'est pas la seule fois que quelque chose comme ça est arrivé. C'était quelque chose qui a été médiatisé et dénoncé, mais ce n'est pas la seule fois qu'on a fait face à un tel drame puis une telle violence.

C'est d'ailleurs, entre autres, que... j'étais fière de porter la voix des agents en ce qui concerne la demande d'une pétition pour avoir des vestes anti-pic, des vestes anti-pic. Ils m'ont contacté pourquoi? Parce qu'encore une fois ils ne demandent pas la lune, Mme la Présidente, une veste anti-pic pour protéger les agents pendant qu'ils sont en travail. Parce qu'actuellement vous savez qu'est-ce qu'ils ont, Mme la Présidente? Ils ont une chemise bleue. Ils ont des gants. Ils ont une paire de menottes. Puis c'est tout, c'est tout. Puis ils font face à des bandits, on peut le dire, ils font face à des personnes incarcérées.

Puis là il faut comprendre la différence entre la prison provinciale versus fédérale. Ici, c'est moins de deux ans, mais on a beaucoup de détenus dans le milieu carcéral provincial qui sont en attente d'un procès pour le milieu carcéral fédéral. Alors, on a des gens très violents dont ils font face, puis ils ne sont pas équipés. Ils n'ont même pas accès à un poivre de Cayenne. Ça, il y en a, là, mais c'est barré quelque part au fond, puis, si tu veux, bien, là, il faut sortir la clé. C'est un peu trop tard pour avoir ça. Mais je comprends, il y a toutes sortes de mesures de sécurité qui sont en place. Encore une fois, ce qu'ils ont besoin, c'est de l'aide, c'est plus de bras, c'est plus d'agents pour leur aider à maîtriser des situations, et il y a autres suggestions aussi.

Ça fait que j'espère que le ministre, lui, il va prendre en considération la pétition, il va peut-être même la signer, mais aussi qu'ils vont se saisir de cette pétition, parce que c'est une petite demande qui peut faire beaucoup de bien pour beaucoup de personnes qui font face à énormément de difficultés, puis qui ont des craintes, puis qui ont peur.

Il y a autre chose, puis c'est intéressant, Mme la Présidente, parce qu'on voulait savoir plus sur les vestes anti-pic, ça fait qu'on a fait une demande à l'accès à l'information pour mieux comprendre qu'est-ce qui se passe, là, dans le milieu carcéral, puis les documents, là, qu'ils nous ont dit, ils ont été produits exclusivement pour le ministre. Alors, je demande au ministre de dévoiler ces documents. On sait que c'est un gouvernement qui manque un peu de transparence, là, qui est en train de caviarder tous les documents, mais nous, on souhaite avoir accès à ces informations, ça va être important, c'est important, c'est comme ça qu'on va comprendre qu'est-ce qui se passe. Parce que je reviens encore à la sécurité des agents d'établissement de détention, si on parle de ça... Là, il y a des données hyperpréoccupantes, Mme la Présidente, notamment concernant les congés, par exemple, pour des raisons de maladie ou accident de travail. Depuis que la CAQ est au pouvoir, les statistiques ont littéralement explosé. Là, là, le temps supplémentaire obligatoire en heures, là, des agents, depuis que la CAQ est au pouvoir, il a augmenté de 350 %, 350 %. Puis là je parle uniquement de temps supplémentaire obligatoire. Ça ne parle même pas de temps supplémentaire, qui s'élève à environ 6 070 heures. Ce n'est pas n'importe quoi, une augmentation obligatoire. Puis, obligatoire, Mme la Présidente, vous savez qu'est-ce qui se passe, là. Si moi, dans ma vie, je travaille comme agente correctionnelle et vous m'obligez de rester, mais je suis monoparentale puis je dois m'occuper de mes enfants, et si je dis : Je ne peux pas y aller ou, vous savez quoi, j'en ai fait, tu sais, plusieurs heures, je suis rendue déjà à 65 heures cette semaine, 70 heures cette semaine, pis je lève ma main, je dis : Je ne peux pas, là, il faut que je remplis la paperasse, si mon employeur dit : Je ne suis pas en accord avec vous, je suis pénalisée, j'ai une sanction ou bien ils vont retenir ma paie de deux jours. Mais c'est quoi, ça? Comment allons-nous retenir du monde, recruter du monde s'ils vont toujours avoir des sanctions puis des conditions de travail qui sont déplorables? Ça, là, ça, ça fait mal, puis ça, c'est quelque chose que nous pouvons changer.

C'est... Puis, juste une autre histoire, je sais qu'il ne me reste pas beaucoup de temps, mais c'est tellement désorganisé puis il y a tellement de temps supplémentaire, un, je ne sais même pas si je vais travailler... Puis, si jamais je suis... puis je pense que je dois rentrer à minuit ou à 2 heures, le matin, il faut que je mets un cadran parce que ça se peut qu'ils vont changer mon horaire à la dernière minute, puis là il faut que je rentre à 8 heures, le matin, puis je ne le savais même pas. Franchement, tu sais, ce n'est pas comme ça qu'on va garder du monde, là. On perd du monde, on perd trop de monde, on perd de l'expertise parce que le monde quitte, puis ils quittent après deux mois, ils quittent après deux mois parce qu'ils constatent qu'il y a plein d'autres jobs qui sont, un, moins dangereuses, plus payantes, et les conditions de travail sont supérieures. Ça fait que pourquoi que je vais rester?

Les infrastructures, je n'ai pas assez de temps de parler de ça, là, mais, si on a des émeutes dans nos prisons, c'est parce que les détenus sont en train de creuser puis de briser des murs pour quitter de... une section de prison pour aller à l'autre tellement que les prisons sont en train de s'écrouler. Puis j'ai mentionné déjà les fenêtres, les fenêtres que nous pouvons briser à maintes reprises pour faire entrer toutes sortes de contrebandes dans nos prisons. C'est la sécurité de nos populations, c'est la sécurité de nos agents. Quand on parle de leur sécurité, on parle de la nôtre.

Moi, là, j'ai rencontré plusieurs personnes dans plusieurs établissements. J'ai passé des heures à discuter. Ce que je souhaite, c'est que le ministre fait exactement le même processus que moi, sans ses équipes, sans les attachés politiques, seul à seul, un à un, avec des agents, pour entendre leur histoire, pour parler franchement avec eux. Parce qu'ils ont des suggestions, ils ont des suggestions. Il faut changer le classement des détenus dans nos prisons, parce qu'actuellement c'est fait par

des fonctionnaires, puis, eux, ce qu'ils souhaitent, ce que c'est fait par des professionnels, des criminologues qui savent de quoi qu'ils parlent. Parce que c'est une mesure de sécurité. Puis, vous savez quoi, ça ne coûte presque rien.

• (15 h 30) •

C'est une demande réelle, passez du temps avec eux devant un café. Puis savez-vous, là, si vous faites ça, en passant, parce que j'ai fait ça, il y a tellement de difficultés, en termes de santé mentale, parce que leur emploi est tellement difficile, si vous rentrez dans un café, Mme la Présidente, eux, là, ils vont vouloir faire face à la porte, parce qu'ils ne peuvent pas être dos à la porte tellement qu'ils ont peur, tellement qu'ils sont concentrés sur la violence puis la protection de leur vie. Ce n'est pas normal. Mais faites ça, faites ça parce que vous allez apprendre.

C'est une occasion d'assumer une responsabilité qui est importante, encore une fois, pour des protections d'un rôle essentiel, un métier méconnu, dans un dossier où on ne parle pas, mais on peut faire beaucoup de bien avec très peu d'argent, avec très peu d'actions, mais juste la volonté du gouvernement. Merci.

La Vice-Présidente (Mme D'Amours) : Je cède maintenant la parole au ministre.

M. François Bonnardel

M. Bonnardel : Merci, Mme la Présidente. D'entrée de jeu, on va régler certaines choses, là. Quand j'entends parler d'omerta chez nos agents carcéraux, je dirais à la députée, avec tout le respect que je lui dois, là, à tous les députés de l'opposition, là : J'ai rencontré maintes et maintes fois le syndicat, à chaque visite, dans les centres de détention, j'ai parlé au représentant syndical, j'ai parlé à des employés, la situation, je la mesure, je la mesure, je mesure l'importance et je suis extrêmement lucide face à la situation.

Maintenant, il y a plusieurs points qui sont inexacts, on va le dire poliment, de ce que la députée a mentionné. Il n'y en a pas, d'omerta. Puis je dis à ceux qui nous écoutent, là, s'il y en a qui nous écoutent, là, il y en a qui nous écrivent, de toute façon, qui m'écrivent, bien, chaque agent, agente qui prendra le temps de m'écrire ou d'écrire à nos équipes, je peux leur dire... leur garantir de protéger leur identité. Jamais, au grand jamais, il y a un agent correctionnel qui va nous appeler, qui va nous écrire, au cabinet ou autre, qui sera réprimandé. Jamais. Jamais.

Maintenant, il y a plusieurs points que la collègue a mentionnés, puis je pense que c'est important que je puisse expliquer à ceux qui nous écoutent certains points.

Premièrement, on va parler un peu de situations en lien avec la rareté de main-d'oeuvre. Je sais que ma collègue a déjà posé une question là-dessus dans la dernière année puis je vais lui répondre : Les postes à pourvoir, le défi qu'on a, l'amélioration, quand même, qu'on voit en termes de postes à pourvoir, les nouvelles formations aux centres de formation, le perfectionnement correctionnel qu'on a mis en place au centre de détention de Laval, les nouvelles cohortes d'ASC qui sont formées.

Ma collègue l'a mentionné aussi, ça va être important que j'explique, puis je suis content de le faire aujourd'hui, la plus grosse annonce, je le dis bien humblement, là, de l'histoire carcérale dans les 25 dernières années. On a annoncé 36 millions de dollars, l'année passée. Puis je vais y revenir pour expliquer, grosso modo, les enjeux que j'y ai vus, pourquoi on a demandé des sommes aussi importantes au ministre des Finances pour être capables de répondre aux inégalités, on va le dire ainsi, en termes de sécurité, que j'ai vues dans les centres de détention, Mme la Présidente. Puis on va y revenir un petit peu plus tard.

Les réprimandes et sanctions, on était rendus et on est rendus à une étape, dans le système carcéral, je vais y revenir aussi, où le rapport de force devait et doit être revu entre les détenus et les agents carcéraux. La collègue l'a mentionné, je le mentionne aussi, plus jamais je ne veux revoir une situation, un événement comme on a vu à Sorel. À Sorel, je me suis déplacé 46 heures plus tard. J'ai vu des agents, des agentes pleurer devant moi. J'ai plus que mesuré la situation qui était, pour eux, extrêmement grave. Ça aurait pu se passer à Bordeaux, ailleurs, peu importe, là, ça aurait pu se passer dans un autre centre de détention. C'est arrivé à Sorel, et je leur ai promis que j'aurais... que j'allais prendre action. On va prendre action, mais je vais y revenir un petit peu plus tard.

Puis je terminerais mon intervention avec les investissements futurs dans le Plan québécois des infrastructures, le maintien des actifs, le défi de la nouvelle prison pour femmes qu'on va avoir à bâtir... puis de répondre aussi à certains établissements, là, qui ont quand même un peu besoin d'amour, mais on n'est pas dans une situation catastrophique, là, comme certains souhaitent ou veulent le mentionner.

Puis, quand je dis ça, bien, d'entrée de jeu, Mme la Présidente, la situation de la main-d'oeuvre, je me souviens d'une question où, c'était aux crédits l'année passée, la députée me demandait : Bon, on en est où? La situation, ça va mal. On est dans un contexte — puis je fais un petit bémol, une petite parenthèse rapide — de négociation avec les agents carcéraux, avec le Conseil du trésor. Je comprends et je mesure leurs demandes. Je ne dis pas que ce qu'ils font, ce n'est pas correct. C'est normal, on est dans un contexte de négociation, là, puis il faut se mettre ça en tête. Il reste que le marché du travail québécois postpandémie... je l'ai dit ici, dans cette Chambre, il y a plusieurs secteurs d'emploi qui ont été mis à mal, dont celui des agents carcéraux. Je pourrais parler pendant cinq minutes des infirmières, des enseignants, des préposés, techniciennes, garderies, peu importe, on vit une situation postpandémique qui est extrêmement difficile. Maintenant, j'ai dit à mon équipe : Il faut trouver des moyens de redonner un peu d'attractivité à ce rôle immensément important que sont nos femmes et nos hommes qui travaillent dans les centres de détention.

Puis je veux vous énumérer quand même le taux de vacance, les postes, puis l'amélioration, là. Pour moi, j'y vois une théorie du petit pas, mais, quand même, on avance, puis on y voit une amélioration année après année. Puis je vous donne des chiffres, Mme la Présidente, pour votre gouverne puis pour ceux qui... je sais qu'il y en a qui nous écoutent. Le 1er avril 2022, là, on sort de la pandémie ou presque, on a 387 postes vacants pour un taux de vacance de près de 12,5 %.

On est... un an plus tard, le 1er avril 2023, on en a gagné 10, à 377, mais on est à 12,15 % de taux de vacance. On s'en va un petit peu plus loin, le 11 septembre 2023, quelques mois plus tard, on en a perdu, on était à 420, on est à 13,55 %, ça ne va pas bien. 2024, 11 mars, on est passés de 420, Mme la Présidente, à 298, on était à 9,91 % le 11 mars 2024. Puis les derniers chiffres que j'ai eus, ils sont aussi frais que voilà 48 heures ou 24 heures, là, le 20 février 2025, on est passés de 298 à 228, 228, à 7,56 %.

Je le dis bien humblement, ça s'améliore. On a encore beaucoup de travail à faire, mais on s'améliore puis on réussit. Puis je l'ai dit au syndicat, on a un défi, vous et moi, de redonner des nettes... des lettres de noblesse à ce rôle, à ce travail immensément important. Je le sais, que ce n'est pas simple, travailler dans un centre de détention, là, ce n'est pas simple, mais on est capables d'aller recruter des hommes et des femmes pour faire ce travail, encore une fois, qui est très important pour nos centres de détention et ceux qui sont là.

Je veux quand même vous énumérer quelques points qui sont importants quand je parle de négociation collective. Il faut savoir qu'on a fait... Je vais me permettre de lire certains points qui sont importants pour le Trésor et certaines mesures qu'on a mises en place dans le recrutement et le processus de sélection. Au-delà de ce qui a été, Mme la Présidente, accordé à la fonction publique, là, on a... on s'est entendus avec le syndicat pour mettre en place des mesures additionnelles afin de prendre en considération, je le dis souvent, les particularités du travail des agents des services... de services correctionnels. On sait que ce n'est pas la même chose, nécessairement, que les autres corps d'emploi dans la fonction publique.

Exemple, on a mis une prime, une prime d'attraction-rétention qui va au-delà de ce qui a été accordé à la majorité de la fonction publique, qui a été mise en place par notre gouvernement en partenariat avec le syndicat qui représente les agents de services correctionnels, des mesures qui ont porté fruit, porté fruit déjà, parce que, bon, le recrutement va nécessairement un peu mieux, puis on continue le travail dans la négociation actuelle afin d'améliorer, on l'a souvent dit, les conditions de travail des agents. Puis je le sais, là, que le TSO est immensément important, là. Je ne suis pas aveugle, là, je le vois, je le sais, on me le dit, mais on veut plus... on ne veut pas... on ne veut pas plus de postes à pourvoir, on veut réduire le nombre de postes à pourvoir, on veut rendre le travail plus attractif, puis, nécessairement, la corrélation qui vient avec ça, ce sera moins de TSO pour nos agents correctionnels.

Donc, on continue, vous le comprendrez bien, les échanges avec le syndicat. Puis, je l'ai mentionné, ma... je ne suis pas plus loin que le téléphone, qu'une rencontre virtuelle ou en présence. Puis on l'a fait, là, voilà à peine quelques semaines déjà avec le syndicat pour leur évoquer notre... l'importance, l'importance du rôle qu'ils ont, mais jusqu'à quel point je prends au sérieux la situation, les différentes situations qui ont été énumérées par nos collègues ou sinon les médias dans les dernières semaines.

Puis je veux lire quand même quelques points importants, là, dans le processus de recrutement, là, qui sont importants pour moi puis dans le processus de sélection qui sont maintenant, là, dorénavant, là, effectués tous les mois. Ça veut dire quoi? Ça fait que, dès que l'inscription... dès l'inscription à un processus de sélection, toutes les personnes inscrites et admissibles sont contactées pour un examen oral ainsi qu'une entrevue de sélection. Premier point, la prise de contact est donc maintenant plus rapide, il n'y a pas de délai entre l'examen et l'entrevue. Depuis qu'on a fait ce changement, Mme la Présidente, entre octobre 2023 puis décembre 2024, on a donc... contacté, pardon, 1 627 postulants sur l'emploi en ligne, on a convoqué 1 343 candidats qui ont été passés en entrevue, on a accueilli 402 aspirants ASC. De ce nombre, 303 ont débuté leur métier d'ASC en établissement de détention, on en est très heureux. Je le disais tantôt, que ça va un peu mieux, côté recrutement.

• (15 h 40) •

On a un redéploiement — puis ça, on l'a mentionné aux syndicats — sur une base volontaire des agents vers les établissements de détention où la rareté de personnel est plus importante. On le sait, du côté de l'Est du Québec, ça va... c'est un petit peu plus compliqué, de ce côté. On a accueilli jusqu'à 60 stagiaires pour chaque trimestre dans la prochaine... on va accueillir 60 stagiaires pour chaque trimestre dans la prochaine année, pour un total de 180 à travers le réseau correctionnel. On a des nouveaux partenariats qui ont été conclus avec certains cégeps afin d'accueillir plus de stagiaires que l'an dernier, on va passer de 68 en 2023 à 84 en 2024. On va aussi accueillir environ 210 stagiaires-école, principalement des étudiants, pour la session d'automne, qu'on a déjà eus de 2022, à l'automne 2024. De ce nombre, il y en a 165 qui ont été embauchés à titre d'ASC. On va aussi, pour le programme d'hiver, ouvrir des stages pour le programme d'hiver 2025. Je vous dis aujourd'hui qu'à l'hiver 2025 on a 30 stagiaires qui sont entendus dans l'ensemble... attendus, pardon, dans l'ensemble des... du réseau correctionnel, puis des démarches, incessamment, ont été réalisées auprès des cégeps afin d'offrir plus de places, des places de stage restantes pour l'hiver 2025.

On a aussi mise sur pied du programme Ambassadeur, c'est 106 agents de services correctionnels qui ont été identifiés, dans ce cas-ci. Augmentation de la visibilité du MSP sur les différents réseaux pour rendre le boulot plus attrayant, plus attractif. Tournée des établissements d'enseignement scolaire afin de promouvoir le métier d'agent de services correctionnel. Depuis le 1er avril 2024, 188 conférences-métier ont été réalisées. On a une équipe d'attraction des talents qui prévoit... qui en prévoit plus de 120 pour l'hiver 2025. Du 1er avril au 15 décembre 2024, c'est 55 événements, foires d'emploi, conférences dans les écoles et organismes qui ont été organisés pour promouvoir le boulot. Tenue de la troisième édition de la Semaine des services correctionnels, qui vise à la fois la reconnaissance des employés et la promotion des emplois. Lancement, en novembre 2023, du balado sur les services correctionnels *Au-delà des barreaux*, cinq épisodes ont été diffusés depuis. Puis création d'une vidéo promotionnelle pour le métier d'ASC.

Donc, pour moi, c'était important, là, c'est une nomenclature que je devais mentionner parce que j'étais conscient, puis je suis conscient de la situation, ce n'est pas encore parfait, mais je pense qu'on démontre aujourd'hui... Puis je suis content de la motion de la... d'aujourd'hui, là, ça me permet de faire de la promotion puis de montrer aux parlementaires puis aux Québécois qu'on prend la situation au sérieux, puis je pense que le... les chiffres que je vous ai montrés d'entrée

de jeu le démontrent. Cette théorie, bien, va nous amener à réduire le nombre de postes à pourvoir, on le souhaite bien, là, dans les prochains mois, sinon les prochaines années.

Je vous parlais d'un autre des points importants, les formations au centre de formation et de perfectionnement correctionnel, qui maintenant va... se fait à même les locaux de l'établissement de détention de Leclerc. Ce qu'on veut, bien, ça va avec, hein, on veut former plus d'agents... d'agents ou d'aspirants, là, annuellement. On a, au centre de formation, là, des cohortes de 60 candidats par cohorte qui se succèdent aux cinq semaines. Donc, vous comprendrez qu'on peut en faire pas mal, ce qui va nous permettre d'augmenter notre capacité de formation pour répondre à la rareté de main-d'oeuvre.

Une plus grande autonomie, aussi, au sous-ministériat concernant la flexibilité et l'agilité. Donc, c'était important pour nous. Avant, ça se faisait à l'école. Transférer ça, maintenant, au centre de détention, à même les locaux de l'établissement de détention Leclerc, de Laval, pour nous, là, c'est plus... c'est une occasion d'être plus flexibles puis nous permettre d'être plus agiles, là, pour adapter, comme je le mentionnais, notre structure puis le contenu aux besoins changeants de l'organisation.

On a, depuis que le centre de formation est ouvert là-bas, le 11 septembre 2023, 402 aspirants qui ont été reçus, donc, au centre de formation. Du 1er avril au 2 décembre 2024, c'est neuf processus de sélection d'ASC qui ont été réalisés en concordance avec les cohortes de formation. On a aussi remplacé les examens en ligne par un examen oral ainsi qu'une entrevue de sélection qui facilite le processus puis de permettre une meilleure sélection. Les stages, à l'hiver 2025, on a 25 stagiaires en techniques d'intervention en milieu carcéral, cinq stagiaires qui proviennent des techniques d'intervention en criminologie, des démarches réalisées auprès des cégeps afin d'offrir plus de places de stage restantes pour l'hiver 2025. Puis, en terminant, on a un projet pilote à l'établissement de... centre de détention de Québec pour accueillir trois stagiaires qui proviennent du D.E.C. en techniques en intervention puis en délinquance du cégep Garneau.

C'est important de le faire, j'ai le temps de le faire puis je me permets de prendre tout le temps que je peux avoir, là, pour exposer la situation, parce qu'au-delà de tout ça, on a eu des épisodes... puis j'arrive à un point qui, pour moi, est immensément important, là, c'est l'annonce de 36 millions qui a été faite par notre gouvernement voilà un an déjà à Québec, puis, je m'explique, parce qu'il y a eu deux épisodes malheureux qui ont retenu l'attention dans les annales carcérales de nos centres de détention dans les 10, 12 dernières années. Tout le monde se souvient, le 17 mars 2013, au centre de détention de Saint-Jérôme, évasion à bord d'un hélicoptère. Un mois... pas un mois, un an plus tard, 7 juin 2014, trois trafiquants, encore une fois, trafiquants de stupéfiants, qui s'évadent de l'établissement de détention de Québec. Comment? Avec... Encore une fois, en hélicoptère.

2013-2014, on se serait attendu, dans les années suivantes ou plus rapidement, autant par le Parti québécois que le Parti libéral, à des investissements pour mieux protéger nos centres de détention. À la fin, ce fut nient, un gros zéro. Je le dis bien humblement puis bien respectueusement, parce que, quand je suis arrivé en poste, je me suis rendu compte, après avoir visité plusieurs centres de détention, puis je le disais d'entrée de jeu, qu'il y avait des inégalités en termes de sécurité dans nos centres de détention puis qu'on devait y répondre. Pourquoi? Exactement ce pour quoi la députée a mentionné : les agents considéraient qu'il manquait ceci, il manquait cela.

Alors, quand j'ai annoncé, le 24 octobre 2023, 36 millions de dollars, puis que le ministre des Finances m'a dit : Go, vas-y, ce que tu m'expliques là, ça ne tient pas la route, on vous donne les sommes, puis allez donner des outils aux agents de services correctionnels, bien, ça a amené plusieurs points, puis je vous énumère ces points : des scanners corporels — bizarrement, il manquait de scanners corporels dans les centres de détention; des systèmes de détection de drones — j'y reviendrai, j'y reviendrai; les postes de fouille, incluant les rayons X pour l'ensemble des visiteurs et membres du personnel — bizarrement, il en manquait; sécurisation des cours extérieures pour empêcher les drones ou même les hélicos d'arriver, c'est un enjeu qui était immensément important. On va y aller un par un.

Sécurisation des cours. Bien, on en avait déjà 24, cours, qui étaient complétées. Bon, il y a des centres de détention où c'est... pas que c'est moins important, qui sont moins gros, que la clientèle est différente, puis on veut nécessairement mieux protéger ou empêcher la livraison de ces drones ou évasions par hélicoptère dans des centres où c'est plus costaud. Donc, de ces 24 cours sécurisées, on va en ajouter 15 de plus dans les cinq prochaines années, Mme la Présidente, pour un total de 39.

Les systèmes fixes de détection de drones, ça, c'est un enjeu, puis je l'ai mentionné, c'est un des principaux enjeux, puis tout le monde va être d'accord avec moi, ici, là, ça doit cesser. Et j'ai demandé au ministère d'évaluer toutes les options, toutes les options possibles, pour m'assurer et s'assurer de réduire le nombre de livraisons de drones dans nos centres de détention. C'est inacceptable, puis je pense que tout le monde va être d'accord, inacceptable de voir, aujourd'hui, des détenus continuer leurs opérations à l'intérieur d'un centre de détention et dans leurs cellules, inacceptable. Donc, pour moi, ce qui est important, puis pour le ministère, c'est de m'assurer que je puisse avoir la meilleure technologie. Le risque zéro n'existe pas, mais les statistiques sont beaucoup trop importantes. On en saisit. Bien oui, on en saisit, mais moi, je veux les réduire encore plus, puis j'ai dit à l'équipe : On a les sommes aujourd'hui, là, vous allez me chercher ce qu'il y a de mieux pour être capables de réduire ces livraisons puis de s'assurer qu'on va avoir le moins possible d'entrées de drogue, de cellulaires à l'intérieur, de peu importe quoi, peu importe quoi qui peut entrer à l'intérieur de nos barreaux.

Les scanners corporels pour les personnes incarcérées. Vous allez peut-être surpris de savoir qu'il y avait des centres de détention qui n'avaient pas de scanner corporel. Donc, les fouilles à nu, c'était correct. Maintenant, quand on n'est pas obligés... Vous le savez, là, détenus, cavités corporelles, on rentre des choses, puis là, bien, ce n'était pas nécessairement simple pour une fouille, fouille à nu. Avec les scanners corporels, vous comprenez, aujourd'hui, on aura des outils technologiques pas mal plus importants pour s'assurer de mesurer que le ou la détenue ne pourra entrer n'importe quoi à l'intérieur des barreaux, même chose pour la fouille des visiteurs et des membres du personnel. Bien oui, il y avait des établissements qui possédaient, donc, ces rayons X, si je peux le dire ainsi, un peu les mêmes machines

qu'on voit dans les aéroports partout, partout dans le monde. On va donc nécessairement avoir des établissements de détention qui vont obtenir ces rayons X dans les prochains mois, d'ici le 31 mars 2025.

• (15 h 50) •

Puis un des points qui n'étaient pas mentionnés dans le point presse que j'ai fait voilà un an mais que je disais, pour moi, que c'était un enjeu immensément important, bien, ça va avec les livraisons de drones, mais c'est l'utilisation du cellulaire à l'intérieur. Puis je répète ce que j'ai déjà dit dans plusieurs entrevues dans les dernières semaines, sinon dans les trois ou quatre derniers mois, pas simple de travailler pour empêcher l'utilisation du cellulaire à l'intérieur parce que, quand on parle d'ondes cellulaires, c'est de juridiction fédérale. Et c'est là que j'ai eu des discussions importantes avec le ministre LeBlanc, juste avant qu'il soit promu comme ministre des Finances, on était à Yellowknife au mois d'octobre dernier, deux ministres à qui j'ai demandé de l'aide parce que, bon, il y avait LeBlanc, qui était responsable de la sécurité publique et qui est responsable des centres de détention fédéraux et, de l'autre côté, François-Philippe Champagne, qui devait me... qui doit me donner son autorisation par l'entremise de l'organisme ISDE, l'institut scientifique de développement économique, qui doivent me donner leur autorisation pour être capable d'entreprendre des projets ou un projet pilote pour définir la meilleure option pour brouiller... ou peu importe la technologie qui empêcherait, donc, le cellulaire de fonctionner.

Donc, première étape, le seul organisme, le seul organisme au Canada qui peut tester ou qui a l'autorisation de tester ces brouilleurs d'ondes, c'est la GRC. Donc, la GRC va, dans les prochaines semaines, venir faire des tests au Québec pour démontrer comment eux fonctionnent, pas nécessairement simple non plus, parce que, quand tu parles de brouilleurs d'ondes dans un centre de détention où il y a des habitations assez rapprochées, limitrophes, ce n'est pas nécessairement simple, mais, bon, on veut comprendre comment tout cela fonctionne. Puis c'est un projet qui... bien, pas un projet, mais une analyse qui va se faire sur 24, 36, 48 heures, puis on pourra, par la suite, définir les principales technologies avec lesquelles on pourra travailler aussi quand on aura l'autorisation de l'ISDE, qui devrait arriver, là, dans les prochaines semaines. Je parlais justement de cela avec François-Philippe Champagne voilà à peine une semaine.

Donc, voici un peu le portrait, le portrait des équipements puis de l'annonce qu'on a faite voilà un an déjà, qui, pour moi, est immensément importante, mais c'est un processus qui avance, maintenant, pour donner des outils aux agents de services correctionnels partout sur le territoire québécois.

Réprimandes et sanctions, je l'ai mentionné tantôt d'entrée de jeu, j'irai rapidement sur ce point, mais c'est non moins important. Pour moi, Mme la Présidente, je me rends bien compte, là, quand on parle de réclusion, on parle de confinement en cellule ou dans le trou, comme on dit en termes de prison, il y a un rapport de force qui est devenu inégal entre les détenus et les agents de services correctionnels. Quand j'ai vu la situation de Sorel et j'ai mesuré ce qui était imposé, par la suite, à cette personne, j'ai compris, minimalement, qu'on devait agir le plus rapidement possible pour ne plus revoir ce genre d'événement immensément malheureux qui est arrivé à Sorel. J'ai dit à mes équipes : Vous vous mettez au travail le plus rapidement possible, puis je l'ai dit aux syndicats, on va livrer quelque chose dans les prochaines semaines pour vous assurer, nous assurer que ce rapport de force, bien, que ce ne soient plus les détenus qui l'ont, que ce soient les agents, parce que, pour moi, toucher à un agent, c'est la peine... quand je dis la peine maximale, c'est la peine maximale qu'on peut donner en termes de réprimande et sanction, puis aujourd'hui, bien, ça ne fonctionne plus. On ne rira plus de nos agents de services correctionnels dans le futur parce qu'on va leur donner des outils qui vont permettre à ces comités, dans les différents centres de détention, de donner des réprimandes et sanctions adéquates selon le geste posé, selon ce qui a pu être saisi dans nos centres de détention ou dans leurs cellules. On va agir. Je leur ai promis, on va le faire.

Je termine, ou presque, Mme la Présidente, en vous parlant du Plan québécois des infrastructures, du maintien d'actif. Rapidement, ce sont des sommes, pour la Sécurité publique, qui sont importantes, on parle de trois quarts de milliard de dollars en jeu dans le PQI 2025-2035. Il y en a une grande part, de ce trois quarts de milliard, là, qui est consacrée au nouveau centre de détention qui va prendre forme, là, pour les femmes à Montréal, là, dans les prochains mois, sinon les prochaines semaines. Tout cela a déjà débuté.

Puis je veux dire aux agents correctionnels, à ceux qui sont dans nos centres de détention : Il y a des sommes importantes pour les 10 prochaines années, là. On parle de plus ou moins 30, 35, 40 millions de dollars qui vont être investis annuellement dans nos différents centres de détention pour répondre aux différents besoins, qu'on soit... l'établissement de Hull, établissement de Hull, là, qui est un des centres, là, qui est assez vétuste puis qui a besoin d'amour, on le sait très bien, là, mon collègue le mentionne, le leader adjoint, là, qui a été visité par moi aussi puis par plusieurs personnes dans les derniers mois, du côté de notre de notre équipe. Donc, c'est déjà, depuis 2024, là, à l'étude... à l'étape de la mise à l'étude, pardon, donc, puis on va nécessairement, par la suite, là, avec la ville de Gatineau... la recherche d'un terrain dans la municipalité, qui a déjà été lancée par la SQI. Donc, pour Hull, pour nous, c'est extrêmement important.

Il y a aussi toute la situation de New Carlisle, là, je ne veux pas vous énumérer tout ce qui va être fait... tout ce qui a été fait, là, une situation malheureuse à New Carlisle dans les 24 derniers mois. Donc, on va prendre acte pour s'assurer d'avoir un établissement qui est sécuritaire.

Donc, c'est un peu le portrait, Mme la Présidente, que je souhaitais faire cet après-midi pour répondre aux inquiétudes de la députée ou des députés de l'opposition, pour ceux qui nous écoutent aujourd'hui, pour leur dire qu'on n'a pas puis on ne restera pas les bras croisés face à la situation. Je pense que tout ce que je vous démontre, depuis 25, 26, 27 minutes déjà, c'est immensément important. On prend au sérieux le rôle que ces agents ont dans les différents centres de détention du Québec. Puis, je peux leur assurer une chose, je vais leur donner les outils pour qu'ils puissent bien faire leur travail.

La Vice-Présidente (Mme D'Amours) : Merci, M. le ministre. Est-ce qu'il y a d'autres interventions? M. le député de Jean-Talon, la parole est à vous.

M. Pascal Paradis

M. Paradis : Merci, Mme la Présidente. C'est un dossier qui préoccupe le Parti québécois depuis longtemps. En septembre dernier, on a demandé au gouvernement de collaborer davantage avec les acteurs du milieu, et notamment avec les villes, pour améliorer la sécurité publique. On a demandé au gouvernement d'intensifier les efforts et l'action en matière de prévention et de lutte à la criminalité pour... tout ça est lié, évidemment, à la situation carcérale.

En octobre 2024, on a réclamé une commission parlementaire sur le recrutement des jeunes criminalisés, mais sur l'impact tentaculaire qu'a ce nouveau phénomène de l'intensification, donc, de l'action des groupes criminels et qui a un impact, évidemment, jusque dans les milieux carcéraux. On a refusé cette commission parlementaire. Et l'idée était justement qu'on puisse discuter ensemble d'un plan d'action qui inclurait la situation dans les milieux carcéraux, qu'on écoute les experts, qu'on voie quelles sont les données les plus récentes, mais surtout qu'on ait un portrait complet de la situation. C'est ça, l'idée. Et on nous l'a refusé, donc, le gouvernement a refusé qu'on se réunisse tout le monde ensemble, de manière transpartisane, à l'Assemblée nationale, pour parler de sécurité publique, pour parler de lutte au crime organisé et pour parler de la situation dans les centres carcéraux. La violence augmente, les statistiques sont là, il y a une guerre sans précédent dans les milieux criminels. Ça se reflète, bien sûr, dans les prisons.

En décembre 2024, ça ne fait pas longtemps, nous avons demandé au premier ministre de prendre la mesure de ce qui se passe dans les centres de détention. C'était à l'occasion d'une attaque, j'allais dire sans précédent, mais d'une attaque d'une extrême violence contre un gardien du centre correctionnel de Sorel-Tracy. Et on a rappelé, à ce moment-là, les constats du milieu : il y a une plus grande utilisation des technologies, les drones, les cellulaires, pour orchestrer des crimes autant à l'extérieur des centres de détention qu'à l'intérieur des centres de détention, il y a des graves enjeux de santé mentale et il y a un manque criant d'effectifs de gardiens, alors que la violence est toujours plus présente et plus brutale.

Alors donc, les personnes des services correctionnels font un travail d'une très grande importance dans notre société pour faire appliquer les peines qui sont prononcées par les tribunaux, avec un effet, donc, qu'on veut, de dissuasion pour faire... pour intensifier la lutte à la criminalité et diminuer, justement, ces phénomènes criminels. Donc, ça prend des moyens pour assurer le bon fonctionnement de nos centres de détention, parce que, sinon, c'est les travailleurs du milieu qui paient de leur propre sécurité le manque d'actions et le manque de moyens.

Les employés, les gens des services correctionnels pointent, montrent du doigt les conditions de travail pénibles, dire... ce n'est pas facile, actuellement, et ils parlent d'une déconnexion des gestionnaires et d'une difficulté à dialoguer avec le gouvernement sur cette question-là. Et ça, donc, c'est le premier appel aujourd'hui, c'est de répondre présent, de ne pas avoir ces réponses qu'on a entendues, y compris ici, en Chambre, et c'est des réponses que moi, j'ai obtenues à un certain nombre de mes questions ou de mes interventions avec le ministre de la Sécurité publique, puis c'est de dire que non, ce n'est pas ça, la situation, puis oui, on en fait assez, puis on avait un plan il y a quelques années, puis le plan, il est encore bon, puis c'est à ça qu'on s'en tient. On demande de notre ministre qu'il fasse preuve d'écoute, qu'il se mette en position de dialogue et qu'il se mette en mode solution avec l'ensemble des intervenants du milieu.

• (16 heures) •

Si on laisse se déperir la situation qui est dénoncée par plusieurs collègues aujourd'hui, ça risque d'avoir un effet à long terme, des effets continus d'un certain laisser-aller dans le dossier qui est vraiment injustifiable dans les circonstances. On a entendu aussi beaucoup dire : Bien, c'est la faute d'Ottawa, etc. Oui, il y a peut-être une partie de la responsabilité qui est là, mais il faut que le gouvernement du Québec, il faut que le ministre de la Sécurité publique se demande aujourd'hui ce qu'il peut faire de plus, ce qu'il peut faire de mieux pour faire partie des solutions, dont certaines sont proposées, donc, par les intervenants du milieu. On ne peut pas laisser les événements violents se continuer comme c'est le cas actuellement puis de réagir... on ne peut pas continuer à réagir à la pièce, il faut vraiment une nouvelle stratégie pour faire face à ces événements-là.

J'ai parlé, tout à l'heure, de l'événement qui a visé un agent correctionnel à l'établissement de détention de Sorel-Tracy. Il y a eu le meurtre d'un détenu au centre de Rivière-des-Prairies. Il y a eu un détenu qui a été victime d'une véritable séance de torture en prison, une agression qui a été filmée, qui a été diffusée. Donc, c'est des gens qui sont équipés de téléphones intelligents et dont on apprend qu'ils continuent leurs activités criminelles de l'intérieur des centres de détention. J'ai, moi, comme député de Jean-Talon, entendu... j'ai eu des dénonciations de ce qui se passe au centre de détention de Québec, il y a eu des nouvelles, aussi, qui ont filtré, une cellule qui a été mise... il y a eu un feu, donc, dans une cellule. En janvier 2025, des gardiens qui reçoivent des menaces très violentes se retrouvent dans des situations d'insécurité, des agents correctionnels qui ont été agressés par des détenus.

Donc, il faut agir et surtout il faut que le ministre se place en mode écoute, en mode solution, en mode dialogue. Merci, Mme la Présidente.

La Vice-Présidente (Mme D'Amours) : Merci, M. le député. Je cède maintenant la parole à la députée de Laporte.

Mme Isabelle Poulet

Mme Poulet : Oui, merci, Mme la Présidente.

Alors, j'ai une proposition d'amendement à la motion présentée par la députée de Westmount—Saint-Louis : À la suite de «que l'Assemblée nationale prenne acte d'une dégradation», retirer le mot «évidente»;

À la suite de «qu'elle exige du gouvernement caquiste de», remplacer les mots «déposer un plan d'action» par «poser des actions».

Alors, ainsi, l'amendement amendé se lirait comme suit :

«Que l'Assemblée nationale prenne acte d'une dégradation de la sécurité au sein de nos établissements correctionnels et qu'elle exige du gouvernement caquiste de poser des actions d'ici juin 2025 afin de protéger le personnel des services correctionnels.»

Maintenant, concernant la motion d'aujourd'hui, alors, je salue mes collègues et vous-même, Mme la Présidente. Je remercie tout d'abord la collègue de Westmount—Saint-Louis de nous convoquer aujourd'hui pour échanger sur un sujet fort important pour la population québécoise, et on prend cette... ce sujet-là aussi très au sérieux.

Les agents de services correctionnels jouent un rôle crucial dans notre système de justice. Ces hommes et ces femmes travaillent chaque jour pour assurer la sécurité des citoyens tout comme celle des personnes détenues. Leur travail va bien au-delà de la simple surveillance. Je tiens à le souligner pour mettre en avant l'importance de leur rôle.

Les agents de services correctionnels maintiennent la sécurité et l'ordre dans les établissements de détention. Ils surveillent les détenus, interviennent en cas de conflit et veillent à ce que les règles soient respectées. C'est primordial pour le bon fonctionnement de notre système carcéral. Ils jouent aussi un rôle clé dans l'évaluation et le suivi des comportements des détenus. Ils sont formés pour prévenir les incidents violents, intervenir de manière appropriée lorsque des situations dangereuses se présentent. Leur présence et leurs actions contribuent à créer un environnement plus sûr pour tous.

Les agents de services correctionnels travaillent en étroite collaboration avec d'autres professionnels du système de justice, tels que les psychologues, les travailleurs sociaux, les avocats, pour assurer une prise en charge globale des détenus. Ce sont des équipes à l'intérieur même des établissements correctionnels, tout comme plusieurs organismes communautaires à l'extérieur, qui permettent cette offre de services. L'objectif demeure de diminuer le risque de récidive et de favoriser la réinsertion sociale des personnes incarcérées. Leur travail est essentiel, Mme la Présidente, pour le bon fonctionnement des établissements de détention et pour aider les détenus à se réintégrer dans la société de manière positive.

Des agents de services correctionnels font face à de nombreux défis dans leur travail quotidien. J'entendais le ministre en entrevue, en décembre dernier, qui faisait état des enjeux avec lesquels les agents ont eu à faire face. Vous avez sûrement senti son indignation, tout comme moi, par rapport aux enjeux de sécurité actuels.

Voici quelques-uns des principaux défis que vivent les agents au quotidien. Le travail dans un environnement carcéral est souvent stressant. Les agents doivent gérer des situations potentiellement dangereuses et maintenir l'ordre, ce qui peut entraîner une pression importante. Les agents de services correctionnels sont exposés à des risques, y compris des agressions de la part des détenus. Ils doivent être constamment vigilants et prêts à intervenir en cas de conflit et assurer leur sécurité personnelle. Les agents doivent régulièrement suivre des formations pour rester à jour sur les procédures de sécurité, les techniques de gestion des conflits, les lois en vigueur.

Je souligne l'excellent travail du Centre de formation et de perfectionnement correctionnel, qui joue un rôle essentiel dans la préparation et le développement des agents de services correctionnels au Québec. La formation pour les futurs agents des services correctionnels dure neuf semaines : cinq semaines au Centre de formation et de perfectionnement correctionnel et quatre semaines dans un établissement de détention de leur région. La formation vive à... vise à développer les compétences nécessaires pour intervenir de manière professionnelle et éthique dans diverses situations.

Le programme d'intégration à la fonction d'agent des services correctionnels est également soutenu par l'École nationale de police du Québec, qui offre une formation complémentaire de huit semaines. Cette dernière inclut des modules sur les lois, des procédures judiciaires, des techniques d'intervention.

Le Centre de formation et de perfectionnement correctionnel et l'École de police travaillent ensemble pour garantir que les agents des services correctionnels reçoivent une formation complète et de haute qualité leur permettant de remplir efficacement leurs fonctions. Ces défis rendent le travail des agents de services correctionnels exigeant mais aussi essentiel pour le bon fonctionnement du système correctionnel et la réinsertion des individus, des détenus.

Cela étant dit, je vous ramène aux événements qui se sont produits au cours des dernières semaines et qui ont dirigé les projecteurs encore plus sur leur... sur le milieu carcéral. L'événement de Sorel a bien sûr marqué l'imaginaire de tous et chacun, où un détenu a été agressé sauvagement... a agressé un détenu sauvagement... un agent de services correctionnels. Cet événement est tragique, a mis en lumière des enjeux de sécurité à l'intérieur de nos établissements de détention. Mme la Présidente, les personnes incarcérées dans les établissements du Québec ont des profils variés, allant de criminels de carrière à des personnes peu criminalisées. De plus, un certain nombre sont également des prévenus incarcérés durant leur procédure judiciaire avant de recevoir un verdict.

Nous sommes à même de le constater dans l'actualité, les groupes émergents, comme plusieurs nouveaux... les gangs de... nouveaux gangs de rue, rivalisent dorénavant avec le crime organisé traditionnel comme la mafia italienne ou les motards criminalisés comme les Hell's Angels. L'évolution des rapports de force entre ces groupes criminels se répercute également sur la clientèle incarcérée. En effet, les membres de ces groupes, de ces groupes criminalisés, s'organisent de plus en plus et tentent d'étendre leurs activités criminelles et leurs luttes de pouvoir à l'intérieur des murs de nos établissements de détention. L'intrusion des cellulaires, drogues, des outils pour recevoir les livraisons par drones se multiplient et font augmenter la pression à l'intérieur des murs.

• (16 h 10) •

Les agents de services correctionnels se retrouvent devant des personnes incarcérées qui ont adopté un style de vie criminel et qui continuent leurs activités à l'intérieur des murs. Les sanctions pouvant être appliquées dans les établissements de détention vont du blâme à la réclusion, en passant par l'avertissement, l'avis écrit, la réprimande, la perte de bénéfices, le confinement en cellule. Leur application doit s'adapter à la nouvelle réalité du milieu carcéral dans le respect des droits des personnes incarcérées et de la mission de réinsertion sociale du service correctionnel québécois.

Le Protecteur du citoyen et la charte des droits et des libertés encadrent les sanctions et mesures disciplinaires possibles telles que le temps maximum qu'une personne incarcérée peut passer en réclusion. Il est indéniable que nous devons nous assurer d'appliquer les sanctions nécessaires auprès des personnes incarcérées qui choisissent de maintenir leur mode de vie criminel dans nos établissements de détention et qui constituent un risque pour la sécurité des agents de services correctionnels ainsi que pour les autres personnes incarcérées.

Nous regardons plusieurs options et nous nous assurons... nous nous assurerons que les moyens dont disposent les acteurs du système carcéral et judiciaire puissent être appliqués pour ceux qui commettent des gestes répréhensibles à l'intérieur des murs et mettent ainsi à risque la sécurité des agents de services correctionnels ainsi que des autres personnes incarcérées. Des agressions contre les agents de services correctionnels devraient être punies de façon beaucoup plus sévère et avec des conséquences plus importantes pour les détenus, surtout lorsqu'il s'agit d'infractions de nature criminelle. Ceux qui tenteront de rentrer à l'intérieur des murs, via des mules ou des drones, des substances illégales comme la drogue, les cellulaires, le tabac ou des outils pour faciliter ces passages seront aussi dans le collimateur du ministre.

De plus, nous sommes conscients que le travail des agents de services correctionnels comporte des risques. Nous travaillons afin de pouvoir les diminuer. C'est notamment avec les représentants des agents de services correctionnels à la table de négociation que nous pourrions cerner ces risques et trouver des solutions concrètes. Jamais un gouvernement n'est allé aussi loin pour s'assurer que la loi et l'ordre soient maintenus à l'intérieur des murs.

Notre gouvernement veut transmettre un message clair à l'effet qu'il ne tolérera pas que des détenus maintiennent des activités criminelles dans les établissements et mettent en danger tant les agents de services correctionnels que les autres personnes incarcérées. Nous voulons durcir le ton, tout en permettant aux agents de services correctionnels de poursuivre leur rôle et ainsi protéger la société. On doit soutenir nos agents de services correctionnels afin qu'ils puissent actualiser l'ensemble des facettes de leur rôle dans ce travail essentiel pour maintenir la confiance de la population dans le système de justice et surtout s'assurer que le sentiment de sécurité des Québécois demeure inébranlable. Merci, Mme la Présidente.

La Vice-Présidente (Mme D'Amours) : Merci.

Tel que stipulé à l'article 98.1 du règlement, une motion présentée aux affaires inscrites par les députés de l'opposition ne peut être amendée, sauf avec la permission de son auteur. Est-ce que... La permission de l'auteure est-elle accordée?

Une voix : ...

La Vice-Présidente (Mme D'Amours) : Donc, nous allons poursuivre le débat sur la motion de fond, et je cède la parole au député de Laurier-Dorion.

M. Andrés Fontecilla

M. Fontecilla : Merci, Mme la Présidente. Pour le bénéfice de tout le monde et de notre audience, ce serait de mise de lire l'objet de la motion du mercredi :

«Que l'Assemblée nationale prenne acte d'une dégradation évidente de la sécurité au sein de nos établissements correctionnels et qu'elle exige du gouvernement caquiste de déposer un plan d'action d'ici juin 2025 afin de protéger le personnel des services correctionnels.»

D'emblée, Mme la Présidente, je vais moi-même déposer un amendement à cette proposition, qui se lit comme suit :

«[Que l'Assemblée nationale prenne acte] que le Protecteur du citoyen, dans son rapport 2022-2023, affirme que de graves atteintes aux droits des détenus résultent [...] de l'insuffisance des effectifs dans les établissements de détention et qu'elle reconnaisse que ces atteintes contribuent à la dégradation de la sécurité [dans les prisons].»

On l'a entendu assez souvent, on lit les nouvelles, on le sait, les prisons du Québec sont en crise. Il y a une flambée de violence. Il y a une flambée de manquements à la sécurité. Les témoignages sont nombreux, l'introduction de téléphones cellulaires et l'utilisation assez répandue des objets tranchants, des armes blanches. D'autre part, différentes sources, dont le Protecteur du citoyen, nous signalent des graves manquements aux droits des détenus, ce qui alimente à leur tour la détresse et la colère de certains détenus qui peuvent aboutir à des actes violents.

Donc, les agents correctionnels, et on les remercie, ont sonné l'alarme sur les conditions dans les prisons. Entre 2018 et 2023, plus de 270 agressions ont été perpétrées contre des agents. Quelques déclarations qu'on a entendues de la part des agents correctionnels, et je cite : «On nous envoie au front avec le strict minimum. Le gouvernement est déconnecté.» Une autre : «Je ne vois pas de vision du gouvernement du Québec pour le milieu carcéral. Notre système est incapable de gérer les criminels d'aujourd'hui et leurs moyens technologiques. Une paire de menottes pour quatre agents. Ma seule protection, c'est ma radio pour appeler du "backup".» Fin de citation.

Pourtant, les armes détenues par les détenus pullulent dans les livraisons par drones directement aux fenêtres. Cela est un vrai fléau : deux, trois drones par jour seulement à Bordeaux, ici, à Montréal, et 1 500 cellulaires saisis l'an passé dans le réseau carcéral du Québec. Les groupes criminalisés peuvent continuer leurs activités de l'intérieur des prisons. En 2022, comme exemple, le contrat de meurtre visant le journaliste d'enquête de *La Presse* Daniel Renaud a été commandé d'une prison, et, en 2024... et l'incendie, dans le Vieux-Montréal, qui a tué une touriste française et sa fille, aussi a été commandé depuis l'intérieur d'une prison. Les criminels peuvent donc ainsi continuer à recruter, par exemple, des adolescents et des adolescentes. Extorsion, incendies criminels, règlements de compte, prostitution, les prisons sont devenues les centres de commandement de la criminalité au Québec, et cela doit cesser.

L'enjeu de la sécurité dans les prisons ne concerne pas que les agents correctionnels, mais l'ensemble de la société. D'un côté, on met des criminels dangereux en prison à grands frais pour les contribuables, mais est-ce qu'on avance vraiment quand ces criminels peuvent exercer leurs activités à l'intérieur des murs des prisons?

On a aussi tendance à ne parler que des détenus particulièrement violents, mais on oublie toute une population carcérale, dont des femmes qui subissent les contrecoups de cette montée de la violence dans les prisons, une violence, il faut le rappeler, Mme la Présidente, qui vient aussi du système carcéral lui-même et qui s'exprime par l'isolement prolongé, la surpopulation, le nonaccès à l'extérieur d'une cellule à cause du manque d'effectif et des problèmes de sécurité.

Les avocats carcéralistes ont d'ailleurs écrit au ministère de la Sécurité publique récemment pour demander une commission d'enquête sur les établissements de détention du Québec. Ces avocats allèguent des... et je cite : «...des conditions insupportables, contraires à la loi et préjudiciables à la dignité humaine.» Fin de citation. Des périodes d'enfermement prolongé, un manque d'accès aux avocats et le transfert des détenus sans préavis. Ces avocats déplorent aussi de ne pas pouvoir communiquer avec leurs clients pour leur défense.

Si vous avez entendu l'ensemble des discours aujourd'hui, Mme la Présidente, il n'y en a pas une seule fois qu'il y a un député d'aucun parti, encore moins le ministre, qui a parlé du mot «réhabilitation». C'est comme si cette notion n'existait plus. Il s'agit maintenant de la loi et l'ordre et punir seulement davantage les détenus. Je ne dis pas qu'il ne faut pas appliquer des sanctions et contrôler la criminalité, mais il ne faut pas oublier un des piliers fondamentaux de notre système carcéral qui vise la réhabilitation des détenus, et cela est un principe incontournable de notre système correctionnel.

• (16 h 20) •

Du côté des femmes, on a appris, en décembre dernier, qu'on avait fermé temporairement la prison pour femmes de Québec, mais qu'on avait laissé certaines détenues sur place en les bougeant dans des secteurs moins sécurisés, dit-on, où elles peuvent croiser des criminels, des criminels violents, dont des proxénètes. Est-ce que c'est ça, la solution du ministre, improviser des transferts et mettre des femmes à risque? Le ministre déplace les femmes à la prison Leclerc de Laval, mais là aussi on dénonce des conditions déplorables des détenus, au point où une demande de recours collectif a été déposée. Ce qui est dénoncé dans ce recours collectif, là : fouilles à nu systématiques et dégradantes, air vicié, moisissures, champignons, fientes d'oiseau dans les cellules, rats, insectes, refoulement d'égout et vomissures dans les salles de fouille, nonaccès aux médicaments, etc. C'est ça, la réalité dans les centres de détention du Québec.

On a beaucoup parlé de... le manque d'investissement et le manque de main-d'oeuvre dans le système correctionnel du Québec. L'incapacité à gérer la violence dans les prisons est directement liée au manque d'investissement dans les bâtiments, et dans la sécurité, et à cause de la pénurie de personnel. Selon le syndicat, ce qui nous a été rapporté, il manquerait actuellement 500 agents dans le réseau carcéral de la province, 280 postes sont vacants sur 2 600, et 250 agents sont en absence à long terme. Donc, selon les informations provenant du syndicat, il y aurait 20 % de manque d'effectif dans l'ensemble du réseau.

On a entendu le ministre nous donnant des chiffres inférieurs à ces estimations-là, mais ce qu'on dénote des déclarations du ministre, c'est qu'il y a une forte fluctuation : ça monte, ça augmente... ça baisse, ça augmente. Donc, ça indique un roulement important de personnel. Et, lorsqu'il y a, posez la question à n'importe quel expert des ressources humaines, Mme la Présidente, lorsqu'il y a du roulement de personnel, c'est parce qu'il y a un problème dans la boîte. Combien d'agents, par exemple, sont en arrêt prolongé à cause des conditions de travail et de la détresse dont ils sont témoins au quotidien? Combien d'agents sont en arrêt prolongé parce qu'ils ont choisi ce métier à cause de la mission de réinsertion sociale et de réhabilitation qui fait partie de leur mandat?

Dans les conditions actuelles, malheureusement, ces agents correctionnels sont plutôt occupés à se protéger eux-mêmes et à éteindre des feux à longueur de journée. Ils sont occupés à saisir des drones et des cellulaires qui entrent à tout bout de champ dans les établissements. Avec une pénurie de personnel aussi grave, ce serait la moindre des choses que les agents aient des outils pour travailler en toute sécurité. On ajoute à ça, Mme la Présidente, la surpopulation carcérale, qui avoisine les 120 %, donc un dépassement de 20 % de la capacité actuelle, alors que la capacité d'accueil versus la capacité fonctionnelle dans une prison, ce sont deux choses. Pour pouvoir jouer avec le niveau de sécurité avec des détenus qui se désorganisent, il faut avoir des espaces libres, c'est une question de sécurité pour tout le monde, détenus et agents.

Par manque de personnel, on enferme des détenus plus souvent et plus longtemps dans leurs cellules, donc ça rend le tempérament des détenus beaucoup plus difficile. Quand on gère un système de prisonniers en les embarrant plus longtemps, en diminuant les portions de nourriture données, en diminuant les services, il y aura nécessairement une réaction, en quelque part, de la part des détenus. Ça prend juste un détenu qui est plus mécontent que les autres, et là c'est comme une traînée de poudre : quand ça part, c'est difficilement arrêtable. Dans ce sens, Mme la ministre, je crains qu'il y ait une crise de grande ampleur si la situation continue. Il est nécessaire de se pencher sur ce dossier-là avec toutes les ressources et toute la rigueur nécessaires.

Le ministre, on l'a entendu, de la Sécurité publique l'a reconnu, on veut... et il l'a dit, je cite : «On veut revoir le principe des sanctions et des réprimandes. On est rendus à l'étape où ça ne fonctionne plus. J'ai demandé à ce qu'on analyse ça de fond en comble.» J'en ai entendu tantôt aussi... l'expression «loi et ordre». Donc, on connaît la technique : plus de punitions. Mais plus de punitions, ce n'est pas nécessairement la solution des problèmes qui existent dans les prisons. Oui, le pouvoir, le véritable pouvoir doit être détenu par des agents correctionnels, mais on ne règlera pas le problème de fond dans les prisons en augmentant les sanctions des prisonniers. C'est une façon de se leurrer et croire que les punitions à elles seules vont régler le problème.

Le ministre est très vocal, quand il est question de punir les détenus violents, mais il parle rarement des très mauvaises conditions de vie dans les prisons, qui ont aussi un impact sur le niveau de détresse de l'ensemble de la population carcérale.

Les agents correctionnels demandent des actions structurantes, plutôt que des solutions temporaires et ponctuelles. Le lien de confiance est malheureusement brisé avec le ministère de la Sécurité publique. Concernant, par exemple, les fameux brouilleurs d'ondes pour le téléphone cellulaire ou d'autres technologies pour empêcher les drones d'arriver, on nous dit que ça fait 10 ans que ça traîne. Le ministre, évidemment, met la faute sur le gouvernement fédéral et le CRTC, c'est toujours un adversaire... un bouc émissaire facile à trouver, mais, à chaque jour qui passe, des criminels peuvent continuer leurs activités en toute liberté, et les agents correctionnels doivent courir après les drones et les cellulaires.

Les agents aussi demandent une meilleure formation pour faire face à la population carcérale dont les cas s'alourdissent, dont des personnes aux prises avec des problèmes de santé mentale... Donc, pour ces gens-là, ce n'est pas plus de punitions qu'il faut, madame, c'est des services en santé mentale, Mme la Présidente. Et le président du syndicat des agents correctionnels ne mâche pas ses mots pour décrire le travail du ministère... du ministre de la Sécurité publique, et je le cite : «Il est maître de chantiers inachevés, et la bureaucratie gouvernementale mine la sécurité de la population québécoise.» Fin de citation.

Et le Protecteur du citoyen s'est penché, entre autres, dans son rapport 2022-2023, sur la situation qui prévaut dans les prisons du Québec. Il nous dit : «Selon une directive du ministère, sauf exception, toute personne devrait se voir accorder un minimum quotidien de deux heures à l'extérieur de sa cellule.» Or, le Protecteur du citoyen a constaté que des personnes ont été maintenues dans leur cellule pendant plus de 24 heures, parfois jusqu'à 36 heures de suite. Durant ces périodes de confinement, les personnes n'ont pas... n'ont accès ni au téléphone, ni aux visites, ni à la douche, ni aux activités de formation, de sport ou de réinsertion sociale comme l'accès à l'école ou à des groupes de soutien. Est-ce une façon de réduire la pression qui existe dans les prisons du Québec?

Par ailleurs, à moins d'être soupçonnée de dissimuler un objet sur elle, toute personne incarcérée a le droit à un minimum d'une heure par jour de sortie dans la cour extérieure. De l'avis du Protecteur du citoyen, il s'agit là d'un besoin de base, là. Malheureusement, toujours par manque d'agents correctionnels, ces sorties-là sont trop souvent annulées. On annule aussi fréquemment les visites pour les détenus alors que certains et certaines ont des enfants et des familles. C'est inacceptable. Et tout ça ne fait qu'exacerber la détresse.

Je sais, madame, parler des conditions de vie des prisonniers n'est pas populaire, là. Les prisonniers, on préfère les punir et les punir encore davantage que parler de leurs droits, mais malheureusement on doit se rappeler que les prisonniers et les détenus sont aussi objets de droits, même s'ils ont été condamnés.

Une autre... Pour soutenir cette affirmation, Mme la Présidente, je vous rappelle que l'Organisation des Nations unies a statué en 2015 les règles minimales concernant le traitement des détenus, notamment pour laisser l'isolement cellulaire. L'isolement pendant 22 heures ou plus par jour sans contact humain réel doit être appliqué avec... doit être appliqué le plus rarement possible pour la plus courte durée possible avec l'approbation des autorités compétentes. Il est formellement interdit de recourir à l'isolement cellulaire pour une durée qui n'est pas déterminée à l'avance. Et cet isolement cellulaire ne peut durer plus que 15 jours consécutifs. Les personnes qui ont un handicap mental ou physique ne peuvent être placées en isolement cellulaire lorsque celui-ci pourrait aggraver leur état.

Or, dans son dernier rapport, le Protecteur du citoyen déplore qu'un grand nombre de personnes incarcérées restent confinées en cellule 22 heures et plus par jour, parfois pendant plusieurs semaines. Elles sont enfermées seules ou avec un codétenu dans une cellule exigüe munie d'un ou de deux lits, d'un lavabo et d'une toilette, sans intimité. Est-ce que le ministre est d'accord que de telles conditions de détention peuvent exacerber à la fois la détresse des détenus, mais aussi des agents correctionnels, contribuant ainsi à aggraver la pénurie de main-d'oeuvre dans les établissements de détention?

• (16 h 30) •

C'est important, Mme la Présidente, de se rappeler que l'augmentation de la violence dans les prisons peut avoir plusieurs causes. Oui, une augmentation de la puissance des groupes criminalisés existant dans l'intérieur... à l'intérieur de la prison qui réussissent à faire rentrer... c'est des téléphones cellulaires, et pas juste des téléphones cellulaires, de la drogue, du tabac, enfin, toutes sortes de produits qui... les centres de détention sont devenus des centres de commandement pour des actes criminels qui sont commis dans l'ensemble du territoire québécois, mais aussi il y a une dégradation marquée des conditions de vie des prisonniers, ce qui augmente la pression de la population carcérale et peut très souvent, malheureusement, aboutir à la violence.

Donc, on doit intervenir, augmenter la salubrité des prisons, investir dans le cadre bâti, embaucher davantage d'agents correctionnels et, finalement, s'y attaquer, si on veut éviter une crise qui pourrait survenir dans... n'importe quand. Merci, Mme la Présidente.

La Vice-Présidente (Mme D'Amours) : Merci, M. le député. Donc, votre amendement est déposé sous réserve de la permission de l'auteur. Et je cède maintenant la parole à la députée de Roberval.

Mme Nancy Guillemette

Mme Guillemette : Merci, Mme la Présidente. Je voudrais saluer tous les collègues qui sont ici, en cette Chambre, et la députée de Westmount—Saint-Louis, aussi, qui nous donne l'occasion de discuter d'un sujet qui est... qu'on prend tout le monde ici très au sérieux, autant le gouvernement que les oppositions. Et c'est une problématique qui est une préoccupation pour nous tous.

Comme députée d'un comté qui accueille un établissement de détention qui a fait l'objet, dans les médias récemment... je suis inquiète aussi pour la situation actuelle, je suis inquiète pour la population, mais aussi pour les agents de sécurité... correctionnels. Puis j'entendais la députée de Westmount—Saint-Louis, tout à l'heure, dire comment les

agents avaient peur de divulguer des informations. Bien, moi, je pense qu'on ne doit pas avoir une loi d'omerta, et, sincèrement, ce niveau-là m'interpelle. Donc, je les invite... Le ministre l'a dit tout à l'heure, là, je les invite à communiquer ou avec mon bureau ou avec le ministre, mais il ne faut pas qu'ils aient peur de dénoncer des situations qu'ils arrivent... qui arrivent dans leur... dans nos prisons.

Le Québec en entier fait face à une importante pénurie de main-d'oeuvre depuis plusieurs années. Cette pénurie affecte de façon substantielle le recrutement de personnel et contribue à la concurrence dans tous les secteurs, public, parapublic, privé, pour procurer des employés, mais surtout aussi pour les retenir, nos employés. Le secteur des services correctionnels ne fait pas exception à ce problème. On y observe également une rareté de la main-d'oeuvre. Cependant, le ministère... Grâce aux actions de notre gouvernement, notamment grâce aux conditions de travail rehaussées lors de la dernière ronde de négociation, le taux de postes vacants est au plus bas depuis les cinq dernières années. Donc, ça, c'est encourageant.

Au-delà des paramètres accordés aux agents de sécurité correctionnels, notre gouvernement a mis en place aussi des mesures additionnelles à celles de la fonction publique afin de prendre en considération les particularités du travail des agents de sécurité correctionnels. Le ministre l'a dit tout à l'heure, une prime d'attraction-rétention qui va au-delà de ce qui a été accordé à la majorité de la fonction publique a aussi été mise en place, et ce, en partenariat et en accord avec les syndicats.

Le sous-ministériat des services correctionnels a entamé, il y a peu, une réorientation concernant l'embauche, le recrutement et la formation du personnel. Notre gouvernement est également en négociation avec le syndicat représentant les agents. Il importe de souligner que d'autres solutions passeront notamment par cet exercice de négociation.

Mon collègue le ministre de la Sécurité publique a pris connaissance de la situation dès son arrivée en poste, dès son arrivée au ministère. Il a agi pour favoriser le recrutement, la formation et l'embauche rapides des agents. Jamais, jamais, un gouvernement n'a autant fait à ces niveaux tout en assurant la bonne performance de nos ressources au sein des organisations et des établissements, le tout au service des Québécoises et des Québécois.

Actuellement, le processus de sélection est effectué à tous les mois, comme le mentionnait le ministre, et les candidats sont contactés immédiatement, dès lors l'inscription, pour un examen oral ou pour... et une intervention... une entrevue de sélection. Le redéploiement, aussi, d'agents de services correctionnels vers des établissements de détention où la rareté du personnel est plus marquante est effectué sur une base volontaire.

Afin d'augmenter la visibilité du métier, le ministère s'est engagé à faire la tournée des établissements scolaires et faire la publicité du métier pour valoriser le métier d'agent de services correctionnels par la création d'une vidéo promotionnelle et le lancement d'un balado intitulé *Services correctionnels : au-delà des barreaux*.

Il y a aussi eu 188 conférences métiers qui ont été réalisées pour faire la promotion de cette carrière auprès des jeunes. Le ministère a aussi plusieurs... a assisté aussi à plusieurs événements, soit des foires d'emploi, conférences dans des écoles, dans des organismes, pour présenter le travail des agents de services correctionnels. On prévoit plus de 120 conférences, d'ailleurs, pour l'hiver qui vient.

Le ministère de la Sécurité publique a fait beaucoup d'efforts aussi pour faire la reconnaissance des métiers dans les services correctionnels et leur importance pour maintenir la sécurité publique, notamment par la mise en place de la Semaine des services correctionnels, une semaine thématique annuelle qui souligne le dévouement des quelque 4 500 travailleurs qui font partie du personnel de ce réseau.

Très concrètement, Mme la Présidente, l'action la plus grande du ministère de la Sécurité publique pour promouvoir le métier d'ASC, c'est l'ouverture du Centre de formation et de perfectionnement correctionnel dans les mêmes locaux que l'établissement du centre de détention Leclerc de Laval. Cette mesure s'inscrit dans le désir d'autonomie et d'agilité pour la formation des agents correctionnels. Il est prévu que davantage de candidats seront formés à chaque année. Ça nous aidera très certainement dans le recrutement. Chaque cohorte de 60 étudiants se succède aux cinq semaines, permettant au centre de formation d'augmenter sa capacité et, pour ça, de mieux répondre aux besoins des centres de détention. Ça permet aussi une plus grande autonomie au sous-ministériat... au sous-ministériat avec plus de flexibilité et d'agilité pour s'adapter aux besoins évolutifs de l'organisation en matière de structure et de contenu.

Encore pour optimiser la sélection et la qualité des candidats ainsi que faciliter le processus, les examens de sélection en ligne ont été remplacés par un examen et une entrevue. Nous avons également commencé un projet pilote à l'établissement de détention de Québec, qui a pris sous son aile trois stagiaires du DEC en Techniques en intervention délinquance du cégep Garneau. Bien que tout ce travail puisse prendre un certain temps à donner des résultats désirés, nous sommes sur la bonne voie, nous sommes en action et nous prenons la situation très au sérieux.

L'émergence des drones utilisés à des fins parfois malveillantes a conduit le gouvernement à adopter une approche proactive et déterminée. Vous savez, avant, ce n'étaient pas des drones, ce n'est pas des balles de tennis qu'ils jetaient dans les... dans les cours. Maintenant, ils se sont modernisés aussi, donc on doit aussi se moderniser. Donc, c'est pourquoi je tiens à souligner les efforts soutenus que nous déployons dans ce domaine. Actuellement, des travaux sont en cours dans plusieurs établissements de défense pour installer les premiers systèmes de détection de drones fixes. Ces investissements, qui font partie d'une initiative ambitieuse de mise en place de technologies de pointe pour sécuriser nos infrastructures, témoignent de notre volonté de répondre aux défis modernes de la sécurité publique. L'objectif de ce système de détection n'est pas seulement de suivre l'évolution des drones en temps réel, mais aussi de garantir que des mesures adéquates sont prises en cas de menace. Ces technologies permettront d'identifier les drones en approche, et ce, bien avant qu'ils ne représentent un danger pour les personnes et les infrastructures. Lorsqu'un drone sera détecté, le protocole prévu s'appliquera immédiatement, permettant une intervention rapide, efficace et sécuritaire, ça, notamment... l'intervention du personnel de sécurité qui sera formé aussi pour répondre, bien évidemment, à ces situations. De plus,

des mesures comme la fermeture des cours ou la mise en place de zones de sécurité seront déployées pour protéger les zones sensibles. Ce système de détection est donc un levier essentiel, un levier important pour prévenir toute intrusion malveillante et pour assurer la sécurité des citoyens, des agents de sécurité et des usagers des établissements concernés également. Cela fait partie de notre stratégie globale de modernisation de nos capacités de sécurité publique et de gestion des risques.

• (16 h 40) •

Ce projet ambitieux ne se limite pas à quelques sites. Le ministère de la Sécurité publique a élaboré un plan d'action à long terme qui prévoit l'acquisition de nouveaux équipements pour d'autres établissements au cours des années financières 2024-2025. Donc, cette phase d'expansion vise à couvrir l'ensemble du territoire national de manière progressive. Donc, en poursuivant ces travaux, nous agissons de manière déterminée pour protéger nos citoyens, nos infrastructures, nos employés et nos institutions, et ce, pour garantir une gestion optimale des risques liés à l'utilisation des drones.

Il s'agit d'exemples, ici, de réponses sérieuses et responsables aux enjeux de sécurité actuels. On sait que tout n'est pas parfait, Mme la Présidente, bien au contraire. Il y a une chose : on en est conscients et on est en action. Le ministre est sur le terrain, le ministre est en contact avec les équipes et le ministre prend les actions qu'il faut. Et nous prenons la chose très au sérieux. Merci, Mme la Présidente.

La Vice-Présidente (Mme D'Amours) : Merci, Mme la députée. Je cède maintenant la parole au député de Richelieu.

M. Jean-Bernard Émond

M. Émond : Oui. Merci beaucoup, Mme la Présidente. À mon tour de prendre la parole dans le cadre de cette motion après M. le ministre, les collègues de Laporte et de Roberval, des collègues des oppositions, dont la députée de Westmount—Saint-Louis, que je salue et que je remercie pour le dépôt de cette motion qui nous permet, Mme la Présidente, de démontrer, encore une fois, que c'est une situation que l'on prend au sérieux.

Si vous me permettez, d'entrée de jeu, Mme la Présidente, comme député de Richelieu, et puisque cette magnifique circonscription englobe la ville de Sorel-Tracy, je voudrais, encore une fois, offrir mon soutien à l'agent correctionnel qui a été victime d'une incroyable agression, un geste inacceptable et malheureux. Et, encore une fois, je tiens à lui offrir tout mon soutien. C'est une prison, un centre de détention, Mme la Présidente, à Sorel-Tracy, que j'ai eu l'occasion de visiter avec M. le ministre, si je me souviens bien, en 2022, en novembre 2022; il faisait très froid, en effet. Et j'ai rencontré, Mme la Présidente, des hommes et des femmes, des agents qui travaillent, des agents correctionnels qui travaillent à l'intérieur de cet établissement, qui font un travail exceptionnel, des gens dédiés, un travail qui n'est pas facile. J'en ai appris beaucoup lors de cette visite, Mme la Présidente. Ce n'est pas tous les jours qu'on a l'occasion d'aller voir comment ça se passe concrètement sur le terrain, à l'intérieur des murs d'un centre de détention. Un centre de détention qui est situé à un endroit qui est adéquat, je vais le dire comme ça, puisqu'à Sorel-Tracy, là, s'il y a des gens du coin qui nous écoutent, savent qu'on a également ce qu'on appelle la vieille prison, là, qui n'est plus en utilisation, fort heureusement, qui était, on va se le dire, à un bizarre d'endroit, là, à un endroit pas tout à fait approprié, tout près de chez ma belle-mère, tiens, ceci dit. Et puis, bien, elle est très heureuse, tout comme moi, que le nouveau centre de détention soit maintenant dans un endroit qui est beaucoup plus inacceptable.

En tout cas, trêve de plaisanteries, Mme la Présidente, je vais vous amener dans un bref retour en arrière, dans le début des années 2000, puisqu'on a observé, à cette époque, une tendance à la surpopulation, dans les établissements carcéraux, avec des conditions de détention qui se sont détériorées année après année, tant pour les détenus que pour le personnel. Et le sous-financement, à l'époque, en matière de sécurité a eu, bien entendu, un impact sur le personnel, et de nombreux postes sont restés vacants pendant de longues périodes, et, les prisons étant souvent en sous-effectif, ça a compliqué la gestion de la sécurité.

Donc, à notre arrivée en poste, en 2018, on a hérité d'une situation qui était complexe, Mme la Présidente, marquée par une rareté de personnel dans les établissements carcéraux. Et c'est une situation qui n'est pas unique aux centres de détention. Je ne vous apprends rien, Mme la Présidente, comme adjoint en éducation, la formation professionnelle, j'y fais un parallèle puisqu'en formation professionnelle il y a une corrélation évidente entre le taux de diplomation, le taux d'inscription et le taux de chômage. Puis là, comme on vit depuis plusieurs années dans un taux d'emploi quasi nul, un taux de chômage quasi nul, le plein-emploi, devrais-je dire, bien, ça demeure difficile d'attirer des gens dans la profession.

M. le ministre l'a dit à maintes reprises, il faut valoriser... Et, comme vous m'indiquez qu'il ne me reste pas grand temps, une minute, je vais clore sur la formation professionnelle, mais peut-être me diriger rapidement vers la fin de mon intervention, Mme la Présidente, pour vous dire que, quand on prend la situation au sérieux, quand on est sérieux, bien, on investit. Et le ministre en a parlé, en octobre 2023 c'est des investissements majeurs de plus de 35 millions qui ont été mis en place pour renforcer la sécurité des établissements de détention. Donc, notre gouvernement prend acte, tout ça, pour s'assurer de rendre nos centres de détention beaucoup plus étanches d'ici 2026. Le ministre l'a dit, on est le gouvernement qui a le plus investi pour améliorer la sécurité dans nos établissements de détention, Mme la Présidente, et on va continuer de le faire. Je vous remercie.

La Vice-Présidente (Mme D'Amours) : Merci. Je reconnais maintenant le député de Pontiac pour 1 min 5 s.

M. André Fortin

M. Fortin : Une chance que la députée de Westmount est là, parce qu'on n'en parle jamais, de cet enjeu-là, Mme la Présidente. Puis, moi, ce que j'ai entendu aujourd'hui, là, c'est scandalisant, c'est scandalisant qu'il y ait un omerta dans le réseau carcéral au Québec puis c'est scandalisant que le ministre de la Sécurité publique pense qu'il n'y en a pas, d'omerta, que c'est correct, on peut juste lui écrire, à lui...

Une voix : ...

La Vice-Présidente (Mme D'Amours) : M. le député, un instant. Un appel au règlement, M. le leader adjoint?

M. Lévesque (Chapleau) : ...

La Vice-Présidente (Mme D'Amours) : Pardon. Pardon.

M. Lévesque (Chapleau) : Oui. Merci beaucoup. Donc, c'est un mot qui est au lexique, l'«omerta», puis peut-être vous pourriez le chercher vous-même, je l'ai ici devant moi. Et je demanderais au collègue de le retirer. On n'en a pas fait grand cas tout à l'heure, mais là ce n'est pas permis. Merci.

La Vice-Présidente (Mme D'Amours) : Merci. M. le député, vous avez compris qu'il est au lexique. Alors, allez-y.

M. Fortin : ...c'est scandalisant, ce qui se passe dans le réseau carcéral, puis il n'y a personne au gouvernement qui a l'air intéressé par la question. Ils nous disent : Il n'y a pas de problème, on est capables d'attirer des agents correctionnels avec des balados, des vidéos. À la place, là, donnez-leur donc des outils, donnez-leur donc de l'aide, donnez donc des bras, protégez-les donc, c'est ça qu'ils ont besoin, Mme la Présidente.

La Vice-Présidente (Mme D'Amours) : Merci. Si je ne suis pas intervenue, c'est que le mot au lexique est fait pour quand on adresse ce mot-là au gouvernement ou aux collègues de l'Assemblée nationale. Ici, ce n'est pas adressé aux collègues de l'Assemblée nationale.

Donc, je vous demande maintenant... je vous demande maintenant, Mme la députée, avant de faire votre réplique, est-ce que vous acceptez l'amendement du député de Laurier-Dorion?

Une voix : ...

La Vice-Présidente (Mme D'Amours) : Donc je vous demande maintenant de faire votre réplique. Vous avez 10 minutes.

Mme Jennifer Maccarone (réplique)

Mme Maccarone : Merci beaucoup, Mme la Présidente. J'ai entendu puis j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les interventions des collègues du gouvernement et ainsi que les collègues des autres oppositions, et il y a... évidemment, j'ai des choses que je souhaite partager.

C'est vrai, le ministre a parlé de : Oui, on a 12 % de vacance dans les postes quand on parle des agents correctionnels. Le ministre, lui, dit lui-même que les agents sont en train de quitter. Mais, ce qu'il ne dit pas, c'est que 20 % des agents ont moins de deux ans d'expérience, puis, à chaque année, on voit plus que 100 qui quittent le navire parce que leur job, c'est trop difficile. Il y a une centaine de démissions à cause des conditions de travail, la violence, l'utilisation abusive du temps supplémentaire obligatoire.

Puis moi, là, en passant, je n'ai pas parlé du syndicat, pas une fois. C'est le ministre qui a parlé des syndicats, que c'est lui qui a rencontré des syndicats. Là, là, moi, j'ai parlé avec des agents. Et c'est ça que j'encourage le ministre à faire, de rencontrer les agents, de faire des tête-à-tête que moi, j'ai faits. J'ai passé des heures avec eux. Puis c'est la même chose comme le député de Richelieu : Bravo! Vous avez visité une prison, c'est excellent, mais vous, vous avez fait ça avec des gestionnaires. Il faut aller sur le terrain puis rencontrer les agents à l'extérieur de leur milieu d'affaires. Parce que, oui, il y a une omerta, oui, ils ont peur des représailles. J'ai les preuves. Ils m'ont envoyé toutes sortes de documents aujourd'hui. Ils auront voulu être dans les tribunes aujourd'hui, mais ils ont eu des représailles de leur employeur, qui disait : On vous convoque à une réunion parce que vous avez dit quelque chose sur les réseaux sociaux et on ne veut pas que vous vous exprimez en ce qui concerne vos conditions de travail. Si ça, ce n'est pas une omerta ou des représailles, je ne sais pas c'est quoi. Et, oui, il faut le dénoncer. C'est important.

• (16 h 50) •

Le monde, là, ils ont... ils ne se sont pas vus dans le discours du ministre. Je suis désolée. Mais une chose que je peux dire à mes collègues, les députés qui ont pris la parole, c'est vrai, il n'y a jamais un gouvernement qui en a fait autant pour le milieu carcéral. Jamais un gouvernement n'a fait autant de temps supplémentaire obligatoire à leurs employés dans le milieu carcéral, jamais un gouvernement n'aura eu autant de congés de maladie de leurs agents, jamais un gouvernement n'aura perdu et gaspillé autant d'argent. C'est effectivement un gouvernement qui va marquer l'histoire des agents. C'est clair. Les gens ne vont pas oublier la gouverne de la CAQ, parce que les choses se sont détériorées depuis ils sont au pouvoir, depuis 2018.

Le ministre a parlé de : Oui, oui, c'est normal, là, qu'ils se dénoncent, qu'ils vont sur la place publique, ils sont en négociation. Il n'y a pas une personne, il n'y a pas un agent, une agente qui m'ont parlé des conditions salariales. Ils n'ont pas parlé de négociation. Ils ont parlé de sécurité. Ils ont parlé de la protection de leur vie, de la protection de leur famille, de leurs enfants. Ils ont peur. Ils ont parlé de l'effet sur leur vie. Ils ont parlé des images de violence. Ils ont parlé du fait qu'ils sont désensibilisés face à la violence qu'ils voient au quotidien puis le manque d'aide qu'ils reçoivent. Ils ont dénoncé la désorganisation des établissements. Ils ont dénoncé le fait qu'on a des hauts dirigeants qui ont zéro expérience dans le milieu carcéral. Ils ont dénoncé, oui, le fait qu'il y a une omerta, puis ils ont de la difficulté de prendre la parole sur la place publique.

Écoute, plusieurs prisons ont manifesté dernièrement à cause de qu'est-ce qui est arrivé, malheureusement, à Sorel-Tracy puis les malheureuses conditions. Et, même quand je suis allée à leur rencontre, il n'y a pas une personne qui m'a parlé des conditions salariales, pas une fois.

Ce n'est pas une question de négociation, c'est une question de respect, c'est une question de valorisation de la profession, c'est une question, oui, d'engagement du personnel, oui, de continuer de mettre fin aux portes tournantes. C'est... Il faut arrêter de faire ceci. Puis, respectueusement, il n'y a pas une personne qui m'a parlé : Ah! on a besoin d'avoir des vidéos promotionnels. Non, ce n'est pas ça qu'ils ont besoin. Ils ont besoin de parler des vraies choses, de la formation quand les gens arrivent. Ils ont besoin de garder le monde dans les postes qui sont là puis éviter le roulement à chaque jour que... quelqu'un qui dise : Ah! deux mois, là, je ne suis pas capable de toffer, c'est trop difficile. Il faut accroître la qualité de nos institutions. Il faut équiper nos agents correctionnels. Il faut parler ouvertement de leurs conditions de travail.

Alors, quand quelqu'un m'a parlé de la négociation, tu sais, je dis au ministre : Il faut arrêter d'écouter les hauts fonctionnaires dans son ministère puis d'aller sur le terrain parler avec le vrai monde, parler avec les agents, être à leur écoute. Fais ça sans les sous-ministres, fais ça sans les attachés politiques, avoir une vraie conversation dans le terrain, parce que c'est ça qu'ils s'attendent de leur ministre, quelqu'un qui va agir en leur nom, pour eux, pour leur bien-être. C'est beau, des paroles, mais, tant qu'on n'a pas d'action et un vrai plan d'action qui comprend aussi une réforme de la loi en ce qui concerne le milieu carcéral... Ça fait très longtemps depuis que nous n'avons pas actualisé ceci. Il faut le faire.

Mme la Présidente, je peux vous lire, là, une revue de presse depuis juste les cinq derniers mois, puis là, là, c'est 136 pages. Je ne peux pas lire tout ça, je peux vous lire uniquement les titres, avec le temps qu'il me reste : *Livraison de drogues par drone, Livraison par drone, Du camping à la prison de Québec par manque de places, Des détecteurs de drone non fonctionnels dans nos prisons, Des détenus sont des clients rois dans le système carcéral québécois, Les agents correctionnels manifestent partout au Québec, Détenus munis de cellulaires, Une arme à feu possiblement introduite dans l'enceinte de la prison d'Orsainville, Prison à Roberval : On a perdu le contrôle complètement, Les détenus provoquent une émeute, Un détenu dangereux met le feu dans sa cellule, Incident de violence au centre de détention de Sherbrooke, Six agents correctionnels envoyés à l'hôpital par un détenu désorganisé, Un Noël violent à la prison de Québec, Trois agents correctionnels blessés au centre de détention de Québec, Lacunes de sécurité à la prison de Québec, Rien ne va plus, selon les agents correctionnels, Des agents ont peur pour leur sécurité, Tension et violence en prison, Le détenu, c'est lui qui a le pouvoir en ce moment, Une personne incarcérée torturée et filmée au centre de détention de Québec, Toutes les prisons du Québec confinées, Un membre de gang retrouvé mort, Un agent correctionnel méconnaissable après une attaque sauvage, La présence potentielle d'une arme à feu force un confinement à la prison, Les méfaits coûtent cher dans nos prisons, Des détenus de Québec défoncent un mur de béton, Les cellulaires en prison, un fléau, Un détenu battu à mort à Rivière-des-Prairies.*

Mme la Présidente, il y en a 74, articles. Je vous ai lu, je ne sais pas, peut-être une vingtaine. C'est impensable, qu'est-ce qui arrive dans les prisons, c'est sérieux, puis le gouvernement a une responsabilité d'agir.

Hier, là, le gouvernement a voté en faveur d'une responsabilité ministérielle. Lui, c'est le gouvernement, c'est le ministre, c'est lui qui est responsable, c'est lui qui engage les agents correctionnels, c'est lui qui les forme, c'est lui qui les paie, c'est lui qui les pénalise, c'est lui qui les sanctionne puis c'est lui qui va les congédier. Il a une responsabilité. Si le gouvernement ne vote pas en faveur de cette motion, ça veut dire que c'est eux qui sont responsables la prochaine fois qu'on va avoir une attaque sur un agent correctionnel parce que c'est eux qui ont le pouvoir d'agir, ça va être sur leurs épaules, pas les nôtres.

L'opposition officielle, là, le Parti libéral du Québec, on est là pour défendre les agents correctionnels. On a été ici depuis le début. Ça fait des années depuis qu'on creuse ce dossier. Pourquoi? Parce qu'ils sont venus nous voir. Parce qu'il n'y a personne du côté de la CAQ qui sont en train de les écouter.

Le ministre a aussi dit cette semaine qu'il s'est trompé : Ah! je me suis trompé. O.K. S'il ne veut pas être obligé d'admettre encore une fois qu'il s'est trompé, il devrait revoir son discours puis, encore une fois, aller à la rencontre des agents pour entendre de leur propre voix leur réalité.

Moi, là, je peux vous dire, avec les minutes qu'il me reste, là, Mme la Présidente, tous les agents que j'ai rencontrés, eux, là, au début... puis je demandais, parce que c'est tellement difficile de faire ce rôle-là : Pourquoi que vous avez choisi d'être un agent correctionnel? C'était un rêve. C'était parce qu'ils voyaient quelque chose de noble dans ce rôle-là, parce qu'ils voulaient travailler à la réhabilitation des personnes qu'eux, ils voyaient comme vulnérables, des gens qu'on pouvait sauver. Ça faisait partie de ce qu'ils voulaient faire. Il y avait un respect. Ils étaient excités, même, de dire : Moi, là, je peux faire une différence dans notre système public. Et là ils se sont délaissés parce que ça ne prend pas beaucoup de temps de voir que, eh mon Dieu! il n'y a personne qui est là pour me défendre, il n'y a personne qui a mon dos, surtout pas le gouvernement de la CAQ. Eux, là, ils ont... Ils sont de bonne foi puis ils ne sont pas juste là pour parler de leur bien-être pour leurs conditions de travail. Ils parlent aussi des conditions des détenus. Puis c'est des gens de coeur, qui sont dévoués, qui vont au travail à chaque jour, peu importent les conditions de travail, même

si c'est obligatoire, parce qu'ils savent que leur rôle est essentiel. C'est pour ça qu'ils s'attendent... Eux, ils attendent... Moi, j'attends et je pense que tous mes collègues s'attendent que le gouvernement réalise la même chose. C'est essentiel. Il faut reconnaître que c'est un travail que nous devons valoriser. On a besoin d'eux, parce que, le jour qu'ils ne seront pas là, Mme la Présidente, eh boboy! on va faire face à beaucoup de problèmes.

Alors, la seule chose que je veux vous laisser, collègues, pendant que vous êtes en train d'écouter, là : «Do better, do your job.»

La Vice-Présidente (Mme D'Amours) : Merci, Mme la députée. Donc, je vais mettre aux voix la motion de madame... Oui?

Une voix : ...

La Vice-Présidente (Mme D'Amours) : Il faut que je lise la motion avant, Mme la députée, s'il vous plaît.

Une voix : ...

La Vice-Présidente (Mme D'Amours) : Un instant, je vais me... Je vais m'asseoir, puis on va vous entendre correctement, M. le leader. Donc, je vous reconnais, M. le leader adjoint.

M. Lévesque (Chapleau) : Oui, merci beaucoup, Mme la Présidente. De consentement, on pourrait reporter et la lecture et le vote à demain, s'il vous plaît?

La Vice-Présidente (Mme D'Amours) : Je vais demander à mes collègues de la table si c'est une possibilité, de faire... Oui? Donc, est-ce que j'ai le consentement pour reporter la lecture et le vote pour demain?

• (17 heures) •

Des voix : ...

Vote reporté

La Vice-Présidente (Mme D'Amours) : Donc, M. le leader adjoint, maintenant, conformément à la demande du leader du gouvernement, le vote et la lecture de la motion de Mme la députée de Westmount—Saint-Louis seront tenus à la période des affaires courantes de demain.

Pour la suite de nos travaux, M. le leader adjoint, s'il vous plaît.

Ajournement

M. Lévesque (Chapleau) : Merci beaucoup, Mme la Présidente. Donc, j'aimerais bien qu'on ajourne justement nos travaux à demain, à 9 h 40, s'il vous plaît.

La Vice-Présidente (Mme D'Amours) : Cette motion est-elle adoptée?

Des voix : Adopté.

La Vice-Présidente (Mme D'Amours) : En conséquence, nous ajournons nos travaux à demain, jeudi le 27 février 2025, à 9 h 40. Merci, tout le monde.

(Fin de la séance à 17 h 01)